

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La création des usines en Guadeloupe (1843 - 1884) Recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage

Christian Schnakenbourg

Number 124-125, 2e trimestre–3e trimestre 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043188ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043188ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schnakenbourg, C. (2000). La création des usines en Guadeloupe (1843 - 1884) : recherche sur la modernisation de l'industrie sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (124-125), 21–115. <https://doi.org/10.7202/1043188ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La création des usines en Guadeloupe (1843 - 1884)

Recherche sur la modernisation de l'industrie
sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage*

par
Christian Schnakenbourg
Université de Picardie, Amiens

Deux mutations structurelles majeures bouleversent complètement l'histoire économique de la Caraïbe au milieu du XIX^e siècle et marquent l'entrée de l'industrie sucrière antillaise dans la modernité : l'abolition de l'esclavage, bien sûr, et le passage de l'habitation-sucrerie à l'usine centrale comme structure de base de la production.

C'est à ce passage qu'est consacré le présent article. Dans une précédente recherche nous en avons étudié le premier terme, la disparition des habitations-sucreries¹. Nous allons maintenant nous consacrer au second volet de ce basculement, celui de la création des usines modernes, entre les décennies 1840 et 1880. La Guadeloupe constituera évidemment le cadre géographique principal de nos développements, mais nous essaierons de procéder à des comparaisons avec d'autres îles de la Caraïbe toutes les fois que cela sera possible.

Quand, qui, comment, donc ? Telles sont les quatre interrogations auxquelles nous voudrions répondre successivement.

Notre première préoccupation sera d'établir une chronologie précise des créations, ainsi qu'une typologie de celles-ci. Quelles usines sont

* Abréviations utilisées : ADG = *Archives Départementales de la Guadeloupe* (Hyp. BT/PAP, tr. = *Hypothèques de Basse-Terre/Pointe-à-Pitre, registres des transcriptions*) ; AN = *Archives Nationales* ; AOM = *Archives d'Outre-Mer* ; CG Gpe = *Procès-Verbaux des délibérations du Conseil Général de la Guadeloupe* (SE = *session extraordinaire* ; SO = *session ordinaire*) ; GO Gpe = *Gazette Officielle de la Guadeloupe* ; JO Gpe = *Journal Officiel de la Guadeloupe*.

1. Ch. Schnakenbourg, « La disparition des habitations-sucreries en Guadeloupe (1848-1906). Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LXXIV, 1987, pp. 257-309.

créées, quand et par qui, sur quel modèle, comment évoluent-elles par la suite et qui sont leurs propriétaires successifs jusqu'au début du xx^e siècle ; enfin, jusqu'à quand fonctionnent-elles ?

Nous nous pencherons en second lieu sur les créateurs des usines. Qui sont-ils, à quel groupe ethnique et social appartiennent-ils, quels sont leurs liens antérieurs avec la production sucrière à l'époque préindustrielle, quelle est leur formation, leur richesse ; enfin, en quoi consiste le milieu usinier et quelle est son action ?

Les modalités de la création des usines nous retiendront ensuite au cours du troisième paragraphe. D'où proviennent les capitaux nécessaires et comment est bouclé le montage financier de l'opération ; quels sont les critères du choix d'un emplacement, quel est le cadre juridique, où et comment recrute-t-on des fournisseurs de canne ; en définitive, quelles sont les multiples démarches à effectuer et les nombreux obstacles à surmonter ?

Et nous terminerons en présentant les principales conséquences de la création des usines, ainsi que les bouleversements introduits par l'apparition de celles-ci dans tous les secteurs de la structure socio-économique guadeloupéenne : industriel, agricole, foncier, commercial, géographique, social et même politique. Quand s'achève ce moment particulier de l'histoire de la Guadeloupe, les usines sont devenues, ou plutôt *l'Usine* est devenue, le personnage central et dominant de la vie locale pour pratiquement un siècle.

1. CHRONOLOGIE ET TYPOLOGIE

Dans sa totalité, le mouvement d'industrialisation de la production sucrière guadeloupéenne s'étend sur un peu plus de trois quarts de siècle, entre le début des années 1840 et le milieu de la décennie 1920, l'essentiel de ce processus se situant toutefois antérieurement à 1885. Après un lent démarrage dans la période précédant immédiatement l'Emancipation, puis un premier coup d'arrêt au cours de la crise et de la dépression post-abolitionnistes, les créations d'usines reprennent avec force à partir de 1860 puis se poursuivent sur un rythme élevé pendant dix ans, à l'issue desquels la Guadeloupe a pratiquement achevé sa révolution industrielle. Au-delà de 1870, le mouvement se ralentit très sensiblement ; il n'est plus créé qu'un petit nombre d'usines au cours de la quinzaine d'années suivantes, puis c'est de nouveau l'arrêt jusqu'à la fin du siècle, en raison de la grande crise sucrière mondiale de 1884 à 1905. Enfin, quelques établissements apparaissent encore immédiatement avant et immédiatement après la Première Guerre mondiale, qui constituent les dernières usines sucrières jamais construites en Guadeloupe.

Après avoir retracé les différentes phases de cette évolution, nous essaierons d'établir une typologie des créations, puis nous présenterons quelques éléments de comparaison avec les autres îles de la Caraïbe.

1.1. Les usines de la première génération et leur devenir après l'abolition de l'esclavage (1843-1860)

a) *La production sucrière antillaise à l'époque préindustrielle : les habitations-sucreries*²

Jusqu'aux années 1840, la production sucrière aux Antilles repose exclusivement sur l'activité de grandes plantations familiales appelées « habitations-sucreries ». Ce sont des entreprises agro-manufacturières de grandes dimensions, avec une moyenne d'environ 150 ha et une centaine d'esclaves. Elles sont intégrées et autonomes (elles sont à la fois plantation de canne et manufacture sucrière et ne manipulent que leurs propres cannes) et utilisent des techniques de fabrication encore peu mécanisées (moulin à eau, à bêtes ou à vent, évaporation et cuite à feu nu dans des chaudières à l'air libre), reposant essentiellement sur l'emploi massif d'une main d'œuvre servile misérable et maltraitée, pour produire 50 à 100 tonnes par an d'un sucre brut de médiocre qualité à 70° de polarisation. A peu près définitivement fixé dès la décennie 1670 et demeuré ensuite pratiquement inchangé pendant près de deux siècles, ce mode d'organisation de la production est appelé « système du père Labat », du nom du célèbre dominicain qui géra pendant onze années à la fin du XVII^e siècle l'habitation-sucrerie de son ordre, à la Martinique, et nous en laissa, dans son *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique*, une description devenue depuis un classique de la littérature coloniale à l'époque esclavagiste.

C'est au milieu de la décennie 1830 que ce système connaît son apogée en Guadeloupe, avec 620 habitations-sucreries produisant près de 42 000 tonnes. Au-delà commence la crise qui l'emportera finalement en un plus d'un demi-siècle.

Cette crise est à la fois technique, économique et surtout sociale. A partir de 1835, l'intense développement de l'agitation anti-esclavagiste, l'inlassable action abolitionniste de Victor Schoelcher et de la gauche métropolitaine, la résistance croissante des esclaves sur les habitations, la multiplication des départs en marronage et des fuites vers les îles anglaises voisines (où l'esclavage est aboli depuis 1834), enfin le danger grandissant d'un soulèvement général « à l'haïtienne », menacent l'économie esclavagiste de plantation dans ses fondements mêmes. D'autre part, les planteurs antillais sont également menacés d'élimination du marché métropolitain du sucre ; avec leurs moulins à eau ou à vent et leur production presque entièrement manuelle, les vieilles habitations-sucreries coloniales ne peuvent pas lutter contre la concurrence du sucre de betterave produit à des coûts très inférieurs en France même par des usines modernes mécanisées. Leurs frais augmentent pendant que le prix du sucre diminue, leur endettement bondit. A partir de 1845, ce système tout entier est au bord de la faillite et de l'effondrement ; en 1847, le

2. Tout ce qui suit n'est que le bref résumé de l'une de nos précédentes études, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX^e et XX^e siècles*, t. I, *La crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris, L'Harmattan, 1980, pp. 21-45 et 91-171. Ainsi que de la thèse de J. Fallope, *Esclaves et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle*, Basse-Terre, Sté d'Hist. Gpe, 1992, pp. 237-323. Nous renvoyons globalement à ces deux ouvrages pour des développements plus complets, ainsi que pour l'indication des sources.

nombre d'habitations-sucreries a déjà régressé à 530, pour une production tombée à 38 000 tonnes.

b) *La création des premières usines (1843-1845)*³

Face à cette évolution catastrophique et aux lourdes menaces qu'elle recèle, quelques pionniers, extrêmement minoritaires mais fort dynamiques, prennent progressivement conscience au cours de la décennie 1840 que, s'ils veulent survivre, les producteurs coloniaux doivent impérativement s'engager dans la voie du progrès technique et moderniser intégralement leur fabrication. D'où l'idée qui apparaît alors de créer dans les colonies sucrières des usines modernes, reposant, comme leurs homologues et concurrentes métropolitaines, sur les trois principes de la séparation entre culture de la canne et fabrication du sucre, de la centralisation de celle-ci sur un petit nombre de grandes unités, et de la mécanisation de la production par l'adoption de la technologie la plus moderne en usage dans la sucrerie de betterave, principalement l'évaporation et la cristallisation dans le vide.

Cette idée nouvelle est émise pratiquement au même moment par deux industriels métropolitains, à l'issue de deux expériences coloniales différentes mais convergentes, ce qui prouve à quel point elle est alors « dans l'air » et répond localement à un besoin urgent. Il s'agit tout d'abord (1840) de la société de constructions mécaniques Derosne & Cail, spécialisée notamment dans le matériel sucrier, qui vient de mettre au point ses premiers appareils « à multiple effet » de fabrication dans le vide et cherche à s'ouvrir les marchés coloniaux. Et en second lieu de l'ingénieur Paul Daubrée, dans une brochure retentissante, publiée en 1841 à son retour d'une mission en Guadeloupe, qui connaît immédiatement un énorme succès et va très vite populariser le concept et l'expression d'« usine centrale » dans les milieux sucriers coloniaux⁴. A partir de là, quelques planteurs plus audacieux que les autres prennent le risque de se « jeter à l'eau », comme A. Vincent à la Réunion, le comte de Chazelles et William Segond en Guadeloupe.

C'est à ce dernier que l'on doit la première usine moderne créée dans l'île. Il l'établit sur son habitation *Houëlbou*rg, du nom de l'ancien marquisat, à Baie-Mahault. Elle entre en service au début de 1843. C'est une usine dite « particulière »⁵, qui emploie une technologie de pointe avec

3. Sur tout ce qui suit, Ch. Schnakenbourg, *La crise*, pp. 200-220.

4. P. Daubrée, *La question coloniale sous le rapport industriel*, Paris, F. Malteste, 1841, 91 p.

5. C'est-à-dire une usine créée par un propriétaire d'habitation pour son usage exclusif et ne fabriquant que ses propres cannes. Ce type s'oppose à celui de l'usine *centrale*, qui n'a en principe pas de plantations propres et achète toute sa matière première à des habitations voisines. Une autre distinction classique du vocabulaire sucrier antillais au milieu du XIX^e siècle est celle entre les usines *modernes*, qui utilisent la totalité de la technologie la plus perfectionnée, en particulier la fabrication dans le vide, et les usines *mixtes* ou *bourbonniennes*. Ainsi dénommé parce qu'il a été mis au point par des planteurs de la Réunion, l'ancienne île Bourbon, ce dernier système combine à la fois les méthodes traditionnelles et une partie de la technologie moderne ; il repose sur l'emploi généralisé de la vapeur pour toutes les opérations de fabrication ainsi que sur une mécanisation très poussée, mais l'évaporation et la cristallisation se font encore à l'air libre, dans des appareils toutefois beaucoup plus perfectionnés que les vieilles chaudières « du père Labat ». Voir à ce sujet l'article « Les usines à la Guadeloupe » publié par Ch. Léger dans *Commercial*, 1^{er} juillet 1865 ; et surtout AOM,

fabrication dans le vide puisqu'elle a été commandée à Derosne & Cail. Nous ne connaissons pas sa production, mais elle est probablement réduite dans la mesure où les cannes fabriquées ne proviennent que de l'habitation de son propriétaire.

Dans l'immédiat, cette première création ne suscite qu'un mouvement de curiosité en Guadeloupe, mais pas de véritable effet d'entraînement. Seuls deux colons modernistes envisagent au même moment d'établir une usine sur leurs habitations, le comte de Chazelles à Marly (Sainte-Anne) et le Dr Aman Souques à Beauport (Port-Louis). Mais le terrible tremblement de terre du 8 février 1843 survient avant qu'ils aient eu le temps de mettre leur projet à exécution. Cette catastrophe provoque d'énormes pertes matérielles et humaines dans tout l'archipel guadeloupéen⁶, mais elle donne en même temps le véritable coup d'envoi du mouvement d'industrialisation de la production sucrière. En effet, dans la situation de crise généralisée qui frappe alors l'économie antillaise, il est impensable de reconstituer le potentiel détruit sur la base, désormais obsolète et structurellement déficitaire, des anciennes habitations-sucreries. Seule la création d'usines centrales peut maintenant permettre de relancer la production et, au-delà, de sortir l'ensemble de l'économie locale des énormes difficultés qui l'assaillent de tous côtés⁷.

A partir de là, les initiatives se multiplient. La plus importante de toutes est celle lancée par Adolphe Lebaudy, gérant de la Caisse Générale du Commerce et de l'Industrie, la première banque d'affaires créée en France. Associé à une dizaine d'autres banquiers, diverses maisons de commerce métropolitaines en relations avec les Antilles, la société Derosne & Cail et quelques planteurs modernistes, dont le comte de Chazelles, il fonde, au cours du second semestre 1843, la Compagnie des Antilles, une société anonyme au capital de 6 MF dont l'objet est de créer des usines centrales dans les deux îles françaises de la Caraïbe. C'est en Guadeloupe qu'elle déploie toute son activité. Ses deux premières usines, *Marly*, à Sainte-Anne, et *Zévallos*, à Moule, commencent à fonctionner en 1844, puis elle en met deux autres en service l'année suivante, *Bellevue*, à Port-Louis, et *Grande-Anse*, à Marie-Galante. Toutes sont des usines centrales modernes, utilisant, naturellement, les équipements Derosne & Cail de fabrication dans le vide, qui manipulent les cannes de quatre à huit habitations voisines chacune. Leur capacité de production se situe autour des 1 000 tonnes de sucre par campagne pour Marly et Zévallos et des 600 pour Bellevue et Grande-Anse. Quelques années plus tard, sans

Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministre, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865. Nous reviendrons plus longuement sur ces différents types d'usines et leurs caractéristiques dans notre analyse typologique des créations, *infra*, point 1.4.

6. Pointe-à-Pitre presque entièrement détruite ; la moitié environ des habitations-sucreries plus ou moins gravement endommagées ; un tiers de la production de sucre complètement perdu ; 3 000 morts et 2 000 blessés graves ; un total de 110 MF de pertes, soit l'équivalent de 4 à 5 ans d'exportations.

7. Etant toutefois entendu que tous les avantages du nouveau système ne pourront faire vraiment sentir leurs effets que lorsqu'aura été résolu, par son abolition, le problème de l'esclavage, dont le maintien à tout prix et sans plus aucune perspective d'avenir constitue le principal facteur de blocage de la situation dans tous les domaines en cette décennie 1840. Mais c'est un point sur lequel les promoteurs et partisans des usines centrales conservent un silence assourdissant.

doute, elles paraîtront ridiculement petites face aux centrales de la seconde génération, mais en attendant, comparées aux habitations-sucreries « du père Labat »⁸, elles font déjà figure de géantes.

L'autre grand projet mis en œuvre en conséquence du tremblement de terre est celui de Paul Daubrée. A l'annonce de la catastrophe, il part pour la Guadeloupe, voyant probablement à l'occasion de faire enfin passer sa théorie dans la réalité. Dès 1844, il met en route deux usines, *Acomat*, à Moule, et *Duval*, à Petit-Canal, dont il finance la construction entièrement sur sa fortune personnelle. Ce sont deux usines « mixtes », qui travaillent les cannes de quatre et cinq habitations respectivement. Duval peut produire dans les 1 000 tonnes par an, et nous ne sommes pas renseignés sur la capacité d'Acomat.

À côté de Houëlbourg et des six grands établissements précités, cinq autres petites usines sont également construites ou en cours de construction en 1845. Deux d'entre elles seulement, *Chabert*, à Petit-Canal, et *Marquisat de Brinon*, à Capesterre, dont la création résulte de l'association de plusieurs propriétaires voisins mettant en commun les cannes de leurs habitations, méritent à proprement parler la dénomination d'usines centrales. Les trois autres, *Plaisance* (créé par C. Pelletant), à Port-Louis, *Bernard* (du nom de son propriétaire), à Marie-Galante, et *l'Ilet* (Seignoret de Villiers), aux Abymes, sont des usines particulières. Toutes emploient une technologie « mixte » ; leur capacité de production n'est pas connue, mais elle est probablement très inférieure à celle des usines de la Compagnie des Antilles ou de Paul Daubrée.

Au total, à la veille de l'Abolition, on compte en Guadeloupe douze établissements de natures et de dimensions très diverses mais pouvant tous être qualifiés d'*usines*. Cette première vague de créations montre que l'industrie sucrière guadeloupéenne est définitivement entrée dans la voie de la modernisation technique. Il ne manque désormais plus que la suppression de l'esclavage pour qu'elle accède également à la modernité sociale, condition structurelle fondamentale de sa croissance future.

c) Les usines dans la crise post-abolitionniste des années 1850

L'abolition de l'esclavage plonge les usines dans la crise ; comme les habitations-sucreries⁹, elles sont durement touchées par les conséquences à court terme de l'Emancipation. Non seulement elles manquent de main-d'œuvre et de capitaux¹⁰, mais elles se heurtent en outre à un problème spécifique supplémentaire, le manque de matière première, qui laisse leurs capacités de production largement sous-utilisées¹¹. En effet, les habitants-sucriers répugnent à abandonner leur fabrication directe pour se transformer en simples planteurs de canne se contentant seulement de vendre leur récolte à une usine voisine. Outre les illusions qu'ils

8. Dans les années 1840, la production annuelle moyenne d'une habitation-sucrerie traditionnelle se situe autour des 60 tonnes ; les plus grandes et les mieux outillées, qui ont souvent déjà connu un début de modernisation, atteignent péniblement les 300 tonnes au grand maximum.

9. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 259-260 ; le nombre d'habitations-sucreries en activité tombe de 530 à 411 entre 1847 et 1862.

10. AN, F12-6810, rapport de la commission gubernatoriale d'enquête sur les usines de l'ancienne Compagnie des Antilles, Mai 1853.

11. Ainsi Marly et Zévallos, dont la capacité annuelle de broyage se situe autour des

entretiennent encore sur une possible survie du système traditionnel¹², une autre raison encore plus importante explique cette attitude : le prix qui leur est proposé pour leurs cannes n'est pas suffisamment rémunérateur¹³. La grande majorité des planteurs n'éprouvent à l'égard des usines qu'indifférence¹⁴ ou méfiance¹⁵.

La principale victime de la crise post-esclavagiste est la Compagnie des Antilles. La crise commerciale et financière générale en métropole et les difficultés résultant de la faillite de son banquier, la Caisse Générale du Commerce et de l'Industrie¹⁶, la mettent dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations, tandis que le bouleversement social que connaît alors la Guadeloupe fait craindre un ralentissement prolongé de son activité. En conséquence, deux mois seulement après l'Abolition, les actionnaires décident de dissoudre la société¹⁷. Mais ils conservent néanmoins la propriété en indivision des usines, qui sont louées à des planteurs en attendant que soit constituée une nouvelle société qui puisse les reprendre¹⁸.

Les propriétaires indivis voudraient bien alors recréer une société anonyme, comme l'était déjà l'ancienne Compagnie des Antilles, mais il

10 500 et 11 500 tonnes de canne respectivement ; en 1852, elles n'ont manipulé que 3 500 et 6 000 tonnes, soit des taux d'utilisation de 33 et 52 % ; AOM, Gua. 149/974, sté Lahens & Cottin (PAP) à J. Margueritte (Paris), 10 août 1852. En 1853, Bellevue et Grande-Anse produisent 650 et 900 barriques de sucre respectivement pour une capacité installée de 1 200 à 1 300 barriques chacune, soit des taux d'utilisation d'environ 50 % pour la première et 70 % pour la seconde ; AN, F12-6810, rapport de la commission gubernatoriale d'enquête, Mai 1853.

12. Sur ces illusions et sur l'apparente survie du système « du père Labat » dans les années 1850, Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 260-262.

13. Avant l'Abolition, la Compagnie des Antilles payait les cannes de ses fournisseurs « à 6 % », c'est-à-dire que, pour chaque tonne livrée, elle leur versait la contre-valeur de 60 kg de sucre ; Ch. Schnakenbourg, *La crise*, pp. 222-223. Après 1848, les locataires de ses quatre usines, puis la Sté des Usines Centrales lorsqu'elle reprend la gestion de celles-ci, en 1853, abaissent ce taux à 5 % ; *Commercial*, 22 février 1862. Ceci « décourage les propriétaires du voisinage et les porte à continuer de fabriquer eux-mêmes pour ne pas enrichir leur voisin, quand eux marchent à grands pas vers leur ruine ; 6 % ne paraîtraient une part plus équitable » ; AOM, Gua. 149/974, gouverneur Aubry-Bailleul à ministère, 11 avril 1852.

14. Significatif, à cet égard, le fait suivant : en 1854, le Conseil Général, nouvellement recréé et qui reflète alors très fidèlement les intérêts et les souhaits des grands planteurs sucriers, nomme une commission chargée d'étudier tout ce qui concerne les problèmes de la production sucrière, et notamment les moyens de relancer celle-ci. Or, à aucun moment cette commission ne parle des usines ; il est question, dans son rapport, d'immigration, de fiscalité locale, de législation métropolitaine sur les sucres, de tout, *sauf* des usines. *CG Gpe*, SO 1854, pp. 101-106.

15. AN, F12-6810, rapport de la commission gubernatoriale d'enquête, Mai 1853.

16. Rappelons que les deux années 1847 et 1848 sont marquées dans toute l'Europe par l'une des pires crises économiques du XIX^e siècle, crise qui constitue l'un des principaux facteurs de la grande vague révolutionnaire qui secoue alors tout le continent, notamment la Révolution de Février en France, dont découle directement l'abolition de l'esclavage deux mois plus tard. Sur la crise financière métropolitaine de 1848 et la faillite de la Caisse, voir B. Gille, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, PUF, 1959, pp. 366-372.

17. AN, F12-6810, p. v. de l'AG du 25 juillet 1848.

18. AOM, Gua. 149/974, note du cabinet « sur le projet de statuts de la SA des Usines Centrales de la Guadeloupe », 26 mai 1852, et lettre de la maison Lahens & Cottin à J. Margueritte, 10 août 1852.

faut pour cela l'autorisation du gouvernement¹⁹. La procédure traîne démesurément en longueur et s'étend sur près de deux ans (Février 1852-Février 1854) avant de se terminer finalement par un refus²⁰. Aussi, devant la tournure très négative que prend leur projet, ils décident de constituer en attendant une commandite par actions, pour laquelle aucune autorisation n'est nécessaire, ce qui est fait en Mars 1853 avec la création de la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe²¹. Celle-ci reprend alors la gestion de Marly, Bellevue, Grande-Anse et Zévallos et relance leur production.

Après la Compagnie des Antilles, l'autre grand perdant de la crise est Paul Daubrée. Il doit se débarrasser en catastrophe de ses deux usines à des prix de braderie et se retrouve pratiquement ruiné. En 1851, il met en vente Duval, dont il ne retire que 55 000 F²² alors que sa construction lui en avait coûté près de dix fois plus²³. Quant à Acomat, nous ne savons ni quand, ni à quelles conditions il est amené à la vendre, mais il n'en est plus propriétaire dès 1849²⁴, et il est douteux qu'il en ait retiré une somme proportionnellement beaucoup plus élevée que celle provenant de la vente de Duval. C'est probablement le même genre de mésaventure qui survient à R. Seignoret de Villiers, le fondateur de la petite usine l'Ilet, aux Abymes ; quelques années après l'Abolition, il en a perdu la propriété²⁵ et se retrouve lui aussi ruiné.

Encore faut-il noter que, dans tous les cas qui précèdent, les usines continuent malgré tout à fonctionner, même si c'est avec de nouveaux propriétaires. Mais toutes n'ont pas cette chance. Trois d'entre elles sont purement et simplement balayées par la crise et doivent arrêter définitivement leur exploitation. Marquisat de Brinon et Bernard disparaissent à des moments et dans des circonstances que nous ignorons²⁶. Quant à Chabert, elle subit de graves dommages lors du cyclone du 21 août 1848 et son propriétaire ne peut la faire redémarrer faute de moyens financiers²⁷.

Enfin, les plus malchanceux de tous les usiniers de la Guadeloupe sont certainement les frères Eugène et Jean-Baptiste Nicolai. En 1845, Eugène commence la construction d'une usine sur l'habitation Les Mineurs, à Capesterre, mais les opérations traînent en longueur, et au moment de l'Abolition l'usine est presque entièrement montée mais pas encore tout à fait en état de fonctionner. Il y faudrait quelques travaux

19. Rappelons que jusqu'en 1867, la création des SA n'est pas libre ; elle est soumise à autorisation gouvernementale, qui n'est accordée qu'avec parcimonie.

20. Toutes les pièces de la procédure sont réparties entre AN, F12-6810, dossier « Sté des Usines Centrales de la Gpe », et AOM, Gua. 149/974, liasse « Projet de reconstitution de l'ancienne Sté des Antilles ».

21. AN, F12-6810, acte de société et statuts, 21 février et 11 mars 1853.

22. AOM, Notaires Gpe, minutes Gardemal, 4 octobre 1851 ; l'acquéreur est la maison de commerce Hart & C^{ie}, du Havre.

23. Environ 500 000 F ; Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 219.

24. Il semble qu'elle ait été vendue à la maison de commerce pointoise J. & E. Richaud ; AOM, Notaires Gpe, minutes Gardemal, 26 décembre 1849.

25. En 1856, c'est E. de Lacroix qui en est le propriétaire ; AOM, Gua. 149/974, coupure de *La France d'Outre-Mer* du 13 janvier 1857.

26. Nous n'avons plus retrouvé la moindre trace de leur activité après 1848, et elles ne figurent pas dans la liste des usines de la Guadeloupe en 1856 publiée dans *ibid.*, id^o.

27. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 juillet 1849.

supplémentaires, mais Eugène n'a plus de ressources et ne parvient pas à trouver de crédit en raison de la conjoncture politique. En conséquence, en Juin 1849, l'usine est saisie à la requête de ses créanciers et vendue aux enchères. Nous ignorons le nom de l'acquéreur, mais en Novembre de la même année, Jean-Baptiste prend Les Mineurs en location²⁸. Mais il ne fait pas beaucoup mieux que son frère ; après l'avoir exploitée « quelque temps », il doit à son tour renoncer et fermer l'usine²⁹.

En définitive, sur les douze usines en activité en Guadeloupe avant l'Abolition, il n'en reste donc que deux qui ont réussi à traverser la crise sans trop de dommages apparents et à conserver le même propriétaire pendant toute cette période, Plaisance³⁰ et Houëlbourg³¹. Sept autres ont changé de mains et les trois dernières ont disparu. Naturellement, il ne s'en construit pas non plus de nouvelle au cours de cette période ; la crise économique et le manque de capitaux interdisent absolument d'y songer. Au milieu de la décennie 1850, il semble bien que l'expérience des usines ait définitivement échoué en Guadeloupe³², et leur nombre tombe de douze à neuf entre 1847 et 1860.

1.2. La grande vague des créations (1860-1871)

Le mouvement de création des usines au cours de cette période est malaisé à reconstituer précisément, particulièrement pendant la décennie 1860. Les statistiques de l'époque ne sont guère fiables et ne peuvent être utilisées telles quelles, dans la mesure où nous ne savons pas toujours ce qu'elles recouvrent exactement³³ ; il faut donc partir des documents de la pratique³⁴. D'autre part, ce mouvement est extrêmement hétérogène et le vocabulaire employé alors pour le décrire manque souvent de précision. Dans les documents, le mot *usine* peut désigner des réalités très différentes³⁵. Il n'y a pas de problème pour ce qui concerne les usines *modernes*, qu'elles soient « centrales » ou « particulières », ni pour celles dites *cen-*

28. Sur tout ce qui précède, voir *GO Gpe*, 10 juillet 1849, et AOM, Notaires Gpe, minutes A. Mollenthiel, 17 novembre 1849.

29. D'après l'article sur les usines de la Guadeloupe publié dans *La France d'Outre-Mer* du 13 janvier 1857 ; coupure dans AOM, Gua. 149/974.

30. En 1856, elle appartient toujours aux héritiers Le Borgne, dont C. Pelletant, son créateur, qui en assure la direction ; *ibid.*, id°.

31. Cette usine n'est pas signalée dans l'article précité de *La France d'Outre-Mer* du 13 janvier 1857, mais nous savons par ailleurs qu'elle fonctionne jusqu'en 1868 ; elle demeure la propriété de la famille Segond jusqu'à sa fermeture. Nous y reviendrons dans le point suivant.

32. En 1853, lors d'une séance de la Société d'Agriculture de Pointe-à-Pitre, le conseiller Dreveton, l'un des « ténors » de cette assemblée, déclare péremptoirement : « Qui songe donc aujourd'hui à renouveler la folie des usines centrales... Celles qui existent se soutiendraient-elles si elles supportaient les intérêts du capital qu'elles ont coûté. Il n'y aura plus d'établissements semblables nouveaux » ; *GO Gpe*, 30 septembre 1853.

33. Ainsi dans *CG Gpe*, SO 1863, p. 7, discours d'ouverture du gouverneur : il y avait 11 usines en Guadeloupe au début de l'année, il y en aura 18 à 20 lors de la prochaine campagne ; il nous a été impossible de reconstituer les bases sur lesquelles ces chiffres ont été établis, ni de dresser la liste précise des usines concernées.

34. Bulletins mensuels sur la situation économique rédigés par la direction de l'Intérieur, bulletins agricoles des maires publiés dans la *Gazette Officielle*, minutes notariales, transcriptions d'actes de mutation de propriété dans les registres des hypothèques, correspondance gubernatoriale, articles de journaux, etc.

35. Voir note 5, *supra*.

trales, qu'elles soient « modernes » ou « mixtes »³⁶ ; soit par leurs dimensions et par le nombre d'anciennes habitations-sucreries qu'ils remplacent, soit par la technologie qu'ils utilisent (même si c'est pour ne manipuler les cannes que d'une seule habitation), tous ces établissements méritent pleinement le qualificatif d'« usines », et sont d'ailleurs toujours appelés ainsi par les contemporains. Il n'en va, par contre, pas systématiquement de même s'agissant des petites sucreries « bourbonniennes »³⁷. Avec leur équipement incomplètement modernisé et leur capacité limitée³⁸, elles suscitent bien des hésitations dans les documents, qui les dénomment tantôt « usines », tantôt « habitations » ; les plus petites d'entre elles sont d'ailleurs parfois difficiles à distinguer des grosses habitations-sucreries ayant modernisé leur fabrication, et c'est essentiellement la description du matériel qui permet de faire la différence³⁹. Faute d'informations plus précises, tous les établissements de ce type seront considérés ici comme des usines, au même titre que celles fabricant dans le vide, et seront donc normalement inclus dans les développements qui suivent.

Ces précisions terminologiques préliminaires indispensables à la clarté de l'exposé ayant été apportées, nous pouvons maintenant continuer de retracer les principales étapes de l'évolution de la démographie industrielle sucrière de la Guadeloupe.

a) La reprise de la production et l'évolution de l'opinion publique dans la seconde moitié de la décennie 1850

Paradoxalement, c'est au moment même où le nouveau système semble condamné que sa situation commence à redresser. La production des usines augmente⁴⁰, leur capacité est mieux utilisée⁴¹ et elles font même

36. Jusqu'au début des années 1870, les deux critères de *centralisation* et de *modernité* ne se recoupent pas parfaitement. Toutes les usines centrales ne sont pas nécessairement modernes, et inversement toutes les usines mixtes ne sont pas obligatoirement particulières. On rencontre également des usines centrales mixtes et des usines modernes particulières.

37. Sur tout ce qui concerne ce type d'usines et son devenir en Guadeloupe, Ch. Schnaebourg, *Disparition*, pp. 283-286.

38. Elles ne manipulent généralement que leurs propres cannes et éventuellement celles d'une seconde habitation voisine rachetée par leur propriétaire pour se procurer de la matière première. En 1865 la production unitaire moyenne des usines bourbonniennes est de 255 tonnes et celle des usines modernes d'environ 1 200 tonnes. Calculé d'après AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

39. Les plus petites de ces usines bourbonniennes produisent à peine 150 tonnes de sucre par campagne ; *ibid.*, *id.* Or au début des années 1860, il existe au moins 13 habitations-sucreries très bien modernisées (moulin à vapeur, filtres, évaporateur, chaudières à bascule, etc.) qui dépassent ce chiffre, et la plus grosse de toutes produit 250 tonnes ; *GO Gpe*, 1^{er} février 1861, tableau de classification des habitations. Dans les descriptions des sucreries, celles qualifiées de « bourbonniennes » sont toujours équipées d'un appareil à cuire Wetzell, du nom du planteur de la Réunion l'ayant initialement mis au point. Quelques exemples dans *Commercial*, 28 décembre 1864 (Courcelles), 19 décembre 1866 (Blachon), 27 novembre 1869 (Beauplaisir) ; *GO Gpe*, 13 février 1866 (Marquisat), 29 août 1871 (Richeval).

40. En 1852, les quatre usines de l'ancienne Compagnie des Antilles manipulent ensemble 16 200 tonnes de canne ; AOM, Gua. 149/974, Lahens & Cottin à J. Margueritte, 10 août 1852. Elles passent à 22 000 tonnes en 1857 et 31 400 en 1860 ; rapport du gérant de la Sté des Usines Centrales à l'AG sur l'exercice 1861, publié dans *Commercial*, 12 février 1862.

41. Le taux moyen d'utilisation de la capacité de ces quatre mêmes usines (environ 40 000 tonnes) passe de 40 % en 1852 à 55 % en 1857 et 78 % en 1860 ; mêmes références que note précédente.

des bénéfiques⁴². Leurs fournisseurs de canne participent également à cette reprise⁴³ ; ce sont même pratiquement les seuls planteurs de la Guadeloupe à gagner encore de l'argent⁴⁴, alors qu'inversement les habitations-sucreries, dont les coûts sont très supérieurs à ceux des usines⁴⁵, connaissent des difficultés croissantes⁴⁶. A partir du milieu de la décennie 1850, les esprits commencent à évoluer⁴⁷ ; certains planteurs demandent la création d'usines nouvelles⁴⁸, d'autres envisagent d'en construire une sur leur habitation⁴⁹, d'autres encore, les plus nombreux, abandonnent leur fabrication directe pour s'engager à livrer leurs cannes à des usines existantes ou projetées⁵⁰.

Trois raisons expliquent ce revirement.

En premier lieu, la tendance à la baisse du prix du sucre, à partir de 1857⁵¹, fait apparaître que la plupart des habitations-sucreries employant le système traditionnel ont définitivement cessé d'être rentables, et qu'elles ont désormais intérêt à vendre leurs cannes, même mal payées, à une

42. Dividendes distribués aux actionnaires de la Sté des Usines Centrales = 33 000 F par an en moyenne de 1853 à 1857, 84 000 en 1858, 96 000 en 1859, 120 000 en 1860 et 132 000 en 1861, soit 14, 35, 40, 50 et 55 F par action de 500 F ; il a en outre été constitué 60 000 F de réserves ; rapport du gérant à l'AG, publié dans *Commercial*, 12 février 1862.

43. AOM, Gua. 149/974, gouverneur Bonfils à ministère, 17 janvier 1855 : « Ces usines centrales, si productives aujourd'hui pour ceux qui les exploitent et pour les habitants qui en bénéficient, donnent de très beaux résultats » (souligné par nous).

44. *CG Gpe*, SO 1859, p. 244, rapport de Reiset sur la situation économique de l'île : « Il a été clairement démontré que les propriétaires qui ont été assez heureux pour porter leurs cannes dans les rares usines que nous possédons ont obtenu des *revenus nets* (souligné par lui) ; tandis que presque tous les autres, obligés à une mauvaise fabrication, ont vu chaque année avec désespoir s'augmenter le compte de leurs dépenses ».

45. A. de Chazelles, *La question monétaire et la question commerciale à la Guadeloupe*, Paris, Dubuisson, 1860, p. 62, note 2, observe que la productivité du travail est presque deux fois plus élevée sur les usines que sur les habitations-sucreries ; il faut 9 à 10 ouvriers sur celles-ci pour produire une barrique de sucre de qualité médiocre, contre 5 à 6 sur une usine pour un sucre supérieur.

46. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 262-268.

47. Le point de départ de cette évolution semble être le rapport, très favorable aux usines centrales, présenté en 1853 par A. Faudon devant le Comice agricole du Moule ; *GO Gpe*, 10 juin 1853. Il est accueilli par une indifférence totale, mais trois ans plus tard le directeur de l'Intérieur Husson observe un changement d'attitude chez les planteurs, « parmi lesquels s'opère en ce moment un mouvement d'idées des plus favorables à ce genre d'entreprise » ; exposé sur la situation de la Guadeloupe, publié dans *ibid.*, 25 octobre 1856. Enfin, à l'extrême fin de la décennie, le rapport sur la situation économique de l'île présenté par de Reiset au Conseil Général contient des développements extrêmement favorables aux usines centrales et conclut à l'impérieuse nécessité de leur multiplication à travers toute la Guadeloupe ; *CG Gpe*, SO 1859, pp. 244-245.

48. AOM, Gua. 149/974, gouverneur Bonfils à ministère, 11 avril 1854.

49. A Port-Louis, à Moule, aux Abymes ; plusieurs d'entre eux font même un voyage en France pour essayer d'y trouver les capitaux nécessaires ; *GO Gpe*, 5 février et 25 octobre 1856, et *La France d'Outre-Mer*, 13 janvier 1857 (coupure dans AOM, Gua. 149/974).

50. En 1856, 45 propriétaires d'habitations-sucreries du Nord de la Grande-Terre font savoir au Dr A. Souques, qui projette d'établir une usine centrale à Beauport, qu'ils s'engagent à l'approvisionner en canne pendant dix ans s'il la construit effectivement ; *ibid.*, id^o.

51. Le prix de la « bonne quatrième », qui est la qualité normalement produite par les habitations-sucreries coloniales, après être monté de 49 F par quintal en 1847 à 65 en 1856 et 74 en 1857, retombe autour des 55 F entre 1858 et 1860, puis passe à 52 en 1861 et chute à 45 en 1862 ; série publiée dans *Annuaire de la Gpe*, 1931, p. 358, tableau des exportations de la colonie depuis 1816.

usine plutôt que de poursuivre dans la voie d'une fabrication directe ruineuse et sans avenir⁵².

En second lieu, l'emploi du système traditionnel se révèle de plus en plus coûteux, même pour les habitations-sucreries modernisées, même pour celles dont la production dépasse le seuil de rentabilité. Il faut payer une main-d'œuvre de fabrication, entretenir les divers bâtiments « industriels » (moulin, sucrerie, etc.), supporter les frais financiers d'un emprunt et des dépenses supplémentaires de fonctionnement et d'entretien si on modernise (combustible pour un moulin à vapeur, par exemple), et tout cela pour produire un sucre de médiocre qualité, qui subit une décote croissante face aux sucres d'usine. En vendant ses cannes à une usine, au contraire, le planteur réalise des économies « dans le salaire, la fabrication et l'emballage des produits, le transport à l'embarcadère, le fret jusqu'au marché de réalisation, le magasinage, la commission, etc. »⁵³.

Dernière raison, enfin, le manque de main-d'œuvre dont souffrent les habitations-sucreries⁵⁴ ; les planteurs, qui n'ont pas assez de travailleurs pour mener de front culture et fabrication, ont tout intérêt à abandonner celle-ci lorsqu'il se trouve à proximité une usine pour acheter leurs cannes⁵⁵.

La situation des usines s'améliore encore et devient excellente au début de la décennie 1860. Leur production bondit⁵⁶, leur capacité de broyage est pleinement utilisée⁵⁷, les investissements reprennent⁵⁸ ; la décision prise en 1861 par la Société des Usines Centrales de relever le prix d'achat de ses cannes⁵⁹ fait affluer de nouveaux fournisseurs⁶⁰. Les usines sont donc définitivement sorties de la crise, alors qu'inversement celle-ci s'aggrave pour les habitations-sucreries⁶¹. L'opinion locale bascule alors complètement, les dernières oppositions disparaissent, les demandes pour la création d'usines centrales deviennent générales dans toutes les Antilles⁶².

52. *Commercial*, 22 février 1862 : en dessous d'une production annuelle de 150 barriques (75 tonnes), les habitations-sucreries ne sont plus rentables et ont intérêt à vendre leurs cannes à une usine, « même à 5 % ». Or, nous savons que c'est là le cas des deux tiers environ d'entre elles vers 1860 ; Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, p. 281.

53. Sur tout ce qui précède, voir *GO Gpe*, 10 juin 1853, rapport Faudon, et surtout l'article très complet de Céloron de Blainville dans *Commercial*, 22 février 1862.

54. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 263-265 et 277 ; L.R. Danquin, « Une difficile transition au capitalisme : les flux migratoires indiens et africains en Guadeloupe, 1852-1885 », *Etudes Guadeloupéennes*, n° 2-3, Avril 1990, pp. 92-118.

55. *GO Gpe*, 10 juin 1853, rapport Faudon.

56. De 1860 à 1861, la quantité de cannes manipulées par les quatre usines de la Sté des Usines Centrales passe de 31 400 à 36 000 tonnes ; *Commercial*, 12 février 1862.

57. Le taux d'utilisation est de 90 % pour ces mêmes quatre usines en 1861 ; *ibid.*, id°.

58. Lors de l'AG du 2 décembre 1861, les actionnaires de la SUCG adoptent un programme d'investissement destiné à porter la capacité de broyage de leurs quatre usines de 40 000 à 45 000 tonnes ; *ibid.*, id°.

59. *Ibid.*, 22 février 1862. Le taux des contrats des fournisseurs est porté de 5 à 5,5 %.

60. A la suite de cette décision, quatre nouvelles habitations cessent leur fabrication directe pour apporter leurs cannes à Marly ; *ibid.*, id°.

61. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 275-278 et 280-282.

62. Ainsi qu'en témoignent les bulletins agricoles des maires. A *Baie-Mahault*, « les idées des propriétaires se portent sur la création d'usines centrales ; le salut n'apparaît que dans la séparation de la culture et de la fabrication ». A *Lamentin*, les planteurs déclarent : « Sans usines centrales rien à espérer ». A *Sainte-Anne*, « les habitants avoisinant l'habitation Châ-

La création du Crédit Colonial, en 1860⁶³, ainsi que les prêts accordés aux planteurs par le célèbre constructeur métropolitain de matériel sucrier J. F. Cail⁶⁴ ont pour conséquence de rendre cette demande solvable⁶⁵. A partir de 1860, l'industrialisation et la centralisation de la fabrication apparaissent comme la panacée à tous les maux dont souffre l'industrie sucrière antillaise et le seul moyen de sauver celle-ci⁶⁶. Les projets de constructions nouvelles se multiplient⁶⁷, la grande vague d'industrialisation de la production sucrière guadeloupéenne commence.

b) *Le redémarrage (1860-1862)*

La reprise du mouvement de création des usines se situe au tout début des années 1860. Mais elle est d'abord très lente ; quatre usines seulement sont construites jusqu'en 1862.

teaubrun ont projeté l'établissement d'une usine centrale en ce lieu et ont adressé des propositions à la C^e des Usines Centrales de la Guadeloupe ». A *Petit-Bourg*, « le thème général de la conversation des propriétaires est la question des usines centrales ». A *Lamentin*, « le même sujet préoccupe les esprits ». A *l'Anse-Bertrand*, « tout bruit d'usine qui vient de France fait tressaillir tout le monde ». Au *Moule*, on annonce « l'installation prochaine d'une usine centrale ». A *Baie-Mahault*, enfin, « la question de l'établissement d'une usine centrale dans la commune s'agite de nouveau en ce moment ». *GO Gpe*, 24 avril, 22 mai et 26 octobre 1860, 22 novembre 1861. Voir également dans *Commercial*, 19 mai 1866, cette lettre d'un habitant de *Saint-François* « aux capitalistes de l'un et l'autre monde », les invitant à venir construire une usine dans sa commune. A *la Martinique*, la grande enquête gubernatoriale de 1860 révèle également une très forte attente des planteurs et une demande générale de création d'usines modernes dans l'île ; B. Petitjean-Roget, « La mise en place des usines centrales à la Martinique », *Historial Antillais*, Paris, Ed. Dajani, 1980, t. IV, pp. 203-208.

63. Créé en 1860 par un groupe d'importants capitalistes métropolitains liés aux principales banques de Paris, le *Crédit Colonial* a exactement pour objet d'accorder aux propriétaires des vieilles colonies des prêts à long terme destinés « à la construction de sucreries... ou au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage des sucreries actuellement existantes ». En 1863, il se transforme en *Crédit Foncier Colonial* (nous abrègerons désormais en *CFC*), qui ne répond pas tout à fait exactement au même objet. Sur tout ceci, voir les développements définitifs de A. Buffon, *Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe (1635-1919)*, Basse-Terre, Sté d'Hist. Gpe, 1979, pp. 234-244.

64. Sur la politique de Cail aux Antilles, voir Ch. Schnakenbourg, *La Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques & C^e)*. *Histoire de l'usine Darboussier de 1867 à 1907*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 18-20.

65. Voir la lettre de Cail au ministre du 18 août 1860, publiée dans A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 240. *GO Gpe*, 26 octobre 1860, bulletin agricole de *l'Anse-Bertrand* : tous les planteurs souhaitent la construction d'une usine dans la commune ; « on attend des détails sur l'affaire du Crédit Foncier ; on avisera tout de suite après ». *Ibid.*, 4 juin 1861, bulletin agricole de *Sainte-Anne* : « Deux projets d'usines ont été formés dans la commune ; les demandes d'emprunts vont être soumises à la commission locale » (de prêts du Crédit Colonial). *Commercial*, 7 septembre 1861 : pour profiter le mieux possible des prêts du Crédit Colonial, « il faut se rendre hardiment et promptement solidaire et commander une belle usine ».

66. Voir à ce sujet le préambule très révélateur des statuts de la société projetée pour la création d'une usine à Belle-Plaine, aux Abymes ; *Etablissement de l'usine centrale de Belle-Plaine pour la fabrication du sucre de canne à la Guadeloupe*, Paris, Typographie Hennuyer, 1861, 28 p. Ainsi que AOM, 118 AQ 366, préambule des statuts de la Sté de l'Usine du François, à la Martinique, 1865-66. Ces deux textes constituent un véritable exposé théorique sur les usines centrales et détaillent longuement tous les avantages de ce système. Voir également les articles enthousiastes publiés dans *Commercial*, 22 février 1862, 23 juin et 11 juillet 1866, le second concluant : « La résurrection de la Guadeloupe est attachée à la réussite des usines centrales ».

67. Trois projets sont attestés dès 1860, ceux de Duchassaing (*GO Gpe*, 26 octobre 1860), Trianon (ADG, Mss J. Ballet, t. IV, p. 165) et Beauport (AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 10 juin 1871, historique de la construction de l'usine). Pour 1861, nous connaissons au moins sept projets : Clugny, Gissac, Labarthe, Courcelles (*Ibid.*, le même, 20 août, 2 et 12 sep-

La première chronologiquement est celle établie en 1861 par Victor Botreau-Roussel sur son habitation familiale de *Trianon*, à Marie-Galante. C'est une usine particulière moderne, équipée par Cail. Le financement est assuré pour l'essentiel sur les ressources propres de son propriétaire, complétées par un prêt du Crédit Colonial. Trianon n'a qu'une existence relativement brève. En 1873, elle est rachetée par H. de Retz, propriétaire de l'usine voisine de Grande-Anse, qui la ferme peu de temps après⁶⁸.

L'année suivante, trois nouvelles usines sont mises en service, Duchassaing, à Moule, Courcelles et Gentilly, à Sainte-Anne.

Celle de *Duchassaing*, du nom de son créateur et propriétaire, Joseph Duchassaing de Fontbressin, est une usine centrale moderne qui manipule les cannes de huit habitations⁶⁹. Sa construction est financée en partie par un prêt du CFC venant compléter les ressources personnelles de son fondateur⁷⁰. La famille Duchassaing en demeure propriétaire jusqu'en 1901 ; elle est alors expropriée à la requête de la Banque de la Guadeloupe, et l'usine est reprise l'année suivante par E. de Saint Alary, qui exploite l'établissement voisin de Gardel⁷¹. Elle est définitivement fermée en 1912⁷².

Courcelles est fondée par Paul Dubos sur son habitation personnelle. Sa création est le résultat d'un long processus s'étendant sur toute la décennie 1860. Au point de départ de celui-ci se trouve un prêt du Crédit Colonial, en 1861⁷³, qui permet l'installation d'une usine bourbonnienne⁷⁴ de grandes dimensions, manipulant les cannes de trois habitations⁷⁵. Puis un nouveau prêt du CFC, obtenu en 1867⁷⁶, finance d'importants travaux d'agrandissement et d'amélioration de son matériel, qui la transforment deux ans plus tard en usine moderne. Sauf pendant un court moment

tembre et 3 novembre 1861), deux usines non désignées à Sainte-Anne (*GO Gpe*, 4 juin 1861) et Belle-Plaine, aux Abymes (*Etablissement de l'usine de Belle-Plaine*, brochure citée à la note précédente). En 1862, un groupe de capitalistes métropolitains essaie de créer à Paris une « Sté des Usines Coloniales », dont l'objet est de construire ou de participer à la construction d'usines centrales aux Antilles ; *Commercial*, 25 juin et 6 septembre 1862. A la Martinique, le projet Lareinty démarre en 1861 ; B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 210.

68. Sur tout ce qui précède, Ch. Schnakenbourg, « Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante, 1664-1964 », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 48-50, 1981, pp. 60-63.

69. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines.

70. Avis publié dans *Commercial*, 7 octobre 1865.

71. Histoire de propriété retracée dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Graëve, 19 septembre 1902.

72. AOM, Gua. 222/1374, rapports gubernatoriaux d'ensemble pour les années 1912 et 1913.

73. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 3 novembre 1861.

74. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministre, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865 ; et avis de prêt du CFC publié dans *Commercial*, 7 octobre 1865.

75. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

76. Avis publié dans *Commercial*, 6-9 mars 1867.

en 1865⁷⁷, elle demeure propriété de la famille Dubos jusqu'en 1912⁷⁸ ; elle fonctionne jusqu'en 1965.

Comme la précédente, la création d'une usine sur l'habitation *Gentilly* se fait également par étapes. A la fin de 1861, les époux Dagomel, propriétaires de celle-ci, empruntent une petite somme au Crédit Colonial pour y installer un modeste moulin à vapeur⁷⁹, qui entre probablement en service l'année suivante. Puis, trois ans plus tard, un nouveau prêt du CFC⁸⁰ leur permet de monter une installation bourbonnienne⁸¹. Mais il leur apparaît sans doute alors que tout cet effort d'équipement est insuffisant, ce qui les conduit à moderniser intégralement leur production par adoption de la fabrication dans le vide. L'opération s'effectue en 1865, grâce à un crédit-fournisseur de Cail qui construit et équipe le nouvel établissement⁸² ; c'est une usine centrale, qui manipule les cannes de trois habitations⁸³. Les Dagomel n'ont guère le temps de profiter de leur investissement, en raison de leur situation financière très obérée ; placés dès le début sous la tutelle de Cail⁸⁴, ils sont expropriés en 1874 à la requête du CFC⁸⁵. Ce sont alors les héritiers Cail qui reprennent l'usine et la conservent, à travers une société-relais contrôlée par eux, jusqu'en 1889 ; l'année suivante, elle est rachetée par les frères Dubos⁸⁶ qui en conservent la propriété jusqu'en 1912⁸⁷. *Gentilly* est fermée au début de la décennie 1920⁸⁸.

Enfin, cette période est également marquée par le rachat de *Duval*, à Petit-Canal, par François Vassort⁸⁹, qui en conserve la propriété jusqu'à sa mort, en 1876⁹⁰. F. Vassort est le modernisateur de cette usine qui, jusqu'alors, fabriquait encore à l'air libre ; entre 1871 et 1873, essentiel-

77. P. Dubos est exproprié à la requête du CFC à la fin de 1864, mais il en est de nouveau propriétaire dès l'année suivante, sans que nous puissions savoir où et comment il a trouvé les moyens de la racheter.

78. AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 6 juin 1867, et ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 742, n° 24 ; création et mise en liquidation des sociétés Dubos frères et Dubos & C^{ie}.

79. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 décembre 1861 ; elle est de 30 000 F seulement, alors que la plupart des prêts du Crédit Colonial entre 1860 et 1862 descendent rarement en dessous des 100 000 F.

80. Avis dans *Commercial*, 14 septembre 1864.

81. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministre, 26 septembre 1865. En fait, au moment où le gouverneur rédige son « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », l'information dont il dispose est déjà dépassée puisque *Gentilly* vient de se transformer en usine moderne.

82. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 avril 1865.

83. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

84. Dès 1865, leur gestion est placée sous le contrôle étroit de l'agence Cail en Guadeloupe ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 avril 1865. Trois ans plus tard, Cail convertit ses créances en participation et s'associe avec les Dagomel au sein d'une société en nom collectif dans laquelle il est majoritaire ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 284, n° 18.

85. *Ibid.*, vol. 335, n° 48.

86. *Ibid.*, vol. 512, n° 44.

87. Les Dubos avaient rassemblé leurs deux usines de Courcelles et *Gentilly* au sein d'une structure commune, les sociétés Dubos frères, jusqu'en 1897, et Dubos & C^{ie} au-delà ; en 1912, à l'expiration de celle-ci, les deux usines sont revendues à E. Graëve, un parent éloigné ; *ibid.*, vol. 742, n° 24.

88. Elle fait encore la campagne 1920 ; ADG, Cabinet du gouverneur, carton 6273, dossier 8. Puis on n'en entend plus parler par la suite. En 1923, elle a disparu de la liste des usines ; *Annuaire de la Gpe*, 1923, p. 298.

89. AOM, Notaires Gpe, minutes Gardemal, 28 novembre 1859 et 1^{er} septembre 1860.

90. *Ibid.*, minutes L. Guilliod, 1^{er} mai 1876.

lement, semble-t-il, grâce à un prêt de son commissionnaire de Pointe-à-Pitre, il reconstruit entièrement le bâtiment et renouvelle le matériel en installant un appareil à triple effet⁹¹. A son décès, ses principaux créanciers et quelques planteurs importants de Petit-Canal s'associent pour reprendre l'usine au sein d'une commandite simple, la société Brumant & Beuperthuy⁹². Celle-ci est dissoute en 1890⁹³, mais Duval demeure propriétaire de la famille Beuperthuy jusqu'en 1911⁹⁴. Elle fonctionne jusqu'en 1928.

c) *L'accélération (1863-1865)*

C'est au cours de cette période que le mouvement d'industrialisation de la production sucrière guadeloupéenne décolle véritablement. Le nombre total d'usines de toutes natures, qui était péniblement passé de 9 à 13 entre 1860 et 1862, atteint son record historique de 28 trois ans plus tard. La principale explication de ce « boum » réside dans la transformation, en 1863, du Crédit Colonial en Crédit Foncier Colonial, qui permet aux planteurs d'accéder très facilement à des prêts abondants⁹⁵. Même s'il est vrai que l'expérience tourne très vite à la catastrophe quelques années plus tard⁹⁶, il demeure que l'apparition de cette nouvelle source de financement donne pendant un court laps de temps le coup d'accélérateur décisif nécessaire à l'enracinement définitif des structures usinières en Guadeloupe. On observe toutefois que cette industrialisation est encore incomplète, puisqu'elle passe essentiellement par la création d'usines bourbonniennes, dont le nombre bondit de 5 en 1862 à 16 en 1865, pendant que celui des établissements modernes n'augmente au contraire que beaucoup plus lentement, passant de 8 à 12 seulement entre ces deux mêmes dates. Est-ce parce que les planteurs n'ont pas pu emprunter la totalité de l'investissement qui aurait été nécessaire pour moderniser intégralement leur fabrication, ou simplement parce que, mal informés, ils ont cru que l'établissement d'usines mixtes, évidemment moins coûteuses, serait suffisant pour leur permettre de sortir des difficultés ? En tout cas, la déception ne va pas tarder à être cruelle.

Les deux seuls établissements créés immédiatement sous forme moderne au cours de cette période, Beauport, à Port-Louis, et Clugny, à Petit-Canal, commencent à fonctionner en 1863 ; ce sont des usines cen-

91. *Ibid.*, minutes Thionville, 3 janvier 1870, et *GO Gpe*, 2 mai 1873, bulletin agricole.

92. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 23 décembre 1876.

93. *Ibid.*, le même, 30 décembre 1890.

94. *Ibid.*, minutes L. Graëve, 27 décembre 1904 ; et ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 661, n° 110, expropriation forcée sur requête du CFC.

95. Comme le demandaient avec persévérance les planteurs des trois vieilles colonies sucrières insulaires depuis le début des années 1850. Le Crédit Colonial n'accordait que des prêts industriels. Comme il ne bénéficiait d'aucune garantie publique de remboursement, il prenait donc le maximum de précautions et n'octroyait ses prêts qu'avec une relative parcimonie. Au contraire, le CFC accorde des prêts hypothécaires, et il bénéficie en outre d'une garantie de remboursement de ses créances par le budget colonial en cas de défaillance des emprunteurs. Cela lui permet de multiplier les prêts. Voir sur tout ceci, A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 245-257.

96. *Ibid.*, pp. 278-281, et Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 275-277.

trales, qui manipulent les cannes de neuf et huit habitations respectivement⁹⁷.

Beauport est fondée sur son habitation personnelle par le Dr Aman Souques, un planteur moderniste qui souhaitait industrialiser sa fabrication depuis avant l'abolition de l'esclavage mais n'avait pu le faire faute de moyens financiers. Pratiquement dès la création du Crédit Colonial il obtient de celui-ci un premier prêt, que viennent compléter ensuite d'importants crédits-fournisseurs de Cail, qui construit et équipe l'usine. Mais l'endettement est trop élevé, la situation devient rapidement incontrôlable, et dès 1864 la famille Souques doit céder à Cail la majorité de l'usine ; elle conserve néanmoins une fraction importante du capital des deux sociétés constituées avec lui, puis avec ses héritiers, jusqu'en 1889⁹⁸, et Ernest Souques, le fils du fondateur, assure la direction effective de l'exploitation pendant toute cette période. En 1890, les Cail se dégagent définitivement de Beauport ; E. Souques en redevient pratiquement le seul propriétaire⁹⁹, mais il fait faillite onze ans plus tard et la famille fondatrice disparaît alors de l'histoire de l'usine. Elle est reprise en 1901 par l'usinier martiniquais Fernand Clerc, mais après sept années d'une gestion catastrophique, celui-ci est exproprié à la requête du CFC et de ses divers autres créanciers, et c'est l'un d'entre eux, le négociant bordelais E. Besse, qui en devient propriétaire en 1908 ; il en fait immédiatement apport à une nouvelle société, fondée et contrôlée par lui, la SA des Usines de Beauport. La SAUB exploite l'usine jusqu'en 1981 ; la fermeture définitive de Beauport intervient neuf ans plus tard¹⁰⁰.

L'usine de *Clugny* est construite sur une parcelle détachée de l'habitation du même nom par le marquis de Rancougne, un métropolitain marié à une Créole et qui ne semble pas avoir jamais mis les pieds en Guadeloupe. Sa création est financée essentiellement par deux emprunts successifs au Crédit Colonial puis CFC. Très mal gérée, elle se noie progressivement dans son endettement, et Rancougne en est finalement exproprié en 1885 à la requête du CFC¹⁰¹. Ne trouvant pas d'acquéreur, celui-ci poursuit l'exploitation de l'usine jusqu'en 1901, date à laquelle il la revend à F. Clerc, qui procède alors à sa fermeture et réunit son domaine à celui de Beauport¹⁰².

L'année 1863 voit également la mise en service de quatre usines bourboniennes, *Bonne-Mère*, à Sainte-Rose, par les frères Thionville, *Sainte-Marthe*, à Saint-François, par Amédée Pauvert père, *Duquerry*, à Petit-Bourg, par A. Larrouy et A. Barzilay, et *Beauplaisir*, à Port-Louis, par

97. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865 ; et *CG Gpe*, SE mai 1875, p. 30.

98. 40 % dans la Société de la Sucrierie Beauport (1864-1875), et 19 puis 15 % dans la Société Sucrière du Port-Louis, de 1876 à 1889.

99. A travers une société-écran, la SA des Sucrieries du Port-Louis, dont il détient 88 %.

100. Sur tout ce qui précède, voir Ch. Schnakenbourg, « Histoire de Beauport au temps des Souques (1836-1901). Recherche sur les causes de la chute des usiniers créoles en Guadeloupe au début du xx^e siècle », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 115, 1998, pp. 61-141 ; et R. Gama, *Evolution d'un grand domaine sucrier à la Guadeloupe. Les rapports sociaux dans le Nord de la Grande-Terre, aire de la Société Anonyme des Usines de Beauport (1908-1981)*, thèse de doctorat d'Histoire, Université des Antilles-Guyane, 1997, vol. I, pp. 142-289.

101. Histoire de propriété retracée dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 476, n° 25.

102. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 115.

E. Ruillier¹⁰³. Elles sont approvisionnées en matière première par leurs propres habitations, au nombre de trois ou quatre pour chacune d'elles, sauf Beauplaisir qui n'en compte qu'une seule. Toutes sont créées grâce à des prêts du Crédit Colonial ou du CFC¹⁰⁴.

L'histoire ultérieure de ces quatre usines est tout à fait représentative de l'évolution du système bourbonien. Beauplaisir, qui reste bloquée à ce stade et ne parvient pas à se moderniser, est très vite expropriée à la requête du CFC et cesse de fonctionner dès 1869¹⁰⁵. Au contraire, les trois autres, qui se transforment en usines modernes, Bonne-Mère et Sainte-Marthe au début de la décennie 1870¹⁰⁶ et Duquerry à la fin de celle-ci¹⁰⁷, grâce à de nouveaux prêts du CFC¹⁰⁸, poursuivent beaucoup plus longtemps leur activité. Duquerry demeure indivise entre ses deux fondateurs jusqu'en 1871, date à laquelle Larrouy se retire¹⁰⁹, et elle devient alors propriété de la seule famille Barzilay ; mais celle-ci est expropriée en 1885 à la requête du CFC¹¹⁰, qui ferme l'usine à la fin de la campagne 1896¹¹¹. Sainte-Marthe demeure la propriété de la famille Pauvert jusqu'en 1925¹¹² ; elle fonctionne jusqu'en 1974. Enfin, Bonne-Mère connaît une histoire beaucoup plus agitée, puisque six propriétaires s'y succèdent

103. *GO Gpe*, 24 février et 28 avril 1863 ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 12 mars 1862 et 7 janvier 1864 ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865. *Nota* : Jusqu'au début des années 1880, Duquerry est le plus souvent appelée « usine de la Retraite », ce qui entraîne parfois des confusions avec celle créée sous le même nom à Baie-Mahault en 1884 ; outre la date des documents, ce sont surtout les noms des propriétaires respectifs de ces deux établissements qui permettent de faire la distinction entre eux.

104. Contrats conservés dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 12 mars 1862, pour Sainte-Marthe, 12 mars 1862 et 7 janvier 1864, pour Duquerry. Non conservés pour les deux autres usines, mais références postérieures dans *ibid.*, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873, pour Bonne-Mère, et avis publié dans *Commercial*, 27 novembre 1869, pour Beauplaisir.

105. *Ibid.*, id°.

106. A plusieurs reprises entre la fin de 1869 et le début de 1871, il est question, dans les bulletins mensuels sur la situation économique rédigés par la direction de l'Intérieur, de travaux d'agrandissement ou d'amélioration de l'outillage, d'installation de « nouveaux engins » ou de matériel plus perfectionné sur les deux usines ; AOM, Gua. 27/258, Octobre à Décembre 1869, Janvier à Avril et Décembre 1870. Egalement dans les bulletins agricoles publiés dans *GO Gpe*, 19 novembre et 18 décembre 1869, 18 janvier et 18 février 1870, 21 janvier 1871. Pas ou peu d'indications sont données sur la nature de ces travaux, mais par leur ampleur même, il ne peut s'agir que du passage d'un matériel « bourbonien » à un équipement moderne.

107. Il n'est pas fait état de Duquerry dans le tableau des usines de la Guadeloupe présenté dans *CG Gpe*, SE 1875, p. 30. Par contre, elle figure dans celui publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884. Or les développements qui accompagnent ces deux documents montrent clairement que ceux qui les ont établis n'ont pris en compte que les seules usines modernes.

108. Références postérieures à ces prêts dans *Commercial*, 27 juillet 1864, pour Sainte-Marthe ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873, pour Bonne-Mère ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 471, n° 37, pour Duquerry.

109. AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 28 mars 1871.

110. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 471, n° 37.

111. AOM, Gua. 101/716, gouverneur Moracchini à ministère, 29 octobre 1898, état de la production des usines en 1896 ; Duquerry figure encore dans la liste. Mais au début de l'année suivante, elle est annoncée comme fermée ; *Courrier de la Gpe*, 6 avril 1897.

112. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 690, n° 2, histoire de propriété jusqu'en 1918 ; A. Cointet, *Aspects économiques et sociaux de la culture de la canne à sucre en Guadeloupe*, thèse de doctorat en Droit, Paris, 1954, p. 51.

jusqu'en 1884¹¹³ ; le CFC en devient alors acquéreur sur expropriation forcée provoquée par lui, mais ne parvenant pas à la revendre, il continue de l'exploiter, d'abord directement, puis à travers sa filiale des Sucrieries Coloniales, fondée en 1920¹¹⁴. Sa dernière campagne se situe en 1973.

Enfin, cette même année 1863 est marquée par divers changements survenus dans l'histoire de trois usines de la première génération. C'est tout d'abord la dernière campagne d'*Acomat*, à Moule¹¹⁵, et de *l'Ilet*, aux Abymes¹¹⁶. D'autre part, la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe vend *Grande-Anse*, à Marie-Galante, à Alexandre de Retz, qui en était déjà locataire depuis dix ans. A travers les héritiers de celui-ci, leurs cousins et leurs alliés, la famille de Retz en demeure propriétaire pendant exactement un siècle¹¹⁷ ; Grande-Anse fonctionne encore au moment où nous écrivons ces lignes (fin 1999).

En 1864, quatre autres usines entrent en service, *Union*, aux Abymes, créée par la société Oraison & Richaud¹¹⁸, *Desmarais* ou Saint-Louis, à Marie-Galante, par F. Bon¹¹⁹, *Blanchet et Richeval*, à Morne-à-l'Eau, respectivement par S. Monnerot¹²⁰ et A. Ferlande¹²¹. Ici aussi, le financement provient essentiellement de prêts du Crédit Colonial et du CFC¹²². Ce sont des usines particulières dont les cannes sont fournies presque uniquement par leur propre domaine, limité à une seule habitation sauf celui de Blanchet qui en possède déjà trois. Seule Desmarais est une usine moderne dès le moment de sa création¹²³, mais elle est trop petite pour être durablement viable et doit fermer en 1878¹²⁴. Les trois autres ne sont

113. Les frères Thionville et Cl. Coureau de 1863 à 1866 ; la veuve Dupont et son fils de 1867 à 1871 ; les mêmes associés aux frères Vergé en 1872 et 1873 ; les frères Vergé seuls de 1874 à 1878 ; AOM, Notaires Gpe, minutes Alcide Léger, 22 décembre 1866, et L. Guilliod, 31 décembre 1873 et 7-8 mars 1878. Les époux de Larroche de 1878 à 1882, et enfin D. Iphigénie en 1883 et 1884 ; *Courrier de la Gpe*, 9 septembre 1884.

114. A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 318-319.

115. Elle allume ses feux pour la dernière fois au début de 1863 ; *GO Gpe*, 24 février 1863, bull. agricole. L'année suivante, elle est démontée, et son matériel sert à équiper l'usine bourbonnienne de Richeval, qui appartient au même propriétaire, Amédée Ferlande ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865. Acomat semble connaître une histoire particulièrement agitée après l'Abolition, puisqu'elle change successivement de propriétaire en 1848, 1849, 1852, 1855 et 1862 ; AOM, Notaires Gpe, minutes Gardemal, 26 décembre 1849, Jugla, 28 décembre 1855, et Thionville, 27 août et 3 octobre 1863.

116. Elle est complètement abandonnée en 1864 ; voir description dans *Commercial*, 20 août 1864.

117. Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G.*, pp. 62-63, 79-80, 85-86, 107-111, 130-131.

118. Elle est en cours d'installation à la fin de 1863 ; *GO Gpe*, 17 novembre 1863, bull. agricole.

119. *Ibid.*, 22 avril 1864, *idem*.

120. Sur tout ce qui concerne Blanchet dans la suite de ces développements, voir Ch. Schnakenbourg, « La Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale. Histoire de l'usine Blanchet de 1860 à 1933 », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 119-120, 1999, pp. 3-80.

121. Voir note 115, *supra*.

122. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 8 (deux prêts en 1862 et 1864) ; *Commercial*, 20 avril 1864 (*Union*) ; ADG, Mss J. Ballet, t. V, p. 158 (Richeval, deux prêts en 1864 et 1867). Pour ce qui concerne Desmarais, le prêt du Crédit Colonial est complété par un crédit-fournisseur de Cail ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 4 février 1863 et 19 novembre 1864.

123. Elle est équipée de matériel Cail.

124. Au début de 1878, les héritiers Bon sont expropriés à la requête du CFC ; *GO Gpe*, 22 janvier 1868. Dès l'année suivante, les documents ne parlent plus de cette usine qu'au

encore que des sucreries bourbonniennes¹²⁵ ; Union et Richeval, qui ne parviennent pas à dépasser ce stade, n'ont qu'une existence très brève et cessent de produire en 1869 et 1871 respectivement¹²⁶. Il n'y a que Blanchet qui réussisse à se transformer ultérieurement en usine centrale moderne, ce qui est accompli en 1869. La famille Monnerot en est seule propriétaire jusqu'en 1881, puis demeure ensuite l'un des principaux actionnaires de la Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale, à laquelle elle cède alors l'usine et son domaine ; Blanchet fonctionne jusqu'en 1979.

Cette phase d'accélération du mouvement de création des usines au milieu des années 1860 s'achève « en feu d'artifice » en 1865 avec la mise en activité de six sucreries bourbonniennes, *Marquisat* et *Changy*, à Capesterre, par Mallavois et les frères Capitaine respectivement, *Blachon*, à Lamentin, par Louis Blachon, *Paquereau*, à Baie-Mahault, par Auguste Nouy, *Pointe-à-Raie*, à Morne-à-l'Eau, par E. Picard, et *Renneville*, à Saint-François, par de Richemond. Leur construction est financée essentiellement par des prêts du Crédit Colonial/CFC¹²⁷. Aucune d'elles n'est modernisée par la suite, aussi leur existence est-elle très brève. Seules *Changy* et *Pointe-à-Raie* parviennent à tenir quelques années, jusqu'en 1871 et 1876 respectivement¹²⁸ ; les quatre autres ne font guère plus de deux ou trois campagnes et ferment toutes dans la seconde moitié de la décennie 1860¹²⁹.

d) *Le basculement définitif dans la modernité (1868-1871)*

Après le grand bond en avant du milieu des années 1860, le mouvement de création des usines en Guadeloupe connaît une pause ; aucun nouvel établissement n'est mis en service en 1866 et 1867. Puis quand il reprend, son rythme et son contenu subissent de profondes modifications. Son rythme, tout d'abord, se ralentit considérablement. On avait construit une moyenne annuelle de 5,3 usines de toutes natures de 1863

passé ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 9 septembre 1879, et *Echo de la Gpe*, 27 janvier 1880.

125. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

126. Pour ce qui concerne *Union*, ses propriétaires s'engagent en 1867 à porter leurs cannes à Darboussier dès que celle-ci entrera en service ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 274, n° 8. Or cette usine commence à fonctionner en 1869. S'agissant de *Richeval*, Ferlande est exproprié en 1871 à la requête du CFC, qui la revend à Blanchet deux ans plus tard ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 1^{er} octobre 1873.

127. *Commercial*, 13 juillet 1864, (Pointe-à-Raie) ; *GO Gpe*, 26 juillet 1864 (Changy) ; ADG, Mss J. Ballet, t. V, p. 155 (Marquisat) ; références à ces prêts dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 297, n° 9 (Paquereau), et AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 30 septembre 1880 (Blachon). Pas d'informations concernant Renneville, mais son fondateur ne semble pas avoir emprunté au CFC.

128. *Changy* est mise en vente volontaire par la famille Capitaine, et *Pointe-à-Raie* est expropriée à la requête du CFC ; *Echo de la Gpe*, 17 décembre 1873 et 11 octobre 1876. Nous ne trouvons plus aucune trace de leur activité par la suite.

129. *Marquisat* subit deux expropriations forcées en 18 mois (Décembre 1866 et Juin 1868) ; *CG Gpe*, SO 1872, pp. 104-105, rapport de la commission spéciale sur le CFC. *Blachon* est mise en vente à la mort de son fondateur, en 1866 ; *Commercial*, 19 décembre 1866. *Paquereau* est louée par son propriétaire à Darboussier dès que celle-ci commence ses opérations, en 1869 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 297, n° 9. Aucune de ces trois habitations ne continue à produire du sucre par la suite. Quant à *Renneville*, nous n'en connaissons incidemment l'existence que par AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865.

à 1865, on n'en est plus qu'à 2 entre 1868 et 1871. Compte tenu des fermetures survenues au cours de cette dernière période, qui sont plus nombreuses que les créations, le nombre total d'établissements commence à diminuer, passant de 28 à 25 entre 1865 et 1871. Mais c'est surtout le contenu du mouvement qui change. En effet, l'échec du système bourbonnien est désormais patent¹³⁰. Les sucreries ayant d'abord fait appel à lui l'abandonnent en masse ; onze d'entre elles cessent de l'utiliser entre 1866 et 1871 et ferment ou se transforment en établissements modernes, et deux usines de ce type seulement sont encore créées après 1865, d'ailleurs pour très peu de temps. Une ultime expérience de relance de la fabrication à l'air libre, avec l'adoption du « concrétor Fryer »¹³¹ sur quelques habitations, au début des années 1870, n'est pas plus couronnée de succès. La seconde moitié de la décennie 1860 constitue donc un tournant unique et essentiel dans l'histoire de l'industrie sucrière guadeloupéenne : c'est le moment où, toutes les tentatives de sauvetage du système traditionnel ayant échoué, les planteurs basculent définitivement dans la technologie de pointe, ce qui explique que, parallèlement à l'effondrement du nombre d'établissements mixtes, celui des usines modernes continue d'augmenter entre 1865 et 1871 (de 12 à 17). Cail a enfin achevé le père Labat.

Cette nouvelle phase de l'histoire de l'industrialisation de la production sucrière de la Guadeloupe commence, paradoxalement, par une sorte d'ultime clin d'œil avec la création, en 1868, des deux dernières usines bourbonniennes construites dans l'île, *Montmein*, à Sainte-Anne, par H. Boissel¹³², et *La Simonière*, à Saint-François, par J.F. de Sersily-Sergent¹³³. Mais elles ne demeurent pas bien longtemps à ce stade. La Simonière ne semble pas fonctionner plus d'un an ou deux, et Montmein est modernisée en 1869-70¹³⁴. H. Boissel n'en conserve la propriété que quelques années ; dès 1874, il doit la revendre en catastrophe avant d'en être exproprié, puis, après une histoire agitée au cours de laquelle elle change quatre fois de mains en dix ans, l'usine est finalement rachetée en 1884 par A. Dormoy, qui la transfère à Capesterre de Marie-Galante l'année suivante¹³⁵. Mais le sort semble décidément s'acharner sur les propriétaires de cette usine ; pris dans la tourmente de la crise sucrière, Dormoy est exproprié en 1887 à la requête du CFC, qui ne trouve pas à la revendre avant 1910. Transférée au Robert après le cyclone de 1928, elle fonctionne tant bien que mal (plutôt mal que bien) jusqu'en 1959¹³⁶.

130. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 285-286.

131. Il s'agit d'un système inventé par un planteur anglais d'Antigue, qui donne un produit (le sucre « concret ») de qualité intermédiaire entre celui des habitations-sucreries et celui des usines, mais pour des coûts qui ne sont pas beaucoup inférieurs à ceux du système « du père Labat ». Voir sur ce point la description de B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 209, ainsi que AOM, Gua. 27/258, bull. économique de la direction de l'Intérieur de Mai 1869.

132. *GO Gpe*, 24 mars 1868, bull. agricole, et *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

133. Leur construction est financée par des prêts du CFC. Avis dans *Commercial*, 4 mai 1864, pour la Simonière. Référence postérieure à deux prêts de 1863 et 1864 pour Montmein, dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 août 1869.

134. *Ibid.*, id^e, troisième prêt du CFC à H. Boissel pour financer l'installation d'un matériel de fabrication dans le vide. Les travaux ont lieu au cours des mois suivants et l'entrée en service survient au début de la campagne 1870 ; *GO Gpe*, 18 février 1870, bull. agricole.

135. Sur tout ceci, voir davantage de précisions dans Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G.*, pp. 61-62.

136. *Ibid.*, pp. 75-76, 85, 97 et 111-117.

C'est en 1869 que se situe l'apogée qualitatif du mouvement de création des usines modernes en Guadeloupe, avec la mise en route de *Darboussier*, à Pointe-à-Pitre. C'est une usine centrale, la plus grande, la plus moderne, la mieux construite des Antilles françaises¹³⁷, qui manipule les cannes de 28 habitations dès sa création. Elle appartient à une commandite par actions, la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre, fondée à l'initiative de E. Souques et J.F. Cail, qui apporte l'essentiel du financement. Souques, qui en devient pratiquement seul propriétaire après le retrait des héritiers Cail, dans les années 1880, assure la direction effective de l'affaire pendant 40 ans. En 1907, épuisé par l'âge et l'impécuniosité, il doit passer la main. Darboussier est alors reprise par une société métropolitaine, la SIAPAP, qui exploitera l'usine jusqu'en 1980, date de sa fermeture définitive¹³⁸.

La seconde moitié de la décennie 1860 voit également se produire plusieurs changements dans l'histoire des usines créées avant l'Abolition.

C'est tout d'abord l'arrêt des deux petits établissements, particuliers mais modernes, de *Houëlbourg*, à Baie-Mahault¹³⁹, et *Plaisance*, à Port-Louis¹⁴⁰. Par contre, l'usine des *Mineurs*, à Capesterre, redémarre. Créée en 1849 puis fermée une première fois vers 1856, elle est remise en activité une dizaine d'années plus tard¹⁴¹. En 1879, elle est encore un établissement bourbonnien¹⁴². Elle est alors rachetée par O. Blanchet et les héritiers Capitaine¹⁴³, qui la transforment en usine moderne au cours des années suivantes¹⁴⁴. O. Blanchet en demeure propriétaire jusqu'en 1915¹⁴⁵. L'usine est définitivement fermée en 1919¹⁴⁶.

Mais surtout, en 1868-69, la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe revend les trois établissements qu'elle possède encore dans l'île et se met en liquidation. *Marly*, à Sainte-Anne, est rachetée par le comte de Chazelles¹⁴⁷. Sa famille en demeure propriétaire jusqu'en 1894 ; l'usine est alors détruite par un incendie¹⁴⁸, mais les de Chazelles parviennent

137. Sa capacité initiale de production est de 60 000 tonnes de canne par campagne, contre 30 000 pour Beauport, la seconde usine de la Guadeloupe, et 40 000 pour Lareinty, la première de la Martinique. Darboussier fournit 18 % de la production de sucre de la colonie en 1875, 15 % en 1883, 20 % en 1896 et 19 % en 1913.

138. Sur tout ce qui précède, Ch. Schnakenbourg, *Darboussier, passim*.

139. L'usine semble encore en état de fonctionner en 1868 ; *Commercial*, 19 septembre 1868. Mais dès l'année suivante, cette habitation fait partie des fournisseurs de canne de Darboussier, qui vient de commencer ses opérations ; *GO Gpe*, 9 février 1872.

140. Initialement équipée d'un système mixte, elle est modernisée avant 1866, puisqu'elle est alors équipée d'une installation complète de fabrication dans le vide ; description dans *Commercial*, 17 mars 1866. Elle est vendue l'année suivante sur saisie immobilière. En 1872, « il n'en reste plus que des ruines » ; *Echo de la Gpe*, 23 octobre 1872.

141. Le bulletin agricole de Janvier 1866 annonce qu'elle vient de commencer sa campagne ; *GO Gpe*, 16 février 1866. Le contexte de la phrase laisse à penser qu'elle avait peut-être déjà fonctionné l'année précédente.

142. Description de son matériel dans *GO Gpe*, 13 juin 1879.

143. Histoire de propriété dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, 4 juillet 1893.

144. R. Monnerot en fait état dans le tableau des usines en 1883 qu'il publie dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884. Or ce tableau ne comprend expressément que les usines modernes.

145. D'après *Annuaire Sucrier*, 1886-87 à 1914-15.

146. Une note dans *ibid.*, 1919-20, pp. 105-106, nous apprend que son matériel a été racheté par Ch. Morazzini pour monter une nouvelle usine à Comté de Lohéac.

147. Histoire de propriété dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 556, n° 7.

148. ADG, Mss. J. Ballet, t. IX, p. 13.

néanmoins à conserver le domaine foncier jusqu'en 1901¹⁴⁹. *Zévallos*, à Moule, est vendue à Joseph Duchassaing¹⁵⁰, déjà propriétaire de l'usine du même nom ; elle demeure dans la famille jusqu'en 1901 et ferme en 1907¹⁵¹. Enfin, *Bellevue* est reprise par Cail¹⁵² ; en 1883, sa veuve la revend à E. Souques, et celui-ci, après avoir exploité l'usine pendant quelques années, la fusionne avec Beauport en 1890¹⁵³.

La dernière usine moderne créée au cours de cette période est *Gardel*, établie en 1870 par Evremont de Saint-Alary sur son habitation familiale de Sainte-Marie, à Moule¹⁵⁴. Nous ne savons pas comment a été financée sa construction, mais ce n'est en tout cas pas par emprunt au CFC. C'est une usine centrale qui manipule les cannes de six habitations¹⁵⁵. La famille fondatrice en demeure propriétaire jusqu'en 1920¹⁵⁶. *Gardel* est aujourd'hui la dernière usine encore en activité sur le « continent » guadeloupéen.

Enfin, c'est autour de 1870 que sont construites les trois usines « à concrétor » expérimentées en Guadeloupe. La plus ancienne (1869) est celle installée par A. Cottin sur son habitation de Baie-Mahault¹⁵⁷ ; nous ne savons pas combien de temps elle fonctionne (très peu, probablement), car une fois entrée en service, on n'entend plus parler d'elle par la suite. *Moulin-à-Eau*, à Capesterre, est créée l'année suivante par J. Saint-Cyr Pasquier¹⁵⁸. Celui-ci réussit l'exploit de tenir pendant treize ans, et son usine semble même avoir été la dernière en Guadeloupe à fabriquer à l'air libre ; mais c'est à travers bien des difficultés, et le sucre « concret », exporté essentiellement aux Etats-Unis, se vend de plus en plus mal. A la mort de son fondateur, en 1883, sa veuve arrête les frais¹⁵⁹. La dernière usine « à concrétor », celle de Petit-Canal, située sur l'habitation *Bazin*¹⁶⁰, entre en service en 1871¹⁶¹. Elle est construite par une société *ad hoc*, fondée l'année précédente par un groupe de capitalistes de Rouen¹⁶². Mais

149. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 589, n° 33.

150. Référence à cette vente dans *ibid.*, vol. 314, n° 30.

151. Bonne histoire de cette usine dans A. Buffon, « L'affaire Zévallos : Une expérience d'autogestion en Guadeloupe au début du siècle », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 95-98, 1993, pp. 41-77.

152. Histoire de propriété dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, 10 juillet 1889.

153. Quelques éléments sur l'histoire de cette usine dans Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 90 et 98-99.

154. Première mention de son activité dans *GO Gpe*, 19 août 1870 ; confirmation dans *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

155. *Ibid.*, id°.

156. Evremont, le fondateur, jusqu'en 1901, puis ses deux neveu et nièce, à travers la SA des Sucreries du Moule, à partir de 1902 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Graëve, 31 janvier 1903. En 1920, elle est rachetée par E. Graëve ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 708, n° 51.

157. AOM, Gua. 27/258, bull. économiques de Mars, Avril et Mai 1869.

158. *Ibid.*, bull. de Décembre 1869, Janvier, Février, Mars et Avril 1870.

159. Sur tout ce qui précède, voir ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n° 16, annexes, contrat du 12 juillet 1883 par lequel la veuve Saint-Cyr Pasquier s'engage à porter ses cannes à l'usine voisine de Marquisat, alors en cours d'achèvement, à partir de 1884.

160. Information aimablement communiquée par notre collègue Raymond Boutin.

161. L'installation du matériel est en cours à la fin de 1870 ; *GO Gpe*, 24 décembre 1870, bull. agricole.

162. Avis de création de la Société des Usines Sucrières à Concrétors, publié dans *ibid.*, 17 mai 1870.

l'affaire tourne mal ; en 1874, la société en question fait faillite et l'usine cesse de fonctionner¹⁶³.

1.3. Les créations tardives (1875-1925)

a) *L'apogée du mouvement de modernisation (1875-1884)*

Au-delà de 1871, le mouvement de création des usines se ralentit très sensiblement. L'espace sucrier guadeloupéen est désormais presque entièrement équipé en établissements modernes, et il n'y a donc plus guère de place pour de nouveaux entrants. De leur côté, les dernières usines mixtes et usines particulières modernes achèvent de disparaître, victimes, soit de leur obsolescence, soit de leur petite taille, pour laisser la place uniquement à des usines centrales modernes. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que le nombre total d'établissements en activité diminue, passant de 25 en 1871 à 22 en 1884 ; toutefois, cette diminution traduit, non pas un affaiblissement du potentiel productif de la Guadeloupe, mais au contraire son renforcement, parce qu'il repose désormais sur des bases techniques et économiques plus solides, comme le montre l'évolution de la production unitaire moyenne par usine, tous systèmes confondus, qui fait plus que tripler entre 1865 (640 tonnes)¹⁶⁴ et 1883 (2 050 tonnes)¹⁶⁵. Même si davantage de cheminées d'usines fumaient au début des années 1871 qu'en 1884, c'est donc bien, en définitive, à cette dernière date que se situe l'apogée quantitatif du processus de modernisation de l'industrie sucrière guadeloupéenne au XIX^e siècle, comme le montre l'évolution continue à la hausse du nombre d'usines fabricant dans le vide, qui atteint alors les 22, un chiffre qui ne sera jamais dépassé par la suite.

Quatre usines seulement, employant toutes une technologie moderne, sont créées en Guadeloupe au cours de cette période.

Celle de *Bologne*, à Basse-Terre, commence à fonctionner en 1875. Elle manipule les cannes de neuf habitations. Son fondateur est Emile Le Dentu, un notable de la ville, qui, avec l'appui de la Compagnie de Fives-Lille, futur constructeur de l'usine, parvient à rassembler dans une commandite par actions tout ce que l'élite blanche de la région possède encore comme capitaux disponibles. Bologne ne fonctionne qu'une dizaine d'années. En 1886, les actionnaires, emportés par la crise sucrière, mettent la société en liquidation et l'usine est fermée¹⁶⁶. Peu de temps après Bologne, une autre usine apparaît dans le Sud de la Guadeloupe proprement dite, celle de *Bois-Debout*, à Capesterre, qui commence à

163. Avis de mise en vente de l'usine pour cause de faillite dans *Echo de la Gpe*, 9 janvier 1875 ; elle ne semble pas avoir trouvé d'acquéreur.

164. Chiffre calculé d'après l'« Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », annexé à AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministre, 26 septembre 1865. Quand le document donne une « fourchette » de production, nous avons retenu la médiane. Le rapport ne cite pas la petite usine de Houëlbourg ; nous avons supposé une production de 500 tonnes. Pour ce qui concerne les usines bourbonniennes, le document ne donne la production que de 13 d'entre elles ; celle des 4 autres a été supposée égale à la moyenne des précédentes.

165. Calculé d'après le tableau publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

166. Sur tout ce qui précède, voir G. Lafleur, « La distillerie Bologne. Du sucre au rhum », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 103, 1995, pp. 99-103, et Ch. Schnakenbourg, « Note complémentaire sur l'histoire industrielle et financière de l'usine Bologne (1873-1887) », *ibid.*, n° 110, 1996, pp. 39-53.

fonctionner après 1875¹⁶⁷. Nous ne savons rien d'elle, mais elle est probablement une usine particulière¹⁶⁸, sans doute la dernière créée en Guadeloupe ; elle disparaît après 1884¹⁶⁹.

Les deux dernières usines construites dans l'île au XIX^e siècle, *Marquisat*, à Capesterre, par F. Lacaze-Pouñcou, et *La Retraite*, à Baie-Mahault, par G. Descamps, sont mises en service simultanément au début de 1884¹⁷⁰. Ce sont évidemment des usines centrales, mais nous ne savons pas combien d'habitations leur fournissent leur matière première ; Marquisat semble travailler essentiellement des cannes provenant de ses propres plantations¹⁷¹. Les fondateurs de ces deux usines n'ont guère de chance ; surpris par le déclenchement de la crise sucrière au moment même où ils commencent leur fabrication, ils sont incapables de rembourser les emprunts contractés auprès du CFC pour financer leur investissement¹⁷² et sont tous deux expropriés à la requête de celui-ci, G. Descamps en 1885 et les héritiers Lacaze-Pouñcou deux ans plus tard¹⁷³. Revendue alors au Martiniquais Ch. Hayot, Marquisat est de nouveau expropriée en 1892¹⁷⁴ et, cette fois, le CFC, qui ne parvient pas à trouver d'acquéreur, est bien obligé d'en poursuivre l'exploitation, puis après lui sa filiale des Sucreries Coloniales, créée en 1920¹⁷⁵ ; elle fonctionne jusqu'en 1968. Quant à l'usine de La Retraite, elle passe définitivement sous contrôle de capitaux marseillais ; elle est fermée en 1950¹⁷⁶.

Au total, 32 usines de toutes tailles et de toutes natures sont créées en Guadeloupe entre 1861 et 1884. En y ajoutant celles établies antérieurement à 1848 et ayant survécu à la crise post-abolitionniste, elles sont même 41 à avoir fonctionné à un moment ou à un autre au cours de cette

167. En 1870, il n'y a encore à Bois-Debout qu'une habitation-sucrerie traditionnelle non modernisée ; description dans *GO Gpe*, 19 avril 1870. Il n'en est pas fait état dans *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, mais R. Monnerot la présente dans le tableau des usines en 1883 qu'il publie dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884. Elle appartient alors à P. Dormoy.

168. Bien que R. Monnerot, dans *ibid.*, id°, la range parmi les usines centrales. Mais sa très faible production (292 tonnes) est bien davantage celle d'une usine particulière, que l'habitation Bois-Debout, avec ses 567 ha, pouvait parfaitement approvisionner seule.

169. Le tableau précité de R. Monnerot, *ibid.*, id°, est à notre connaissance le seul document faisant état de l'existence de cette usine.

170. *JO Gpe*, 1^{er} avril 1884, bull. agricole de Février. Cette usine de la Retraite ne doit pas être confondue avec celle, souvent désignée antérieurement sous le même nom, de Duquerry, qui fonctionne à Petit-Bourg de 1864 à 1896. Quant à celle de Marquisat, elle n'a évidemment rien à voir avec l'établissement bourbonien créé vingt ans plus tôt au même endroit et fermé depuis 1867 ou 1868.

171. De 1873 à 1881, Lacaze-Pouñcou se constitue progressivement, par rachat de neuf habitations, toutes situées à Capesterre, un domaine foncier de plus de 1 500 ha destiné à assurer l'approvisionnement futur de l'usine en cannes ; à ceci viennent s'ajouter celles provenant de l'habitation Moulin-à-Eau dès 1884 ; ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n° 16.

172. Référence à ces prêts dans *ibid.*, id°. (Marquisat), et Hyp. PAP, tr., vol. 470, n° 37 (La Retraite).

173. Mêmes références que note précédente.

174. Avis publié dans *La Vérité*, 2 octobre 1892.

175. A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 318-319.

176. Elle est adjugée en 1885 à la Société Gérard frères, une maison marseillaise implantée en Guadeloupe ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 470, n° 37. En 1910, les Gérard s'associent à Gaston Borel pour fonder la SÂCIAG, qui exploite l'usine jusqu'en 1928, date à laquelle elle est reprise par la Sté du Centre de la Retraite, contrôlée par une alliance entre la famille Gérard et les Raffineries Saint-Louis. Enfin, en 1946, elle est rachetée par la SIAPAP, qui la ferme quatre ans plus tard. Sur tout ceci, Arch. SIAPAP (aujourd'hui transférées aux AOM), dossier « Apports Blanchet-La Retraite », chemise « Pièces constitutives. Usine La Retraite ».

période. Dans les pages qui suivent, nous présentons deux tableaux, l'un récapitulatif de cette évolution, l'autre de leur production à divers moments de la seconde moitié du XIX^e siècle, ainsi qu'une carte de leur localisation.

Tableau 1

Evolution du nombre d'usines en Guadeloupe de 1847 à 1884.

	Usines modernes	Usines mixtes	TOTAL
1847	5	7	12
1860	5	4	9
1862	8	5	13
1865	12	16	28
1871	17	8	25
1875	18	4	22
1880	20	1	21
1884	22	0	22

Sources et observations du tableau suivant

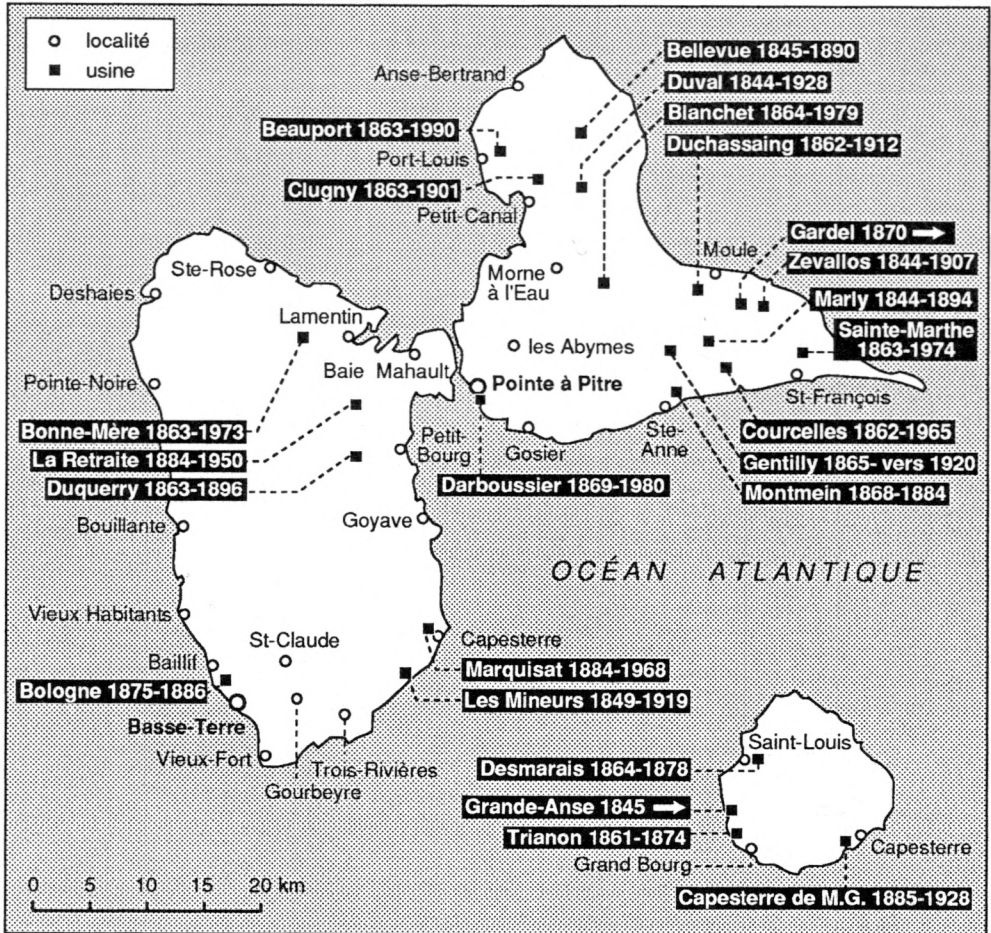
- a. AOM, Gua. 149/974, liasse II, coupure du journal *La France d'Outre-Mer*, 13 janvier 1857 ; sont également données les productions de Plaisance (4 500 qx), Acomat (4 500 qx) et l'Îlet (2 750 qx). Quand le document donne une « fourchette », nous avons retenu la médiane.
- b. AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe », 26 septembre 1865, pour Blanchet, Courcelles, Sainte-Marthe et Gentilly ; est également donnée la production de Trianon (10 000 qx). AOM, 118 AQ 384, dossier 8, pour Clugny ; pendant cette même campagne, cette usine a manipulé 14 571 tonnes de canne.
- c. En 1865, Beauport a manipulé 12 000 tonnes de canne ; production de sucre inconnue ; Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 122.
- d. Marly a manipulé 7 616 tonnes de canne en 1856 et 11 110 en 1861 ; *Commercial*, 22 février 1862.
- e. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 264 ; *Beauport*, p. 122 ; *Blanchet*, p. 70 ; AOM, 118 AQ 384, dossier 8, pour Clugny.
- f. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines ; ce même document donne également la manipulation de Moulin-à-Eau (8 883 tonnes de canne). Pendant cette même campagne, Darboussier a produit 63 482 qx de sucre, Beauport 17 935 et Clugny 16 240 ; mêmes références que note précédente.
- g. Tableau publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884 ; sont également données les productions de Bologne (11 063 tonnes de canne et 9 545 qx de sucre) et de Bois-Debout (3 909 tonnes de canne et 2 924 qx de sucre).
- h. Tableau établi par le Syndicat des Fabricants de Sucre et reproduit dans ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13. Gardel et Les Mineurs, qui ne font pas partie du Syndicat, ne sont pas cités dans ce document. *Nota* : bien que J. Ballet le donne comme représentatif de la seule année 1893, nous savons par ailleurs que ce document se rapporte à la moyenne annuelle de l'ensemble de la période 1889-93.
- i. AOM, Gua. 101/716, gouverneur Moracchini à ministère, « Rapport sur l'industrie agricole de la Guadeloupe », 29 octobre 1898.
- j. Tableau publié dans *JO Gpe*, 20 mars 1901 ; Marquisat et Les Mineurs, quoiqu'en activité, ne sont pas cités.
- k. AOM, Gua. 222/1374, rapport gubernatorial d'ensemble pour l'année 1912 ; sont également données les productions de Doro et Pirogue (4 400 et 3 350 qx respectivement).

Tableau 2
Evolution de la production des usines au XIX^e siècle

	1856	1865	1870		1874	1883		Moyenne		1896	1900	1912
	(a)	(b)	(e)	(e)	(f)	(g)	(g)	1889-93 (h)	(h)	(i)	(j)	(k)
	Sucre	Sucre	Cannes	Sucre	Cannes	Cannes	Sucre	Cannes	Sucre	Sucre	Sucre	Sucre
Darboussier			42 808	30 480	92 957	91 327	78 450	95 754	92 422	87 812	46 954	69 584
Blanchet		500		13 500	26 937	43 748	40 513	30 963	27 928	38 024	23 374	29 337
Beauport		(c)		32 500	23 500	42 304	38 793	48 867	48 276	52 199	28 178	55 533
Zévallos	7 500				24 054	34 561	33 760	28 484	28 826	23 616	14 202	
Clugny		12 871	23 765	21 780	19 628	27 501	27 639	23 613	23 337	24 403	15 471	
Duchassaing					19 655	27 347	25 691	16 537	15 082	31 241	16 642	17 640
Sainte-Marthe		500			7 925	22 836	20 731	28 722	26 712	25 873	13 693	17 809
Marly	7 500	(d)			14 945	21 350	19 226	18 233	16 962			
Duval	4 500				11 500	19 981	16 855	24 752	24 628	23 202	12 941	12 873
Courcelles		300			10 250	17 116	16 294	18 891	20 119	13 157	15 085	16 698
Bellevue	8 500				7 348	15 476	13 111					
Gentilly		250			14 320	14 049	12 363	13 187	12 659	13 230	12 172	13 730
Gardel	4 500				11 833	13 037	13 063			16 860	10 994	19 042
Grande-Anse					9 500	11 339	11 135	16 579	15 752	12 256	12 639	20 435
Duquerry						12 070	9 500	10 457	10 480	9 078		
Bonne-Mère						13 753	11 055	17 568	17 181	17 211	15 559	45 348
Montmein/Cap. MG					6 500	6 700	5 700	11 641	10 803	13 092	7 851	15 976
Les Mineurs						3 968	3 753			1 178		743
Marquisat								15 128	15 473	20 146		22 582
La Retraite								16 400	15 547	9 856	20 812	17 958

Unités : Cannes manipulées en tonnes, production de sucre en quintaux.

LES USINES DE LA GUADELOUPE AU XIX^{ème} SIÈCLE



DAO : J. Désiré - Université de Picardie Jules Verne

b) *Epilogue : la baisse structurelle du nombre d'usines au xx^e siècle*

C'est en 1884 que s'arrête en principe notre recherche, et qu'elle s'arrêtera effectivement dans la suite de cette étude. Mais à titre d'information et pour compléter chronologiquement les développements qui précèdent, il peut éventuellement ne pas être dépourvu d'intérêt de retracer brièvement l'évolution postérieure du nombre d'usines après cette date et jusqu'à nos jours, et d'en indiquer succinctement les principales causes.

Vu globalement et d'un peu haut, à l'échelle du siècle et demi passé de leur activité, l'histoire des usines sucrières modernes en Guadeloupe décrit un cycle parfait, avec ses trois phases successives d'expansion, sous le Second Empire et au début de la Troisième République, d'apogée, dans les premières années de la décennie 1880, et de déclin depuis. Mais il apparaît toutefois que ce déclin n'est ni uniforme ni continu tout au long du xx^e siècle ; depuis 1884, on peut distinguer à cet égard trois moments nettement contrastés.

1. Baisse rapide entre 1884 et le tout début du xx^e siècle. Six usines, soit plus du quart de l'effectif initial, ferment au cours de cette période¹⁷⁷, et comme aucune n'est créée entre-temps, elles ne sont plus que seize en activité en 1902. La cause pratiquement unique de cette chute est évidemment la grande crise sucrière de la fin du xix^e siècle¹⁷⁸.

2. Stabilisation autour des seize unités dans la première moitié du xx^e siècle. La reprise de la conjoncture sucrière mondiale favorise la création de deux nouvelles usines en 1903-04¹⁷⁹, mais comme deux autres ferment peu de temps après¹⁸⁰, le nombre total demeure inchangé en 1914. Il diminue légèrement au lendemain de la guerre avec deux autres fermetures¹⁸¹, avant de remonter ensuite à 18 en 1925, la pénurie relative de sucre en métropole¹⁸² ayant poussé à la construction de quatre usines en Guadeloupe¹⁸³. Puis une fois surmontés les effets du terrible cyclone de 1928 et les destructions qui en résultent¹⁸⁴, il en reste encore seize « fumantes », et ce nombre ne change plus jusqu'en 1946¹⁸⁵.

3. Enfin, baisse pratiquement ininterrompue tout au long de la seconde moitié du siècle. On passe de 16 usines en 1946 à 13 en 1952, puis après une courte période de stabilisation à ce chiffre jusqu'en 1961, c'est la dégringolade sous le double effet de l'accélération croissante du progrès technique, qui pousse à la concentration industrielle, et de la crise générale de l'économie de plantation aux Antilles¹⁸⁶. Le nombre d'établissements en activité tombe à 9 en 1970, 5 en 1980, 4 en 1990 et deux à

177. Clugny, Marly, Bellevue, Bologne, Bois-Debout, Duquerry.

178. Sur laquelle P. Chemin-Dupontès, *Les Petites Antilles. Etude sur leur évolution économique*, Paris, Guilmoto, 1909, pp. 220-272 ; et Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 133-240 et 278-279.

179. Pirogue et Doro, à Marie-Galante ; Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G.*, pp. 82-83.

180. Zévallos et Duchassaing.

181. Les Mineurs et Gentilly ; 14 usines en activité en 1923.

182. En raison de la destruction du potentiel sucrier du Nord et de la Picardie pendant la guerre.

183. Roujol (Petit-Bourg), Jaula (Lamentin), Comté (Sainte-Rose), Grosse-Montagne (Lamentin) ; *Annuaire Sucrier*, années 1922 à 1925.

184. Doro et Duval ne sont pas reconstruites.

185. Statistiques du Syndicat des Fabricants de Sucre.

186. Quelques titres parmi beaucoup d'autres : J.F. Ferré, *La canne à sucre, les indus-*

quelques semaines de la fin du xx^e siècle, au moment où sont écrites ces lignes¹⁸⁷. Et à la fin du xxi^e, combien ?

1.4. Typologie des créations

Laissons ici de côté les établissements bourbonniens, sur lesquels, outre le fait que nous sommes très mal renseignés à leur sujet, il n'y a de toutes façons que peu à dire, pour nous consacrer essentiellement aux 26 usines modernes ayant fonctionné à un moment ou à un autre jusqu'en 1884. A travers les développements qui précèdent, nous avons pu observer que les processus de leur création varient considérablement de l'une à l'autre ; on peut toutefois les regrouper en trois grands types : usine centrale, usine particulière, création par étapes.

a) L'usine centrale

C'est le type le mieux achevé puisqu'il révolutionne immédiatement et totalement toutes les conditions de la production sucrière ; aussi constitue-t-il le modèle dominant et la norme par rapport à laquelle s'analysent les deux autres types. Il concerne neuf usines : Marly, Zévallos, Grande-Anse, Bellevue, Duval, Duchassaing, Clugny, Darboussier et Bologne. Il se définit par la réunion de trois caractéristiques.

En premier lieu, les usines centrales sont des entreprises purement et totalement capitalistes. Elles le sont, tout d'abord, par leur forte intensité capitaliste. En 1875, la valeur moyenne des immobilisations de l'ensemble des usines guadeloupéennes se monte à 1 748 000 F et leur capacité moyenne de broyage à 28 100 tonnes de canne ; or pour celles d'entre elles immédiatement créées comme centrales, les chiffres correspondants sont de 2 108 000 F et 32 125 tonnes respectivement¹⁸⁸. Autre caractère nettement capitaliste des usines centrales : les formes juridiques de mobilisation des capitaux mis en œuvre pour financer leur construction ; à l'exception de Clugny, Duchassaing et Duval, qui sont des usines « privées », toutes les autres ont été créées par des sociétés par actions : la Compagnie des Antilles (Marly, Zévallos, Bellevue, Grande-Anse) est une société anonyme, la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre (Darboussier) et la Sté de l'Usine de la Basse-Terre (Bologne) sont des commandites par actions. Capitalistes, les usines centrales le sont enfin par l'origine des associés au sein de ces sociétés fondatrices, qui, à côté de Créoles novateurs et modernistes, comme Ernest Souques ou le comte de Chazelles, rassemblent également, et dans un rôle le plus souvent décisif, des représentants du grand capital métropolitain, telles les maisons de banque qui soutiennent la fondation de la Compagnie des Antilles, ou

tries du sucre et du rhum à la Martinique. Evolution contemporaine (1950-1974), Bordeaux, CEGET/CENADDOM, 1976, 320 p. ; A. Bonneton-Koussoula, *Contribution à l'étude de l'économie sucrière en Guadeloupe*, Petit-Bourg, INRA, 1981, 154 p. ; M.F. Zébus, *Industrie sucrière et paysannerie en Guadeloupe*, thèse de doctorat en Agronomie, INRA, s.d. (1985), 2 vol. ; IEDOM, *La filière canne-sucre-rhum dans les Départements d'Outre-Mer*, Paris, Septembre 1992, 117 p. ; P. Beccaria, *La réforme foncière en Guadeloupe*, DSRA, Université de Paris IX-Dauphine, 1996, 2 vol.

187. Statistiques du CTICS ; rappelons que dans le même temps la Martinique passe de 14 usines en 1946 à une seule (Galion) en 1999.

188. Chiffres calculés à partir du tableau présenté dans *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

les grands constructeurs de biens d'équipement, comme Cail dans la même société ainsi qu'à Darboussier et Fives-Lille à Bologne.

La seconde caractéristique des usines centrales est d'être des entreprises purement et uniquement industrielles, sans aucun lien avec l'agriculture, dont elles sont totalement séparées. Elles n'ont pas de domaine foncier, et, au début tout au moins, il n'est pas prévu qu'elles en aient un. Leur seul objet est de produire du sucre à partir d'une matière première achetée à des habitations voisines, autrefois établies en sucreries et désormais converties en simples plantations de canne après avoir arrêté leur fabrication directe, dont elles centralisent toute la production, à la fois industriellement et géographiquement ; c'est la raison pour laquelle on les appelle usines *centrales*. De ce point de vue, Darboussier représente l'archétype même de l'usine centrale, puisqu'elle est située en pleine ville, loin de tout champ de canne, et approvisionnée par chalands et par chemin de fer depuis des habitations situées à des kilomètres de là. Mais même quand l'usine est située sur une habitation dont elle porte le nom, la portion de terre sur laquelle elle a été construite est presque toujours séparée juridiquement de celle-ci et n'appartient pas au même propriétaire qu'elle¹⁸⁹.

La troisième caractéristique des usines centrales est leur technologie. Ce sont des usines modernes, employant immédiatement dès leur création les procédés de fabrication les plus récemment mis au point par les constructeurs de matériel sucrier, et incluant donc l'évaporation à multiple effet, la cristallisation sous vide et le turbinage de la masse cuite¹⁹⁰. Seule Duval fait exception, qui est une usine mixte au moment de sa création, mais il faut se rappeler qu'elle est construite en 1844, à une époque où la technologie sucrière est en pleine mutation et où, même dans la sucrerie de betterave, fort peu d'usines ont déjà adopté les procédés modernes mis au point par Derosne & Cail quelques années seulement auparavant ; on sait que Duval sera définitivement modernisée au début des années 1870.

b) L'usine particulière

Huit usines modernes se rattachent à ce type : Beauport, Marquisat, La Retraite, Gardel, Houëlbourg, Trianon, Desmarais et Bois-Debout. L'usine particulière est très proche de l'usine centrale sur un point ; sur deux autres, elle s'en distingue au contraire radicalement.

La première caractéristique de ce type de création est commune avec le précédent. Comme la centrale, l'usine particulière est un établissement

189. Ainsi pour Duval (AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2 mai 1864), Clugny (ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 476, n° 25), les quatre usines de la Compagnie des Antilles (AOM, Gua. 149/974, ministre de l'Intérieur à celui de la Marine, 11 janvier 1853, copies annexées « de l'acte de concession du terrain sur lequel est construite l'usine de... »), et l'usine de la Basse-Terre (Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 42, note 25). Seule Duchassaing fait exception ; l'usine est bâtie sur l'habitation La Pinardière, appartenant à la famille de son fondateur depuis bien avant sa création ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 décembre 1894.

190. Sur la technologie employée dans les usines antillaises modernes à la fin du XIX^e siècle et les procédés utilisés alors pour la fabrication du sucre, voir la description qu'en donne un spécialiste, dans E. Légier, *La Martinique et la Guadeloupe. Considérations économiques sur l'avenir et la culture de la canne, la production du sucre et du rhum et les cultures secondaires dans les Antilles françaises*, Paris, BSIC, 1905, pp. 71-81.

capitaliste, adoptant immédiatement et totalement la technologie la plus moderne, avec un équipement qui est rigoureusement le même que celui des usines centrales, et fourni par les mêmes constructeurs.

Ce caractère capitaliste semble toutefois nettement moins affirmé dans le cas des usines particulières. On note tout d'abord que leur intensité capitaliste est moindre ; leur capacité de production est plus réduite¹⁹¹ et leurs immobilisations sont moins importantes¹⁹². En second lieu, l'implication directe du grand capital métropolitain en tant qu'associé dans leur création semble moins déterminante que dans les usines centrales ; il n'intervient de façon significative que dans deux établissements sur les huit composant ce type, Beauport, qui bénéficie du soutien pratiquement inconditionnel de Cail¹⁹³, et Gardel, qui s'appuie sur les milieux du grand négoce marseillais¹⁹⁴. Enfin, les formes juridiques retenues pour mobiliser les capitaux nécessaires à leur création sont également représentatives d'un capitalisme moins développé. On ne rencontre ici aucune société par actions ; toutes ces usines appartiennent initialement à des personnes physiques ou à des familles.

Ce dernier point éclaire la seconde caractéristique des usines particulières. Le créateur d'un tel établissement est toujours en même temps propriétaire de l'habitation sur laquelle il est construit, et qui, le plus souvent, fonctionne en sucrerie avec les méthodes « du père Labat » plus ou moins améliorées jusqu'à l'entrée en service de l'usine. Il en résulte que cette création représente une double rupture avec le passé.

Une rupture technologique, tout d'abord. Les créateurs des usines particulières modernes cessent d'un seul coup d'employer les techniques antérieures de fabrication, sans chercher à réutiliser ce qui pourrait éventuellement être conservé de celles-ci. Ainsi à Beauport, le Dr Souques n'envisage à aucun moment de créer son usine par transformation progressive de son habitation-sucrerie, pourtant l'une des plus performantes et des mieux gérées de toute la Guadeloupe¹⁹⁵ ; de même à Marquisat,

191. En 1875, la capacité moyenne de broyage des deux usines initialement créées comme particulières, Beauport et Gardel, est de 27 000 tonnes, contre 32 100 pour les centrales ; calculé d'après *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

192. Ce n'est toutefois pas ce qui semble ressortir du tableau de 1875 cité à la note précédente. La valeur moyenne des deux usines initialement particulières est supérieure à celle des centrales, 2 750 000 F contre 2 108 000, mais cette supériorité est plus apparente que réelle. La moyenne concernant les usines particulières ne repose que sur deux données, contre neuf pour les centrales, et elle est en outre biaisée par le chiffre très élevé de Beauport (4 000 000 F à l'issue d'une très importante vague d'investissements quelques années auparavant). Il est certain que si l'on pouvait intégrer dans ce calcul la valeur, malheureusement non connue pour 1875, des huit autres usines de ce type, beaucoup plus petites, cette moyenne s'abaisserait très sensiblement. A titre d'illustration de ce qui précède, on note, par exemple, qu'en 1865, Trianon était estimée à 900 000 F, contre 1 600 000 pour Beauport et 1 300 000 pour Clugny ; AOM, Gua. 129/864, gouverneur Lormel à ministère, 26 septembre 1865.

193. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 68-70.

194. Armand de Saint-Alary, le frère d'Evremont, créateur de Gardel, est l'un des principaux commissionnaires en sucres de Marseille et fondateur des Raffineries de la Méditerranée ; J. Fiérain, *Les raffineries de sucre des ports en France (XIX^e-début du XX^e siècles)*, thèse de doctorat ès Lettres, Université de Nantes, 1974, éd. Paris, Librairie H. Champion, Lille, ART, 1976, pp. 521-522.

195. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 65-66. En 1860, son habitation-sucrerie est la huitième de l'île par l'importance de sa production, avec 175 tonnes de sucre contre 76 seulement pour la moyenne de l'ensemble de celles alors en activité ; d'après le tableau publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861.

lorsqu'il rachète l'habitation, en 1873¹⁹⁶, F. Lacaze-Pouçou ne cherche nullement à remettre en marche l'ancienne sucrerie bourbonnienne installée dessus, préférant attendre quelques années avant de créer directement une usine moderne entièrement nouvelle.

Une rupture sentimentale et familiale, d'autre part. A la différence des créateurs d'usines centrales, qui sont le plus souvent des métropolitains ou des Créoles sans attaches foncières directes avec l'endroit où celles-ci sont installées, les fondateurs des usines particulières doivent accomplir une démarche volontariste pour arrêter brutalement une habitation-sucrerie, symbole de tout un passé dont la perception est déjà déformée par la nostalgie¹⁹⁷. La décision est même d'autant plus difficile à prendre que, jusqu'à la décennie 1860, il semble que l'on pourrait, moyennant quelques investissements limités d'amélioration, prolonger le fonctionnement du système traditionnel pendant de longues années encore. La création d'une usine particulière est indiscutablement la preuve d'un esprit moderniste et tourné vers le progrès, qui tranche avec la mentalité frileuse et routinière de la plupart des planteurs en ce milieu du XIX^e siècle.

La dernière caractéristique des usines particulières, en même temps que la principale différence entre elles et les usines centrales, réside dans le fait qu'elles sont intégrées ; elles sont leur propre fournisseur de canne, au moins pour partie de leurs approvisionnements. Les usines de ce type sont des entreprises à la fois industrielles et agricoles, qui possèdent dès le moment de leur création un domaine foncier plus ou moins étendu, constitué immédiatement avant ou immédiatement après leur mise en service par acquisition d'habitations agrégées autour de la propriété familiale initiale du fondateur, afin de couvrir l'essentiel de ses besoins en matière première. Sur les plus grandes d'entre elles, ce domaine peut ainsi rassembler plusieurs centaines d'ha ; Marquisat possède ainsi 8 habita-

196. ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n° 16.

197. Totalement absorbé par sa campagne contre Souques, le journal républicain *La Vérité* publie, dans son numéro du 27 novembre 1898, un étrange article signé d'« un vieux Blanc, ancien producteur ruiné par l'usine Darboussier », dont le contenu idéologique laisse pour le moins perplexe : « Je me souviens du temps, hélas passé, où toutes les cheminées des habitations fumaient, les moulins à vent déployaient coquettement leurs ailes, et chacun, attiré par la bonne odeur de la batterie (*une chaudière « du père Labat »*) en cuite, venait prendre une canne au moulin ou une tasse de vesou à (la sucrerie). C'était une sorte de dîme que le propriétaire laissait prélever, usant avec plaisir de ces mœurs patriarcales... Je me souviens encore de la joie qu'éprouvaient ces travailleurs lorsqu'emportant une canne, ils dégustaient en se pourléchant les lèvres le liquide brûlant mais sucré. Les soins donnés en case aux malades... (par) le propriétaire... établissaient ainsi des liens familiaux qui rapprochaient l'employé de l'employeur. Le sucre brut se fabriquait, et sa vente sur nos marchés enrichissait le négociant, le commerce était florissant. Que les temps ont changé ! ». Vient ensuite une longue tirade contre l'Usine en général et Darboussier en particulier, accusées d'avoir ruiné les habitations-sucreries et « réduit à néant l'ancienne vie coloniale, celle qui s'était créée après 1848 ». Malgré cette ultime précision, on ne peut s'empêcher d'entendre l'auteur de ces lignes penser : « Qu'il était heureux le temps de l'esclavage » !

tions réunissant 1 259 ha¹⁹⁸, Beauport 4 habitations et 651 ha¹⁹⁹, La Retraite 4 habitations et 622 ha²⁰⁰, Gardel 6 habitations et 690 ha²⁰¹.

c) *La création par étapes*

C'est le type le plus important numériquement, mais non techniquement et économiquement. Il concerne neuf usines²⁰² : Courcelles, Gentilly, Bonne-Mère, Plaisance, Blanchet, Sainte-Marthe, Duquerry, Montmeïn, et Les Mineurs. Il présente quatre caractéristiques.

Les usines créées par étapes sont, en premier lieu, des entreprises familiales. Au point de départ du processus conduisant à leur création, on trouve toujours une famille créole ou créolisée, propriétaire d'une habitation-sucrierie qu'elle désire moderniser. Il peut toutefois se produire que, probablement pour pouvoir rassembler plus facilement les capitaux nécessaires, cette famille soit amenée à s'associer à une tierce personne ou à une autre famille, elle-même également toujours créole, mais une telle alliance ne dure jamais très longtemps ; au bout de quelques années, l'un des deux associés est amené à se retirer. Ainsi Paul Guy de Blanchet en 1869, au moment même où l'usine est en train de se transformer en établissement moderne²⁰³ ; la veuve Dupont et son fils de Bonne-Mère un an seulement après s'être associés aux frères Vergé²⁰⁴ ; A. Larrouy de Duquerry en 1871, après neuf années d'association avec A. Barzilay²⁰⁵. D'autre part, le grand capital métropolitain se désintéresse de ce type d'usines et n'intervient dans le financement de leur création que comme prêteur (Crédit Colonial/CFC) et pratiquement jamais comme associé ; seule Gentilly bénéficie de l'appui de Cail, et encore est-ce parce que celui-ci s'est fait piéger par les fondateurs de l'usine et doit bien se résoudre à convertir ses créances en participation pour éviter de tout perdre²⁰⁶.

De ce qui précède résulte la seconde caractéristique des usines créées par étapes : leur relativement faible intensité capitalistique. En 1875, la

198. Marquisat, Changy, Beauséjour et Bois-Riant achetées par F. Lacaze-Pouçou en 1873, Besnard en 1878, Bisson en 1880, La Source et Petit-Pérou en 1881 ; ADG, Hyp. BT, tr., vol. 215, n° 16. Rappelons que l'usine est créée en 1884.

199. Outre l'habitation du même nom, propriété de la famille Souques depuis 1836, l'usine Beauport contrôle également, au moment de sa mise en service (1863), Brumant ou Malgré-Tout et La Marinière ou Lalanne ; deux ans plus tard, elle loue en outre Bétin ; Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, p. 126.

200. Outre l'habitation La Retraite, ancienne propriété de la famille Descamps, l'usine contrôle également les habitations Duréau et Montourment, acquises en 1873, La Gripière et Convenance, louées respectivement en 1883 et 1884 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 470, n° 37, et AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 juillet 1883 et 16 février 1884. Elle entre en activité au début de 1884.

201. A l'habitation Sainte-Marie ou Gardel, propriété de la famille depuis la fin du XVIII^e siècle, E. de Saint-Alary ajoute successivement celles de Sainte-Louise ou Faudon, dans les années 1850, Sainte-Catherine, en 1867, Maurel, à une date inconnue mais antérieure à 1870, Monplaisir et Sainte-Madeleine, en 1872 ; l'usine est créée en 1870. Liste déduite de la confrontation de nombreux documents, dont ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 328, n° 59, vol. 333, n° 48, et vol. 708, n° 51 ; ainsi que AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 29 mai 1867.

202. Etant entendu que nous nous limitons ici uniquement à celles qui ont mené leur processus de modernisation jusqu'au bout ; par contre, nous laisserons de côté les établissements bourbonniens qui ne se modernisent pas par la suite.

203. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 11.

204. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873.

205. *Ibid.*, minutes Alexis Léger, 28 mars 1871.

206. ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 284, n° 18.

valeur moyenne de leurs immobilisations n'est que de 1 000 000 F et leur capacité moyenne de broyage de 18 960 tonnes de canne, contre 1 748 000 F et 28 100 tonnes respectivement pour l'ensemble des usines de la Guadeloupe²⁰⁷. A l'exception de Blanchet, qui prend très vite la seconde place parmi les producteurs de sucre de l'île, les usines créées par étapes sont de petites usines ; sur les 16 fabriques modernes dont la manipulation en 1874 est connue, la mieux classée après Blanchet est Gentilly, qui occupe la huitième place, et les trois autres référencées sont reléguées dans les profondeurs du classement, en 11^e, 14^e et 16^e positions, pour Courcelles, Sainte-Marthe et Montmein respectivement²⁰⁸.

La troisième caractéristique de ces usines est précisément qu'elles sont créées par étapes. A la différence des deux types précédents, où les usines sont établies *ex nihilo* en adoptant immédiatement la totalité de la technologie sucrière la plus moderne, le processus de création dans le cas présent est celui d'une modernisation progressive à partir d'une habitation-sucrierie traditionnelle, par adjonctions successives d'équipements plus performants. Le propriétaire de cette habitation commence par installer un moulin à vapeur adapté à son équipement de chaudières « du père Labat »²⁰⁹, puis, généralement entre 1863 et 1865, il monte un établissement bourbonnien, et enfin, quelques années plus tard, à la fin de la décennie 1860 ou au début de la suivante, il passe au stade ultime, la construction d'une usine moderne, tout en essayant à chaque étape de conserver le plus possible du matériel et des techniques de l'étape précédente²¹⁰. La durée totale de ce processus semble varier considérablement d'une usine à l'autre, mais elle est toujours très longue ; sept ans à Gentilly, largement plus de dix à Blanchet et Sainte-Marthe, seize à Courcelles, probablement à peu près autant à Duquerry.

La dernière caractéristique des usines créées par étapes découle en grande partie de la précédente : ces usines naissent sous le signe de l'intégration. A chacune d'elles est généralement annexée, outre l'ancienne habitation-sucrierie familiale du fondateur, une ou deux autres grandes plantations acquises le plus souvent au moment du passage au stade bourbonnien²¹¹. Puis lorsqu'elles arrivent à la dernière étape de leur transformation industrielle, celle de la modernisation complète, elles continuent tout naturellement dans la même voie et achètent ou louent d'autres habitations pour pouvoir répondre à la demande additionnelle de canne de leurs nouveaux équipements²¹².

207. Chiffres calculés d'après *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

208. Voir *supra*, tableau n° 2.

209. A Courcelles en 1856, à Blanchet et Sainte-Marthe avant 1860, à Gentilly et Duquerry en 1862.

210. Ainsi à Blanchet, les turbines installées en 1864 à l'époque de l'usine bourbonnienne ne semblent pas être remplacées avant 1872 ou 1873, alors que toute la fabrication proprement dite est modernisée dès 1869. A Bonne-Mère, au moment où est construite l'usine moderne (1869), on installe en même temps une nouvelle roue hydraulique et des générateurs plus puissants ; AOM, Gua. 27/258, bull. économique de Novembre 1869.

211. Bamboche-et-Kérangon rattachées à Gentilly (*Commercial*, 14 septembre 1864) ; Beaumont et Dutau à Blanchet (Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 77) ; Malgré-Tout, Baie Sainte-Marie et Bragelogne à Sainte-Marthe (*L'Avenir*, 6 août 1869) ; Dupré et Gissac à Montmein (AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 17 août 1869).

212. Habitations achetées ou louées par les usines de ce type au moment de leur modernisation ou dans les deux années immédiatement postérieures : Point-de-Vue par Cour-

*
* *

En apparence, ce problème du choix d'un processus spécifique de création par les fondateurs d'une usine peut sembler bien secondaire, sans doute, dans la mesure où, très vite, pratiquement dès le début de la décennie 1870, les trois types précédemment analysés commencent à converger vers un modèle unique de fonctionnement. Techniquement, tout d'abord, toutes les usines, une fois adoptée la technologie moderne, font du sucre de la même façon avec le même type d'équipement fonctionnant selon les mêmes principes, quel que soit par ailleurs le constructeur l'ayant fourni ; et le niveau de production des différents établissements après quelques années d'activité ne dépend en rien des modalités de leur création, mais uniquement de leur taille et de la qualité de leur gestion. Pour ce qui concerne, d'autre part, leur approvisionnement en canne, on constate également que toutes les usines en viennent à la même politique quelques campagnes seulement après leur mise en service. Celles créées initialement comme centrales « pures », qui se heurtent aux difficultés croissantes des habitations voisines et à l'incapacité de celles-ci à leur fournir toute la matière première dont elles ont besoin, sont ainsi conduites à intégrer et à prendre en charge des habitations pour se constituer progressivement un domaine foncier, se transformant alors en producteurs de canne. Darboussier fournit un exemple presque caricatural de cette évolution ; voici une entreprise qui devait représenter l'archétype et le triomphe de l'usine *centrale*, et qui, deux ans à peine après sa mise en service, se retrouve déjà à devoir gérer sept habitations s'étendant sur 1 127 ha²¹³. Inversement, les usines intégrées dès leur création doivent, de leur côté, chercher des fournisseurs extérieurs, parce que leurs domaines fonciers ne sont en général pas suffisamment étendus ni cultivés pour leur fournir autant de canne qu'elles peuvent en fabriquer²¹⁴ ; elles doivent donc recruter des fournisseurs extérieurs, se transformant à leur tour en centrales²¹⁵. Dès le milieu de la décennie 1870, il n'y a pratiquement plus aucune différence entre les trois types d'usines à cet égard²¹⁶.

celles (ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 295, n° 44, 1869) ; Montgommier par Bonne-Mère en 1869 (AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1873) ; Elisa ou Larroche par Blanchet en 1872 (Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 77) ; Saint-Bernard, Vallée d'Or, L'Espérance et ses annexes par Sainte-Marthe entre 1869 et 1871 (ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 690, n° 2) ; Boisjolan par Montmein (AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 22 avril 1872).

213. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 51-56 et 59-60.

214. En laissant de côté Darboussier (60 000 tonnes) et les plus petites d'entre elles (moins de 10 000 tonnes), la capacité de broyage des usines au moment de leur création se situe généralement entre 20 à 25 000 et 35 à 40 000 tonnes par campagne. Or, une ancienne habitation-sucrerie reconverte en plantation ne produit guère en moyenne que 1 300 à 1 500 tonnes de canne par an, 3 000 à 3 500 au mieux pour les plus grandes et les mieux cultivées. C'est dire que les 4 ou 5 (au maximum) habitations possédées par les usines intégrées quand elles entrent en service ne sont en tout état de cause pas à la mesure des besoins de celles-ci.

215. Voir sur ce point Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 73-76, et *Blanchet*, pp. 20-21.

216. Il ne reste plus qu'un très petit nombre d'usine relevant encore du type « pur » de leur création : Bellevue (centrale) ne possède aucune habitation avant 1880, Zévallos (C) n'en possède qu'une sur les 17 qui l'approvisionnent, Ste-Marthe (intégrée) n'a aucun fournisseur extérieur. Sur toutes les autres, il y a mélange des genres. Parmi les usines initialement centrales, Darboussier possède 10 habitations sur les 58 qui l'approvisionnent (17 %), Clugny 4 sur 16 (25 %), Duval 3 sur 13 (23 %), Duchassaing 5 sur 13 (38 %), Marly 4 sur 12 (33 %),

Et pourtant, malgré cette convergence postérieure, le choix d'un type de création joue souvent un rôle déterminant dans l'évolution ultérieure des usines. En effet, les décisions prises alors par les fondateurs sont stratégiques et orientent fréquemment leur gestion dans les années et les décennies qui suivent dans des directions qu'ils n'avaient ni prévues ni souhaitées. Ainsi les erreurs initiales faites par E. Souques et Cail dans la détermination de leurs politiques financière et d'approvisionnement à Darboussier, en 1867-68, vont peser très lourdement sur la suite de l'histoire de l'entreprise pendant 40 ans et conduire indirectement celle-ci à sa quasi-faillite finale de 1907²¹⁷ ; de même, l'espèce d'activisme exalté avec lequel le Dr A. Souques se lance, en 1860-61, dans la création de Beauport alors qu'il n'a pas un sou vaillant devant lui, constitue l'événement originel de tous les déboires financiers de cette usine jusqu'à l'élimination finale de la famille fondatrice, en 1901²¹⁸ ; inversement, l'extrême prudence dont fait preuve S. Monnerot tout au long de la décennie 1860 pour installer, progressivement et en s'endettant peu, une usine moderne à Blanchet, permet douze ans plus tard à ses héritiers de négocier en position de force avec le groupe métropolitain qui rachète celle-ci et d'en tirer le meilleur prix²¹⁹.

1.5. Comparaison avec les autres îles de la Caraïbe

a) Martinique²²⁰

L'évolution chronologique du mouvement de création des usines s'y déroule sensiblement sur le même rythme et selon les mêmes séquences qu'en Guadeloupe. Il débute au cours de la décennie 1840. A la veille de l'Abolition, il existe dans l'île huit établissements pouvant être réellement qualifiés d'« usines »²²¹, dont une centrale moderne (Pointe-Simon), trois autres « usines complètes » employant une technologie mixte et quatre grosses habitations équipées d'appareils à cuire dans le vide. La crise et la dépression des années 1850 semble être aussi meurtrière ici qu'en Gua-

pour nous limiter aux plus importantes. Parmi les usines intégrées dès le début, Beauport compte 23 fourneaux extérieurs sur 30 habitations qui l'approvisionnent (76 %), Blanchet 7 sur 15 (46 %), Courcelles 5 sur 8 (62 %), Montmein et Gentilly 7 sur 9 chacune (77 %). Calculé d'après *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, et divers états des domaines fonciers des différentes usines, situés essentiellement dans ADG, Hyp. PAP, volumes des transcriptions, dont il serait trop long de donner la liste ici.

217. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier, passim*, particulièrement pp. 42-43, 47-51, 87-91, 253-254.

218. Ch. Schnakenbourg, *Beauport, passim*, particulièrement pp. 68-69, 81-88, 116-120.

219. Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, pp. 17-19 et 24-25.

220. Sur tout ce qui suit, l'ouvrage de base est celui de E. Eadie, *Emile Bougenot : Sucre et industrialisation à la Martinique de 1860 à nos jours*, Fort-de-France, Ed. P.J. Couta, 1997, 316 p. A compléter par B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, pp. 185-218 ; et J. Adélaïde, « Recherches sur l'économie de la Martinique à la fin du XIX^e siècle », *Etudes et Documents du GURIC*, n° 1, 1969, pp. 2-18. Une énorme quantité d'informations est contenue sur la création et les premières campagnes de 14 usines dans AOM, 118 AQ 364, 366, 369, 371, 374, 376, 378, 380, 381 et 382, rapports aux AG des actionnaires des sociétés propriétaires, années 1860 à fin du siècle.

221. Outre un certain nombre d'habitations-sucreries traditionnelles dont les procédés de fabrication ont été plus ou moins bien améliorés, notamment par l'installation d'un moulin à vapeur, mais qui n'en demeurent pas moins, fondamentalement, au stade « du père Labat » ; elles ne sont évidemment pas prises en compte ici.

deloupe. Pas une seule usine nouvelle n'est alors construite à la Martinique, et il n'en reste plus qu'une en activité en 1860, celle de la Pointe-Simon, dont le fondateur a d'ailleurs fait faillite en 1848.

Comme dans la colonie voisine, c'est à partir de 1860 que l'on recommence à créer des usines à la Martinique. Mais le mouvement y redémarre beaucoup plus lentement, puisqu'elles ne sont encore que quatre à la fin de la décennie²²². Puis c'est l'explosion, avec la mise en service de onze nouveaux établissements entre 1870 et 1873²²³. Deux nouvelles constructions une dizaine d'années plus tard²²⁴ et la transformation de l'ancienne habitation-sucrierie domaniale du Fonds Saint-Jacques en usine moderne portent leur nombre à 18 en 1884, et les trois dernières sont enfin construites autour de l'année 1890²²⁵.

Par rapport à la Guadeloupe, on observe que le mouvement d'industrialisation de la production sucrière martiniquaise est légèrement plus tardif (l'accélération décisive s'y produit environ cinq ans après) et sensiblement moins important quant au nombre d'usines construites, sans doute parce que l'espace sucrier est potentiellement moins étendu à la Martinique, mais il se fait, par contre, immédiatement sur les bases les plus modernes ; les créateurs des usines martiniquaises font l'économie de la phase bourbonnienne du processus de modernisation, probablement parce que l'échec des planteurs guadeloupéens dans cette voie, quelques années auparavant, avait clairement montré ce qu'il ne fallait surtout pas faire.

Si on laisse de côté les tâtonnements expérimentaux de l'avant-Abolition, le type de création de très loin dominant à la Martinique est celui de l'usine moderne établie *ex nihilo* ; le processus de création par étapes à partir d'un établissement mixte progressivement modernisé, qui caractérise si fortement les usines de la Guadeloupe, ne se retrouve pas ici. Sur les 19 usines martiniquaises mises en service entre 1860 et 1890 pour lesquelles nous sommes renseignés²²⁶, 14 sont initialement des centrales *stricto sensu*²²⁷, c'est-à-dire sans plantations leur appartenant en propre²²⁸, et quatre seulement sont intégrées dès leur création²²⁹. On est donc ici dans une situation exactement opposée à celle de la Guadeloupe.

Cette opposition entre les processus de création des usines dans les deux îles est encore renforcée par le cas de Bassignac, qui se rattache à

222. Outre celle de Pointe-Simon, qui poursuit tant bien que mal une existence difficile, il s'agit de Lareinty, créée en 1862, Galion (1865) et François (1867).

223. Robert en 1870 ; Marin, Dillon, Trinité, Simon, Petit-Bourg et Rivière-Salée en 1871 ; Sainte-Marie et Rivière-Blanche (Saint-Pierre) en 1872 ; Lamentin (Soudon) et Trois-Rivières en 1873.

224. Vauclin en 1881 et Bassignac en 1884.

225. Lorrain en 1888, Basse-Pointe en 1890 et Vivé à une date que nous ignorons.

226. Pas d'information sur Vivé.

227. Toutes appartiennent à des sociétés par actions. Rivière-Monsieur (Dillon), Trinité, Robert, Lamentin, Sainte-Marie, Simon, Rivière-Salée, Basse-Pointe et Lorrain sont des SA ; François, Trois-Rivières, Marin, Petit-Bourg et Rivière-Blanche sont des commandites.

228. Même s'il peut, naturellement, se produire qu'elles manipulent des cannes provenant des habitations personnelles de leurs fondateurs, comme à Sainte-Marie, Trinité ou Petit-Bourg ; mais dans ce cas, il y a séparation juridique des patrimoines.

229. Lareinty et Galion sont des usines « privées » (= appartenant à un seul homme) possédant respectivement 500 et 1 700 ha de terre au moment de leur construction ; Vauclin est une SA propriétaire de deux habitations ; Fonds Saint-Jacques, qui succède à l'ancienne habitation-sucrierie du même nom et manipule ses propres cannes, appartient à la Colonie.

un type original n'existant pas en Guadeloupe, l'usine « syndicale ». Une telle création résulte de l'association de plusieurs planteurs voisins jusqu'alors indépendants qui décident de mettre en commun leurs capitaux pour construire un établissement moderne et leurs habitations pour l'approvisionner en canne²³⁰. L'usine syndicale est par définition intégrée dès sa naissance.

Bassignac constitue, à notre connaissance, le seul exemplaire d'usine véritablement syndicale des Antilles françaises ; on ne peut, en effet, qualifier ainsi celles qui, telle Darboussier, comptent parmi leurs actionnaires quelques propriétaires d'habitations en position minoritaire et sans influence réelle sur la gestion²³¹. On avait pourtant, à la fin des années 1850 et au début de la décennie 1860, quand il commençait à être sérieusement question de construire des usines modernes aux Antilles, fondé de gros espoirs sur les associations de planteurs pour servir de base à l'industrialisation de la production sucrière²³². Mais soit par manque d'initiative, soit par manque de capitaux, soit parce qu'ils sont pris de vitesse par des capitalistes purement industriels, les planteurs ne parviennent pas à répondre à cette attente. En dehors de Bassignac et de quelques tentatives avortées en Guadeloupe²³³, aucun autre établissement de ce type n'apparaît dans les documents. Dans l'histoire de l'industrialisation de la production sucrière antillaise, l'usine syndicale est un mythe et non pas une réalité.

b) *Les îles anglaises et espagnoles*

La modernisation de l'industrie sucrière est très sensiblement plus tardive dans les Antilles anglaises et espagnoles qu'en Guadeloupe et Martinique.

A Cuba²³⁴, l'évolution est, dans les grandes lignes de son déroulement, très voisine de celle de la Guadeloupe. Elle débute dans les années 1830 par la mécanisation et l'amélioration des procédés traditionnels de fabri-

230. Voir la définition qu'en donne le gouverneur de la Martinique dans sa réponse à l'enquête ministérielle de 1860, dans B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, p. 203. Bassignac est construite par un groupe de propriétaires de la région de la Trinité, qui s'associent « pour l'édification... d'une usine centrale destinée à convertir en sucre blanc les récoltes de leurs habitations... Pour arriver à ce résultat, et dans le but principal de mettre l'administration de ce nouvel établissement à l'abri de toutes rivalités et de toutes dissensions, (ils) ont fondé une société (par actions) dont ils sont les principaux actionnaires » et à laquelle ils font apport de leurs habitations ; AOM, 118 AQ 364, dossier Bassignac, AG sur l'exercice 1884.

231. Trente propriétaires d'habitations de la région de Pointe-à-Pitre livrant leurs cannes à Darboussier sont actionnaires de la CSPAP au moment de sa fondation, mais ils ne détiennent ensemble que 18 % du capital ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 28-29.

232. *CG Gpe*, SO 1859, p. 245, rapport sur la situation économique de la colonie ; *ibid.*, SO 1861, p. 130, discours d'ouverture du gouverneur ; *Commercial*, 7 septembre 1861, 12 février et 16-20 août 1862 ; B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, pp. 203-208, réponse du gouverneur de la Martinique à l'enquête ministérielle de 1860 sur les perspectives de création d'usines modernes dans son île ; A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 231.

233. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2 et 12 septembre 1861, sociétés entre 4 et 9 propriétaires d'habitations-sucreries de Sainte-Anne et Saint-François pour créer deux usines, situées respectivement sur les habitations Gissac et Labarthe, qu'ils se proposent de construire grâce à deux prêts demandés au Crédit Colonial. Ces prêts n'ayant pas été accordés, ces deux projets n'ont pas de suite.

234. Sur tout ce qui suit voir évidemment en tout premier lieu l'étude incontournable de M. M. Fragnals, *El ingenio. Complejo económico social cubano del azúcar*, La Havane,

cation des « *ingenios* », mais celles-ci sont poussées si loin²³⁵ qu'elles permettent la survie de l'ancien système ainsi qu'une croissance continue de la production jusqu'à la fin de la décennie 1860, rendant ainsi moins urgente la construction de grandes usines modernes. C'est seulement au cours des années 1870 que les premières d'entre elles sont créées, généralement à l'issue d'un long processus de transformation progressive d'anciens « *ingenios* » traditionnels²³⁶. Mais ce mouvement est tout d'abord ralenti par la guerre de Dix Ans (1868-1878), et la modernisation définitive de l'industrie sucrière cubaine ne démarre réellement qu'après celle-ci. Les « *ingenios* » disparaissent rapidement, remplacés par un beaucoup plus petit nombre de grandes « *centrales* »²³⁷ ; enfin, dans la décennie 1890 apparaissent les premières usines modernes créées *ex nihilo*, ne succédant pas à un « *ingenio* ».

A *Porto Rico*²³⁸, c'est également au cours de la décennie 1870 qu'apparaissent les premières « *centrales* ». Elles y éliminent rapidement les quelques 300 « *haciendas* » traditionnelles plus ou moins bien modernisées qui assuraient jusqu'alors l'essentiel de la production sucrière. A la fin du siècle, il n'existe plus que 22 usines modernes dans l'île.

C'est dans les *British West Indies*²³⁹ que le retard est le plus grand, sans doute parce que les planteurs n'y disposent pas d'un instrument efficace de financement de la modernisation de leur production analogue au Crédit Colonial /CFC²⁴⁰. Les deux premières « *central factories* » sont

Editorial de Ciencias Sociales, 1978, t. I, *passim*, mais qui s'arrête malheureusement aux années 1860. A compléter par J. Le Riverend, *Historia económica de Cuba*, La Havane, Instituto Cubano del Libro, 1974, pp. 350-363 et 495-507 ; et F. Iglesias, « The development of capitalism in Cuban sugar production », dans M. M. Friginals, F. Moya Pons et S. Engerman, *Between slavery and free labour. The Spanish-speaking Caribbean in the Nineteenth Century*, Baltimore, John Hopkins UP, 1985, pp. 54-75.

235. En 1860, la production moyenne de chacun des 1 318 « *ingenios* » de toutes natures est de 391 tonnes. Elle se monte à 1 194 tonnes dans les 64 « *ingenios mecanizados* », analogues aux usines bourboniennes de la Guadeloupe, mais trois à quatre fois plus grands qu'elles, et elle dépasse même les 3 000 tonnes pour les trois plus importants d'entre eux.

236. Un processus qui s'étend sur les trois décennies 1840 à 1860 et fait passer successivement les *ingenios* par les stades *semimecanizado* puis *mecanizado*, avant d'être convertis en véritables usines après 1870.

237. Le nombre de sucreries de toutes tailles est de toutes natures passe de 1 318 en 1860 à 1 190 en 1877, 850 en 1891, dont 150 à 200 peuvent être qualifiées d'usines modernes, et 207 en 1899, première année de l'Indépendance. A noter que malgré leur nom, ces « *centrales* » sont toutes intégrées et possèdent chacune des milliers d'ha dès leur création.

238. Les travaux essentiels sur l'histoire de l'industrie sucrière porto-ricaine au XIX^e siècle sont ceux de A. Ramos Mattei, *La hacienda azucarera. Su crecimiento y crisis en Puerto Rico (Siglo XIX)*, San Juan, CEREP, 1981, 128 p., et « Technical innovations and social change in the sugar industry of Puerto Rico, 1870-1880 », dans Friginals, Moya Pons, Engerman, *Spanish-speaking Caribbean*, pp. 158-178.

239. Sur tout ce qui suit, R. W. Beachey, *The British West Indian sugar industry in the late 19th Century*, Oxford, Blackwell, 1957, 189 p. ; J. Cl. Giacottino, *Trinidad-et-Tobago. Etude géographique*, thèse de doctorat ès Lettres, Université de Bordeaux III, 1976, éd. Paris, Librairie H. Champion, Lille, SRT, 1977, t. II, pp. 587-607 ; A.H. Adamson, *Sugar without slaves. The political economy of British Guiana, 1838-1904*, New Haven, Yale UP, 1972, pp. 160-213 ; et surtout l'énorme masse documentaire contenue dans *Parliamentary Papers*, 1898, vol. L (C. 8655 à 8657) et LI (C. 8669 et 8799), « Royal Commission on sugar industry in the West Indies », London, HMSO, 1897 et 1898, 760 + 466 p., particulièrement *Report et Subsidiary Report* (Appendix A), C. 8655, pp. 1-152.

240. Diverses banques sont créées dans les Antilles britanniques après l'abolition de l'esclavage, dont la plus importante est la *Colonial Bank of the West Indies* (1836), mais elles n'accordent que des prêts à court terme.

créées en 1872-73 à Trinidad et Sainte-Lucie, mais elles demeurent longtemps uniques et leur nombre n'augmente que faiblement jusqu'à la fin du siècle²⁴¹. A Trinidad, les créations *ex nihilo* dominent, au moins pour les plus grandes usines ; seuls les petits établissements sont installés par étapes, mais tous sont intégrés dès leur mise en service. A Sainte-Lucie par contre, il n'existe que des usines centrales proprement dites, analogues à celles de la Martinique ; la proximité et l'influence de celle-ci expliquent cette situation particulière, qui ne se retrouve dans aucune autre des Antilles britanniques.

Dans les autres colonies anglaises de l'Amérique tropicale, on ne trouve d'usines modernes qu'en Guyana, où elles ont été créées par étapes à partir des années 1850 et résultent de la modernisation graduelle d'anciens « *sugar estates* » traditionnels ayant progressivement amélioré leur outillage, accru leur capacité de production et étendu leur domaine foncier. Toutes sont intégrées dès leur création. Partout ailleurs dans l'arc antillais, les « *sugar estates* » traditionnels plus ou moins modernisés fournissent encore la totalité de la production²⁴².

2. LES CRÉATEURS

Depuis le début de cette étude, nous avons déjà croisé des dizaines de noms de créateurs, propriétaires et exploitants d'usines. Le moment est maintenant venu de nous intéresser plus précisément à eux. Qui sont ces hommes, quel milieu social forment-ils et comment agissent-ils sur leur environnement ? Voici les trois questions auxquelles il nous faut répondre maintenant.

2.1. Les usiniers

a) *Des Blancs, majoritairement créoles*

L'usine sucrière aux Antilles est par définition « l'usine des Blancs »²⁴³. C'est là un axiome, un postulat, une évidence si évidemment évidente qu'elle n'a même pas besoin d'être énoncée et encore moins démontrée²⁴⁴. « Tout le monde sait cela en Guadeloupe », telle a été la ré-

241. En 1897, on ne compte encore qu'une dizaine d'usines modernes à Trinidad et quatre à Sainte-Lucie.

242. La première usine moderne n'est créée qu'en 1904 à Antigue, en 1907 à Saint-Kitts, après 1920 à Barbade et à la Jamaïque.

243. G. Tirolien, *Balles d'or* (Poèmes), Paris, Présence Africaine, 1960, p. 20 : « Prière d'un petit enfant nègre » : « Je veux me réveiller / Lorsque là bas mugit la sirène des blancs / Et que l'usine / Ancrée sur l'océan des cannes / Vomit dans la campagne son équipage nègre » ; J. Zobel, *La rue Cases-Nègres*, Paris, Présence Africaine, 1974, pp. 16, 34, 58 : « les cannes du béké » ; p. 55 : « les békés de l'usine ».

244. A notre connaissance, seuls deux auteurs du temps le précisent clairement : G. Souquet-Basiège, *Le préjugé de race aux Antilles françaises. Étude historique* (1883), rééd. Eds Désormeaux, Fort-de-France, 1979, p. 502 ; et E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 18. Parmi les chercheurs postérieurs, très peu abordent le problème en tant que tel, et d'ailleurs toujours uniquement à propos de la Martinique : E. Revert, *La Martinique. Étude géographique*, Paris, Nouvelles Eds Latines, 1949, p. 448 ; J. Benoist, « Types de plantations et groupes sociaux à la Martinique », *Cahiers des Amériques Latines*, n° 2, 1968, pp. 140-141 ; R. Achéen, « Conflits des institutions républicaines françaises à la Martinique : les Blancs-créoles et la

ponse lapidaire, unanime et définitive obtenue de tous nos informateurs lorsque nous avons enquêté sur ce point, en 1979 et 1980. Nul doute, d'ailleurs, que la mémoire collective soit ici d'une fiabilité absolue. Dans ces îles continuellement travaillées par des problèmes de nuances d'épidermes depuis plus de trois siècles et demi, la tradition orale a toujours été capable de dire avec précision « qui est qui », surtout quand il s'agit des puissants ; et aux Antilles comme dans toutes les sociétés métissées, « qui est qui ? » veut d'abord dire « qui est de quelle couleur ? »²⁴⁵. De fait, les seuls usiniers guadeloupéens dont nous sommes certains qu'il sont des gens de couleur sont les Jackotin, une famille de mulâtres, propriétaires pendant un court moment (1920-1945) de l'usine de Capesterre de Marie-Galante, transférée par la suite au Robert ; encore faut-il préciser que cet établissement est l'un des plus petits de la Guadeloupe, et qu'ils ne le possèdent que relativement tardivement dans l'histoire sucrière de l'île²⁴⁶. Tous les autres sont des Blancs.

L'origine raciale des actionnaires de la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre confirme ce monopole des Blancs sur le secteur sucrier moderne guadeloupéen. Même dans cette société pour laquelle il est fait appel public à l'épargne et dont l'accès est théoriquement libre en raison de sa forme juridique de société par actions, les mulâtres et autres gens de couleur sont extrêmement minoritaires. Certes, la couleur de la peau des associés n'est évidemment pas indiquée dans les documents sociaux, mais de nombreuses indications rencontrées par ailleurs nous renseignent assez bien à ce sujet. Nous pouvons identifier de façon certaine seize actionnaires seulement appartenant à ce groupe (sur un total de 129), détenant à peine 192 actions (sur 4 800), soit 12 % des actionnaires et 4 % du capital. Il est donc clair qu'ils ne peuvent exercer absolument aucune influence sur la gestion de Darboussier²⁴⁷.

Toutefois, le milieu blanc usinier n'est pas absolument homogène. Une ligne fondamentale de partage le traverse, celle qui sépare les Créoles des métropolitains. C'est là un domaine où il est beaucoup plus facile de savoir qui est qui, grâce aux indications sur les lieux de naissance des intéressés contenues dans les divers actes de la pratique²⁴⁸.

Les Créoles dominent très largement. Sur les 41 usines de toutes natures ayant fonctionné en Guadeloupe à un moment quelconque entre 1861 et 1884²⁴⁹, 28, soit 68 %, sont créées à l'initiative d'une famille blanche locale. Dans 22 cas, cette famille en conserve la propriété et la gestion

question du pouvoir (années 1870-1885) », *Cahiers du CERAG*, n° 30, 1974, pp. 21-22. Inversement, beaucoup d'auteurs importants ayant longuement travaillé sur les relations raciales et/ou les usines aux Antilles n'abordent pas directement le problème, alors que leur sujet s'y prêterait pourtant parfaitement ; il est question de planteurs, de grands propriétaires, d'usiniers, d'administrateurs des usines..., mais sans que soit jamais clairement précisée la couleur de leur peau. Manifestement, la chose va si naturellement de soi qu'il est inutile d'enfoncer une porte ouverte.

245. Voir sur ce point les développements complexes et passionnants de J.P. Sainton, *Les Nègres en politique. Couleur, identité et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle*, thèse de doctorat d'Histoire, Université des Antilles-Guyane, 1997, vol. I, pp. 72-109.

246. Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G.*, pp. 94 et 113.

247. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 28-29.

248. Principalement les histoires de propriété des usines et de leurs domaines fonciers établies par les notaires dans les actes de vente et d'emprunts hypothécaires.

249. Voir *supra*, paragraphe 1, points 1, 2 et 3a. Pour ne plus y revenir par la suite et

pendant toute la durée de l'activité jusqu'à cette dernière date ou jusqu'à la fermeture si elle est antérieure²⁵⁰ ; dans deux autres cas, la famille fondatrice disparaît très vite de la circulation et l'usine change plusieurs fois de propriétaires, mais demeure néanmoins continuellement dans des mains créoles²⁵¹ ; pour trois usines, la responsabilité de la création et/ou de la gestion est partagée entre Créoles et métropolitains²⁵² ; et le dernier établissement d'initiative locale est initialement construit par une famille guadeloupéenne avant de devenir ultérieurement propriété métropolitaine²⁵³. Même si l'on ne prend en compte que les usines modernes (initialement ou modernisées par la suite), la suprématie créole dans le mouvement de création, quoique légèrement atténuée, demeure indiscutable (15 sur 25, soit 60 %).

A contrario, les treize autres usines en activité à un moment ou à un autre de 1861 à 1884 sont créées par des propriétaires originaires de France. Mais sur ce nombre, six exploitées initialement par des métropolitains sont reprises ensuite par des Créoles²⁵⁴, quatre appartiennent à des Européens créolisés, installés depuis longtemps et définitivement aux Antilles²⁵⁵, et le fondateur et propriétaire de la onzième est marié à une Créole²⁵⁶. Ne restent donc que deux usines créées par des métropolitains « purs » et demeurées dans ce groupe jusqu'en 1884²⁵⁷.

Au total, compte-tenu des divers changements de propriétaires survenus postérieurement à leur création, sur les 22 usines fumantes existant en Guadeloupe en 1884, toutes sont en droit ou en fait sous contrôle créole : 15 appartiennent à des familles blanches locales²⁵⁸, 3 à des métropolitains créolisés²⁵⁹ et les 4 autres à des métropolitains « purs » mais sont dirigées en pratique par des Créoles disposant d'une liberté de ges-

éviter ainsi de surcharger inutilement ce texte de notes, précisons une fois pour toutes que les sources des développements qui suivent sont les mêmes que celles utilisées pour les passages cités ci-dessus. Sauf exception dûment signalée, nous renvoyons donc aux notes 3 à 176, *supra*.

250. *Trianon* (Botreau-Roussel), *Duchassaing* (id°), *Courcelles* (Dubos), *Sainte-Marthe* (Pauvert), *Plaisance* (Le Borgne), *Gardel* (Saint-Alary), *Bologne* (Le Dentu), *La Retraite* (Des-camps), *Bois-Debout* (Dormoy), *Beauplaisir* (Ruillier), *L'Îlet* (Lacroix), *Union* (Oraison & Richeaud), *Marquisat bourbonnienne* (Mallavois), *Richeval* (Ferlande), *Pointe-à-Raie* (Picard), *Blachon* (id°), *Paquereau* (Nouy), *Renneville* (de Richemond), *La Simonnière* (de Sersily-Sergent), *Moulin-à-Eau* (Saint-Cyr Pasquier), *Changy* (Capitaine), et *Cottin* (id°).

251. *Montmein* (Boissel, Nesty & Lauzainghein, famille Dormoy) ; *Bonne-Mère* (Thionville, Dupont, Vergé, de Larroche, Iphigénie).

252. *Beauport* et *Darboussier* (famille Souques et J. F. Cail) ; *Blanchet* (famille Monnerot seule, puis R. Monnerot et Compagnie Marseillaise).

253. *Gentilly*, qui passe des époux Dagomel à Cail.

254. *Grande-Anse*, *Marly* et *Zévallos*, créées par la C^{ie} des Antilles, reprises par la Sté des Usines Centrales de la Gpe, deux sociétés métropolitaines, et achetées finalement respectivement par les de Retz, de Chazelles et Duchassaing ; *Acomat*, qui passe de Daubrée à Ferlande ; *Les Mineurs*, des Nicolaï aux familles Blanchet et Capitaine ; *Duval*, de Daubrée puis Vassort à la sté Brumant & Beauperthuy.

255. *Duquerry* (Barzilay), *Desmarais* (Bon), *Houëlbourg* (Segond), *Marquisat moderne* (Lacaze-Pouñcou, venu de Bordeaux via la Martinique).

256. *Clugny* (Rancougne).

257. *Bellevue* (C^{ie} des Antilles, puis Sté des Usines Centrales, puis Cail) et *Bazin* (Sté de l'Usine à concrétor de Petit-Canal).

258. *Darboussier* après le retrait des Cail, Zévallos, Duchassaing, Sainte-Marthe, Marly, Duval, Courcelles, Gardel, Grande-Anse, Bologne, Bonne-Mère, Montmein, Les Mineurs, Bois-Debout, et La Retraite.

259. *Clugny*, *Duquerry*, *Marquisat*.

tion à peu près totale²⁶⁰. C'est seulement à l'extrême fin du siècle et au début du xx^e que le capital métropolitain s'implantera en force dans le secteur sucrier guadeloupéen et prendra le contrôle effectif de la majeure partie de sa production²⁶¹.

A la Martinique, la prépondérance des Blancs créoles dans le processus de création des usines est encore plus écrasante. Nous connaissons l'origine des fondateurs des 20 usines en activité dans l'île en 1890²⁶². Sur ce total, 15 ont été créées par des Créoles²⁶³, deux conjointement par des Créoles et des métropolitains²⁶⁴ et les trois dernières par des Européens seuls²⁶⁵; encore faut-il noter au sujet de ceux-ci qu'ils sont très largement créolisés, parce qu'installés sur place depuis longtemps²⁶⁶ ou ayant des liens directs et étroits avec le milieu *béke*²⁶⁷. On ne rencontre pas à la Martinique d'usines dont la création relève uniquement d'une initiative métropolitaine « pure », analogue à celle de Paul Daubrée ou du banquier Lebaudy (Compagnie des Antilles) en Guadeloupe; sans doute Cail détient-il 19 % du capital de l'usine du François, mais à la différence de ses participations guadeloupéennes, il s'agit d'un placement uniquement financier, sans aucune intervention dans la gestion. Parmi beaucoup d'autres preuves, c'est là un indice supplémentaire d'une plus grande autonomie financière par rapport au capital métropolitain, ce qui explique notamment pourquoi et comment les Blancs créoles martiniquais sont, à la différence de leurs homologues guadeloupéens, parvenus à conserver pratiquement intacte la propriété de leurs usines jusqu'aux années 1960²⁶⁸. Enfin, il est à peine besoin de dire, tant cela est évident et « normal », que comme en Guadeloupe les mulâtres et autres gens de couleur sont presque totalement exclus de la propriété sucrière²⁶⁹.

b) Des hommes nouveaux

C'est un phénomène classique dans l'histoire du capitalisme qu'à chaque stade de son évolution, et en particulier lors des « sauts technologiques », apparaît une nouvelle génération de capitalistes, qui n'est pas is-

260. *Beauport et Bellevue*, appartenant aux héritiers Cail mais gérées par E. Souques; *Gentilly*, mêmes propriétaires mais gérée par Dubos; *Blanchet*, appartenant à la Compagnie Marseillaise mais gérée par Monnerot.

261. Sur ce processus, voir Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 118-120, et *Darboussier*, pp. 278-279. En 1913, sur les seize usines en activité dans l'île, huit, dont les six plus importantes, sont passées sous propriété métropolitaine et fournissent les trois quarts de la production.

262. Sources de tout ce qui suit : voir note 220, *supra*.

263. Lareinty, Basse-Pointe, Bassignac, Dillon, Lamentin, Lorrain, Rivière-Salée, Robert, Simon, Sainte-Marie, Rivière-Blanche, Trinité, Trois-Rivières, Vivé, Vauclin.

264. *Marin*, par Quennesson (métropolitain) et Braud (Créole); *Petit-Bourg*, par Quennesson, Bougenot (métropolitains) et Hayot (Créole).

265. *Pointe-Simon*, par l'Anglais Thorp; *Galion*, par le Flamand Eustache; *François*, par Quennesson et Bougenot.

266. Thorp et Eustache depuis 1830 environ; Quennesson depuis 1847.

267. Bougenot, marié à la fille d'Eustache, elle-même née à la Martinique.

268. Nous reviendrons beaucoup plus longuement sur ce problème dans le paragraphe suivant.

269. D'après les comptages effectués par G. Souquet-Basiège, *Préjugé de race*, p. 502, les mulâtres et les Noirs ne détiennent, au début de la décennie 1880, que 2 120 des 36 580 actions des usines exploitées par des sociétés par actions, soit 5,8 % du total. Et naturellement, toutes les usines « privées » de l'île appartiennent exclusivement à des familles blanches.

sue du groupe de ceux de la période précédente mais provient au contraire de milieux complètement différents. Il y a discontinuité, rupture dans la formation de la classe dominante. Très nette dans l'histoire de la révolution industrielle en Europe²⁷⁰, cette rupture se vérifie également aux Antilles lors de la modernisation de l'industrie sucrière.

De même, en effet, qu'en France les premiers industriels au sens moderne ne sont pas les fils ou les petits-fils des grands négociants ou manufacturiers de l'Ancien Régime, de même les usiniers guadeloupéens du XIX^e siècle ne sont pas en règle générale les descendants des grands habitants-sucriers du XVIII^e. Aucun des grands noms de l'aristocratie des planteurs de l'île d'avant 1789, ceux des propriétaires des plus grandes habitations²⁷¹, ne se retrouve parmi les créateurs ou propriétaires des usines au siècle suivant. Il est vrai que les conséquences de la Révolution française ont été spécialement catastrophiques pour les Grands-Blancs de la Guadeloupe, particulièrement entre 1794 et 1802²⁷², et que beaucoup d'entre eux ont disparu dans la tourmente. Mais ces derniers sont loin d'être la majorité. Bien des grandes familles du XVIII^e siècle sont encore présentes dans l'île au lendemain de l'Abolition²⁷³, mais elles ne sont plus désormais que des habitants-sucriers parmi d'autres, qui survivent de plus en plus difficilement dans la crise du système « du père Labat » et ne prendront par la suite aucune part au mouvement de modernisation de l'industrie sucrière.

On pourrait penser d'autre part que, même si elles changent de propriétaires entre les décennies 1780 et 1840, ce sont malgré tout les plus grosses habitations-sucreries du XVIII^e siècle qui donnent naissance aux usines au milieu du XIX^e. Mais ce n'est pas non plus le cas. Sans doute

270. Voir sur ce point P. Bairoch, *Révolution industrielle et sous-développement*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, pp. 49-53.

271. Les *Pinel*, propriétaires du marquisat de Brinon, à Capesterre (322 ha et 202 esclaves) ; les *de Poyen*, propriétaires, avec Bouscaren, du marquisat de Sainte-Marie, à Capesterre également (plus de 1 300 ha et 428 esclaves) ; les *Duqueruy*, propriétaires, avec de Machicourt, du fief d'Arnouville, à Petit-Bourg (449 ha et 331 esclaves) ; les *Lecointre de Berville*, propriétaires du marquisat de Houëlbourg, à Baie-Mahault (703 ha et 381 esclaves) ; les *Gilbert des Voisins et de Vérone*, deux familles alliées de longue date, propriétaires du comté de Lohéac, à Sainte-Rose (514 ha, une centaine d'esclaves) ; les *Dugard-Ducharmoy*, propriétaires de deux habitations-sucreries, à Basse-Terre et Petit-Bourg (760 ha et 367 esclaves) ; les *Van Schalkwyck-Classe*, propriétaires de cinq habitations-sucreries à Saint-François et Moule (587 ha et 602 esclaves) ; les *Coquille* et leurs nombreuses branches, que l'on retrouve à travers toute la Guadeloupe (l'un d'eux possédait deux habitations-sucreries à Sainte-Anne, totalisant 320 ha et 381 esclaves) ; les *Ruillier* et les *Charropin*, omniprésents dans tout le Nord de la Grande-Terre, où ils possèdent plusieurs habitations. Sur tout ceci, voir L. Abénon, *La Guadeloupe de 1671 à 1759. Etude politique, économique et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1987, t. II, pp. 38-48 ; Ch. Schnakenbourg, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1760-1790). Contribution à l'étude de la crise de l'économie coloniale à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat ès Sciences Economiques, Université de Paris II, 1973, pp. 48-50.

272. La première abolition de l'esclavage, le régime de Terreux instauré par Victor Hugues, les planteurs guillotinés ou en fuite, les habitations mises sous séquestre, la guerre civile qui accompagne le rétablissement de l'esclavage... ; G. Lasserre, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Bordeaux, Union Fse d'Impression, 1961, t. I, pp. 286-289, et J. Adélaïde-Merlande, *Delgrès. La Guadeloupe en 1802*, Paris, Karthala, 1986, 170 p.

273. On retrouve notamment leurs noms dans la liste des 150 plus importants bénéficiaires de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires d'esclaves en 1849 : Van Schalkwyck, Budan, Lemerrier de Maisoncelle, Ruillier, Charropin, Chabert de la Charrière, Vautier de Moyencourt, de Richemond, de Bragelogne, de Poyen... ; *GO Gpe*, 15 janvier 1853.

des usines fonctionnent-elles pendant quelques temps sur les anciens marquisat de Houëlbourg, Brinon et Saint-Louis de Marie-Galante, mais ce ne sont certes pas les plus grandes, et elles sont d'ailleurs assez rapidement conduites à cesser leur activité²⁷⁴. Inversement, sur les trois principales usines de la Guadeloupe, et qui fonctionneront pendant largement plus d'un siècle, deux, Beauport et Blanchet, succèdent à des habitations-sucreries tout à fait ordinaires, comme il en existait plusieurs centaines dans l'île avant 1848²⁷⁵, et la troisième, Darboussier, la plus importante de toutes, est créée *ex nihilo* sur l'emplacement d'une ancienne distillerie.

C'est donc dire qu'entre l'habitation-sucrerie traditionnelle et l'usine moderne, il n'existe, sauf exception, aucune solution de continuité, ni technique – nous le savions déjà –, ni foncière, ni, pour ce qui nous concerne plus particulièrement ici, sociale. La génération des usiniers guadeloupéens apparue à partir de 1860 se compose essentiellement d'hommes nouveaux.

Sur les 34 créateurs ou propriétaires postérieurs d'usines modernes jusqu'en 1884 dont nous connaissons suffisamment les origines socio-professionnelles, quatre seulement peuvent faire état d'une continuité d'implantation familiale de longue durée dans l'industrie sucrière ; la présence de leur famille dans cette activité est antérieure à la Révolution et se maintient par la suite sur les mêmes lieux, passant du stade de l'habitation-sucrerie traditionnelle à celui de l'usine moderne au milieu du XIX^e siècle²⁷⁶. Tous les autres n'ont pas ou peu d'antécédents sucriers, et leur implantation dans la branche est récente.

Pour vingt d'entre eux, l'usine constitue leur premier engagement dans l'industrie sucrière. Ils n'ont aucune implication *personnelle* antérieure dans le système « du père Labat »²⁷⁷, n'ont jamais été propriétaire d'une habitation-sucrerie et entrent dans le sucre en choisissant immédiatement la technologie moderne²⁷⁸. Il n'est pas surprenant de retrouver

274. Houëlbourg et Desmarais sont deux petites usines modernes qui fonctionnent de 1843 à 1868 et de 1864 à 1878 respectivement. Quant à la première usine de Marquisat (de Brinon), c'est un établissement bourbonien qui ne demeure en activité que pendant trois campagnes au maximum (1865 à 1867).

275. Elles comptent respectivement 97 et 175 ha.

276. Les *de Retz* et les *Botreau-Roussel*, propriétaires respectivement des habitations-sucreries puis usines Grande-Anse et Trianon, à Marie-Galante, depuis les années 1780 ; Ch. Schnakenbourg, *Industrie sucrière à M-G.*, p. 36 et 59. Les *de Chazelles*, dont le fondateur de la branche créole s'installe en Guadeloupe à l'extrême fin de l'Ancien Régime et y épouse la fille du propriétaire de l'habitation Marly, sur laquelle sera édifiée l'usine du même nom ; d'après les informations contenues dans ADG, Etat-civil de Sainte-Anne, registres des NMD, acte n° 549 du 27 février 1821, mariage d'Alphonse de Chazelles, fils du précédent, et Hyp. PAP, tr., vol. 556, n° 57, histoire de propriété de Marly. Et les *de Saint-Alary*, déjà propriétaires d'une habitation-sucrerie à Moule (= la future Gardel) dans les années 1790 ; AOM, G1-501, fol. 57, recensement nominatif des habitants du Moule en 1796.

277. Même s'il peut se faire, naturellement, que tel ou tel de leurs ascendants ait été ou soit encore habitant-sucrier. Ainsi E. Brumant (Duval), dont une habitation, située à Port-Louis, porte le nom, attestant ainsi l'ancienneté de l'implantation familiale dans l'industrie sucrière traditionnelle ; ou E. Souques, dont le père exploite pendant plus d'un quart de siècle l'habitation-sucrerie Beauport avant d'y construire une usine. Mais eux-mêmes n'y sont pas impliqués personnellement.

278. Paul Daubrée, créateur de *Duval*, F. Vassort, E. Brumant et A. Beuperthuy, propriétaires postérieurs de cette même usine ; E. Souques, créateur de *Darboussier* ; J.F. Cail, propriétaire ou associé majoritaire de *Beauport*, *Darboussier*, *Gentilly* et *Bellevue* ; W. Segond, créateur de *Houëlbourg* ; J. Vergé, A. de Larroche et D. Iphigénie, propriétaires successifs de

ici pratiquement tous les usiniers métropolitains²⁷⁹ ; s'implantant aux Antilles alors que le système traditionnel est déjà en crise, ils n'ont évidemment aucune raison de l'adopter. Quant aux Créoles de ce groupe, ils proviennent très majoritairement du négoce²⁸⁰.

À côté, dix usiniers exploitaient déjà une habitation-sucrerie au moment de la création ou de l'acquisition de leur usine. Mais leur arrivée dans l'industrie sucrière est récente, bien qu'ils soient tous Créoles sauf un²⁸¹. Deux d'entre eux seulement étaient habitants-sucriers avant l'abolition de l'esclavage, et encore n'était-ce au maximum que depuis une vingtaine d'années environ²⁸² ; dans les deux cas, d'ailleurs, il s'agit de colons modernistes qui n'hésitent pas à s'engager dans la voie de l'industrialisation de leur production dès que l'opportunité leur en est offerte²⁸³. Les huit autres n'ont acheté leur habitation-sucrerie qu'après 1848, et quelques années à peine avant sa modernisation ou la création de l'usine²⁸⁴, comme si ces quelques années d'exploitation selon le système traditionnel leur avaient rapidement fait comprendre qu'il était vain de poursuivre dans cette voie. Dans ce groupe également, le négoce semble constituer l'origine socio-professionnelle la plus fréquente²⁸⁵, mais les professions libérales sont également bien représentées et les antécédents de ces usiniers ne sont pas tous connus²⁸⁶.

Au total, on peut donc conclure des développements qui précèdent que, sauf rares exceptions, la création des usines modernes et l'industria-

Bonne-Mère après sa modernisation ; E. Le Dentu, créateur de *Bologne* ; Ch. Meugnot et St. Duchassaing, co-propriétaires de *Zévallos* de 1871 à 1881 ; les frères Descamps, créateurs de *La Retraite* ; E. Bon, créateur de *Desmarais* ; N. Nesty, H. Lauzainghein et les frères Dormoy, propriétaires successifs de *Montmein* après sa modernisation ; le marquis de Rancougne, créateur de *Clugny* ; F. Lacaze-Pouñçou, créateur de *Marquisat*.

279. Daubrée, Cail, Vassort, Bon, Rancougne, Meugnot, Segond, Lacaze-Pouñçou. On pourrait ajouter à ce groupe les initiateurs de la Compagnie des Antilles, bien qu'ils ne soient pas à proprement parler des usiniers.

280. Brumant, Beaupertuy, Iphigénie, Dormoy, Le Dentu, Descamps, Nesty, Lauzainghein ; E. Souques et St. Duchassaing sont fils d'usiniers, et nous n'avons trouvé aucune indication concernant Vergé et de Larroche.

281. A. Souques, métropolitain créolisé.

282. A. Souques, qui achète l'habitation-sucrerie Beauport en 1836, et Amédée Pauvert à Sainte-Marthe. Il est possible que les Pauvert soient d'origine noble, comme l'affirme une de leurs descendantes (A. Blandin-Pauvert, *Au temps des Mâbos. La société des Blancs créoles en Guadeloupe au début du siècle*, Fort-de-France, Eds Désormeaux, 1986, p. 25), mais à la fin de l'Ancien Régime ce ne sont que des Petits-Blancs, producteurs de « denrées secondaires » à Petit-Bourg (Voir la carte de ce quartier en 1765, reproduite par G. Lasserre, *La Guadeloupe*, t. I, p. 346). En 1849, A. Pauvert n'est encore que simple locataire de l'habitation-sucrerie Sainte-Marthe (AOM, Gua. 63/450, coupure du journal *L'Avenir* du 6 août 1869), ce qui laisse deviner une implantation récente dans l'industrie sucrière ; il achète Sainte-Marthe entre 1849 et 1860.

283. Ils empruntent 550 000 et 120 000 F respectivement au Crédit Colonial dès la création de celui-ci et se lancent sans plus attendre dans l'aventure de la modernité.

284. P. Dubos à *Courcelles* (acquisition de l'habitation en 1859, modernisation à partir de 1862) ; S. Monnerot à *Blanchet* (acq. 1855, mod. à/c 1864) ; A. Dagomel à *Gentilly* (acq. 1857, mod. à/c 1862) ; A. Barzilay à *Duquerry* (acq. 1857, mod. à/c 1863) ; H. Boissel à *Montmein* (acq. 1852, mod. à/c 1868) ; Thionville frères à *Bonne-Mère* (acq. 1856, mod. à/c 1862) ; E. Bon à *Desmarais* (acq. 1854, création de l'usine moderne en 1864) ; J. Duchassaing (acq. de l'habitation Lapinardière en 1851, création de l'usine en 1862).

285. Dubos, Monnerot et Barzilay sont initialement négociants lorsqu'ils achètent leurs habitations-sucreries.

286. A. Souques et J. Duchassaing sont médecins, les frères Thionville notaires, et E. Bon est ingénieur-mécanicien.

lisation de la production sucrière ont entraîné un renouvellement presque complet des élites économiques de la Guadeloupe. Les anciennes grandes familles, souvent implantées dans l'île depuis plus d'un siècle et qui étaient parvenues à survivre à la tourmente révolutionnaire, sont éliminées en moins d'un demi-siècle par la crise du système traditionnel²⁸⁷, et remplacées par des hommes nouveaux engagés sur une ou deux générations dans un processus d'ascension sociale extrêmement rapide, qui deviennent en vingt ou trente ans à peine les véritables maîtres de l'industrie sucrière locale. Deux exemples paraissent particulièrement représentatifs de ces mutations structurelles qui bouleversent la stratification sociale de la population blanche de la Guadeloupe au milieu du XIX^e siècle, ceux des familles Souques et Monnerot. L'une de planteurs, l'autre de négociants, elles sont encore tout à fait ordinaires dans leurs domaines respectifs et passent presque complètement inaperçues parmi des centaines d'autres de mêmes origines et niveaux en 1848 ; un quart de siècle plus tard, elles possèdent les trois premières usines de l'île, assurent le tiers de sa production de sucre, et constituent l'archétype des usiniers, le modèle de leur réussite et le symbole même de la modernisation de l'économie guadeloupéenne²⁸⁸.

Il semble, par contre, que ce renouvellement des élites soit beaucoup moins important à la Martinique²⁸⁹. On a le sentiment que les usiniers issus des habitants-sucriers de l'Ancien Régime ou du début du XIX^e siècle y sont proportionnellement plus nombreux qu'en Guadeloupe ; cinq d'entre eux descendent même de grandes familles nobles installées dans l'île dès le début du XVIII^e siècle au moins²⁹⁰, et l'ancêtre d'un sixième s'y fixe en 1767²⁹¹. Cette différence entre les deux îles tient sans doute au fait que la période révolutionnaire est très sensiblement moins agitée à la Martinique que dans la colonie voisine²⁹², alors que le capital accumulé loca-

287. Ch. Schnakenbourg, *Disparition, passim*. Au tout début du XX^e siècle, alors que la crise économique est à son paroxysme, l'organe de presse des usiniers et de la minorité blanche demande « la charité des pouvoirs publics » en faveur de « personnes blanches âgées tombées dans la misère. Leurs pères... ont souvent occupé de hautes situations. Aujourd'hui elles n'ont plus personne » ni plus rien ; *Courrier de la Gpe*, 12 septembre 1905.

288. Voir sur ce point Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 17-24, et *Beauport*, pp. 64-68, pour ce qui concerne la famille Souques ; deux biographies de la figure dominante de celle-ci dans Ch. Schnakenbourg, « Un grand industriel guadeloupéen du XIX^e siècle, Ernest Souques (1831-1908) », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 95-98, 1993, pp. 78-149, et Cl. Hoton, « Ernest Souques, le manipulateur de Nègres », dans *Guadeloupe, 1875-1914. Les soubresauts d'une société pluri-ethnique ou les ambiguïtés de l'assimilation*, Eds Autrement, série « Mémoires », n° 28, 1994, pp. 132-155. Sur la famille Monnerot, et plus particulièrement René, l'élément le plus remarquable, Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, pp. 11-16.

289. Il ne pouvait, naturellement, être question pour nous d'effectuer sur ce point de véritables recherches, qui nous auraient entraîné fort loin. Les quelques développements qui suivent sont le fruit d'indications apparues au hasard de nos lectures. En tout état de cause, il s'agit beaucoup plus de simples impressions que d'une véritable démonstration.

290. Les familles Des Grottes, Laguarigue de Survilliers, Assier de Pompignan, de Jahan et Baillardel de Lareinty ; J. Petitjean-Roget, *Le Gaoulé. La révolte de la Martinique en 1717*, Fort-de-France, Sté d'Histoire de la Mque, 1966, pp. 58-66 ; E. Hayot, « Noblesse des Isles. Les anoblis à la Martinique avant 1789 », *Annales des Antilles*, n° 12, 1965, pp. 9-40.

291. Duchamp de Chastaigné ; B. David, *La paroisse de Case-Pilote. Notes d'histoire sociale*, Fort-de-France, Sté d'Hist. de la Mque, 1975, p. 21.

292. Rappelons que la première abolition de l'esclavage n'est pas appliquée effectivement à la Martinique, en raison de l'occupation anglaise de 1794-1802, sollicitée par les planteurs à Londres pour se « protéger ». Il s'en suit que « l'ordre règne » dans l'île pendant toute cette période ; la Martinique est à l'abri des dramatiques événements qui bouleversent

lement et disponible pour s'investir dans la création d'usines modernes y est au contraire beaucoup plus abondant²⁹³.

Ceci dit, le renouvellement du milieu sucrier après l'Abolition se produit à la Martinique aussi, même s'il est plus lent. A chaque nouveau moment de l'histoire économique de l'île, d'anciens premiers rôles de l'époque précédente s'effacent pour laisser la place à de nouveaux acteurs de l'évolution. Ainsi pour ce qui concerne les deux principales familles de Grands-Blancs du XVIII^e siècle : les Dubuc disparaissent après la Restauration, et les Le Vassor de la Touche, quoique ne s'éteignant qu'à la fin du siècle suivant, ne jouent aucun rôle dans la modernisation de l'industrie sucrière martiniquaise²⁹⁴ ; de même, Auguste Pécou, probablement le plus important propriétaire et habitant-sucrier de l'île dans les années 1830, ne laisse pas de continuateur de son œuvre après sa mort²⁹⁵. Inversement, des hommes nouveaux émergent à partir de 1860, dont les parents ou les grands-parents n'étaient, dans le demi-siècle précédent, que des habitants-sucriers tout à fait ordinaires parmi d'autres, tels les Hayot, qui seront pourtant la plus grande famille d'usiniers de la Martinique pendant près d'un siècle, jusqu'à la décennie 1960²⁹⁶ ; d'autres n'étaient encore que de simples planteurs de café à la veille de l'Abolition et profitent de la crise suivant celle-ci pour acheter une habitation-sucrière, avant que leurs fils ou leurs petits-fils deviennent usiniers à la fin du siècle²⁹⁷. Naturellement, parmi ces hommes nouveaux se trouvent également des négociants, tel Privat Bailly, le créateur de l'usine de la Trinité²⁹⁸. Enfin, comme en Guadeloupe, les métropolitains jouent un rôle fréquemment déterminant dans le mouvement de création des usines modernes à partir de 1860²⁹⁹ ; il est vrai que, dans les deux îles, ceux-ci bénéficient souvent d'un atout décisif par rapport à l'immense majorité des Créoles : ils ont reçu une formation technique.

c) La formation des usiniers

C'est une question sur laquelle nous sommes relativement bien renseignés. Les mœurs du temps et la vanité des hommes aidant, les notables de cette époque adorent faire état de leurs titres et distinctions, qu'ils étalent complaisamment dans tous les actes les concernant. Le récolement des indications contenues sur ce point dans les minutes des notaires et les statuts des sociétés sucrières nous permet donc de connaître le niveau de formation des usiniers antillais de la seconde moitié du XIX^e siècle.

l'histoire de toute la Caraïbe au même moment et contribuent notamment à affaiblir si fortement la classe des grands propriétaires en Guadeloupe.

293. Nous reviendrons plus longuement sur ce point dans le paragraphe suivant.

294. E. Hayot, *Noblesse des Isles*, p. 27 et 39.

295. Voir la note de G. Debien, *Journal du conseiller Garnier à la Martinique et à la Guadeloupe, 1848-1855*, Fort-de-France, Sté d'Hist. de la Mque, 1969, sous p. 97.

296. *Ibid.*, p. 68, note infrapaginale de G. Debien.

297. De Courmont ; B. David, « Les dernières années d'une société : Le Carbet, 1810-1848 », *Annales des Antilles*, n° 20, 1977, p. 44.

298. Indication donnée dans AN, 118 AQ 381, statuts.

299. E. Eustache, J. Quennesson et E. Bougenot sont, seuls ou en association avec des Créoles, responsables de la création de quatre usines entre 1865 et 1871 (Galion, François, Petit-Bourg et Marin).

Le résultat de cette recherche est extrêmement décevant et révèle un niveau généralement très bas. Il convient toutefois de relativiser cette appréciation globale par la constatation d'une lente mais néanmoins évidente amélioration de la situation à mesure qu'avance le siècle. Il s'agit en fait d'un problème de générations, qui, plus largement, reflète l'évolution des conditions générales de l'éducation et de l'industrie aux Antilles.

La première génération des usiniers créoles³⁰⁰, celle des créateurs de la décennie 1860, n'a absolument aucune formation *ad hoc*. Il s'agit d'hommes ayant généralement atteint la cinquantaine et qui n'ont donc reçu, en gros avant les années 1830, qu'une éducation scolaire très médiocre, limitée au mieux à ce qui correspondrait aujourd'hui au premier cycle de l'enseignement secondaire, sauf pour ceux, peu nombreux, que leurs parents ont pu envoyer en France³⁰¹. D'ailleurs, jusqu'en 1848, les problèmes d'éducation intéressent très peu le milieu des planteurs³⁰², et la fixité technologique du système traditionnel de production sucrière « du père Labat », inchangé depuis la fin du XVII^e siècle, ne les incite guère à l'effort dans ce sens. La seule formation de ces usiniers de la première génération est donc celle qu'ils ont pu acquérir par eux-mêmes « sur le tas », comme habitants-sucriers, négociants, voire même dans des activités qui n'ont aucun rapport avec la vie des affaires³⁰³. Ils ne sont donc absolument pas préparés à gérer des établissements industriels de grandes dimensions, que ce soit sur le plan technique ou financier, et l'on comprend alors que certains d'entre eux aient pu commettre d'énormes erreurs au moment de la création et des premières années de fonctionnement de leur usine, même s'ils avaient parfaitement dirigé une habitation-sucrerie antérieurement ; le cas du Dr Souques à Beauport est ici le plus caractéristique³⁰⁴, mais il est loin d'être unique³⁰⁵.

Cette absence de formation des Créoles explique le rôle essentiel joué au début du mouvement d'industrialisation de la production sucrière antillaise par des métropolitains d'implantation récente ayant fait des études de mécanique en France. Paul Daubrée, « père » de l'idée des usines centrales et fondateur de Duval dès avant l'abolition de l'esclavage, est ingénieur de formation, de même que F. Vassort, son successeur à la tête

300. Ou métropolitains créolisés installés de longue date en Guadeloupe, bien avant 1848, tel A. Souques, arrivé dans l'île en 1824 ou 1825.

301. A. Abou, *L'école dans la Guadeloupe coloniale*, Paris, Eds. Caribéennes, 1988, pp. 28-29.

302. A. Abou, *ibid.*, *id.*, cite à leur sujet ce jeu de mots, facile mais lucide, du poète Léonard, un Créole pourtant : « La seule culture qui leur importait était celle de la canne à sucre ».

303. A. Souques et J. Duchassaing étaient initialement médecins ; le marquis de Rancougne est un grand propriétaire foncier dans la région de Chartres.

304. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 68-70. La sanction de toutes ces erreurs est son élimination de la direction de Beauport, un an et demi seulement après la création par lui de l'usine. C'est son fils Ernest qui est nommé gérant de la société créée avec Cail pour sauver l'affaire, alors au bord de la faillite. Il est probable que ce dernier a dû faire de l'éviction du père une condition absolue de son accord avec le fils.

305. Ainsi les époux Dagomel à Gentilly ou le marquis de Rancougne à Clugny, qui se surendettent au-delà de toute raison et de toute prudence et sont finalement expropriés faute de pouvoir rembourser. Ou encore les frères Thionville et H. Boissel, fondateurs respectivement de Bonne-Mère et Montmein, qui doivent passer la main cinq et six ans seulement après la création de ces deux usines, ainsi que, probablement, tous les propriétaires qui se succèdent en rafale à la tête de celles-ci au cours des années suivantes jusqu'en 1884.

de cette usine, envoyé initialement en Guadeloupe au milieu des années 1850 par les propriétaires havrais de celle-ci pour en prendre la direction et qui finit par en devenir propriétaire à son tour³⁰⁶.

Le groupe le plus important de ces techniciens métropolitains est celui des « ingénieurs-mécaniciens » envoyés par Cail dans le cadre de sa politique d'implantation aux Antilles. L'école des Arts & Métiers de Châlons-sur-Marne constitue pour celui-ci une véritable pépinière dans laquelle il puise largement les cadres techniques nécessaires à sa stratégie d'expansion à l'échelle mondiale³⁰⁷. Le plus anciennement connu est F. Bon, arrivé en 1844 à Marie-Galante pour y diriger le montage de Grande-Anse³⁰⁸, et qui y fait souche puis achète dix ans plus tard l'habitation-sucrerie Saint-Louis sur laquelle il crée en 1864 l'usine Desmarais. Dans la décennie 1860, le directeur de l'agence Cail en Guadeloupe est B. Lahaye, d'abord constructeur de Beauport, puis cogérant aux côtés d'Ernest Souques, comme mandataire de son employeur, de la société constituée par celui-ci avec la famille fondatrice pour l'exploitation de l'usine. En même temps, il est chargé de surveiller la gestion de Gentilly, sur laquelle Cail détient également de grosses créances ; les Dagomel, théoriquement propriétaires de l'usine, ne peuvent engager aucune dépense autre que courante sans son autorisation³⁰⁹. B. Lahaye n'est pas un usinier *stricto sensu*, mais sa formation d'ingénieur et l'ampleur des responsabilités qui lui sont confiées en font quelqu'un qui compte dans les milieux sucriers guadeloupéens³¹⁰. A la Martinique, ce sont également deux ingénieurs de chez Cail, Joseph Quennesson et Emile Bougenot, envoyés dans l'île respectivement au début de 1848 et en 1860, qui lancent véritablement et définitivement le mouvement de création des usines modernes³¹¹.

Ces quelques exemples sont tout à fait significatifs de la part déterminante prise par les ingénieurs métropolitains dans l'industrialisation

306. Il est fait état à plusieurs reprises de la qualité d'ingénieurs des deux hommes dans divers documents conservés dans AOM, Gua. 149/974, *passim*.

307. E. Eadie, *Emile Bougenot*, pp. 43-44 et 159-162. L'une des principales caractéristiques du groupe Cail est en effet sa très forte internationalisation. Outre ses divers établissements à Paris et dans le Nord, il possède des filiales industrielles à Bruxelles, Amsterdam et Saint-Petersbourg, ainsi qu'une dizaine d'agences dans ses principaux pays clients, notamment en Guadeloupe et en Martinique. De 1850 à 1882, J.F. Cail puis son fils Alfred, qui lui succède en 1871, construisent ou modernisent 200 sucreries en France métropolitaine et une centaine dans les colonies et à l'étranger. Egalement de nombreux ponts dans toute l'Europe, ainsi qu'une ligne de chemin de fer de 600 km en Ukraine. Quelques indications sur tout ceci dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 21 et 93-95.

308. AOM, Gua. 149/974, copie de l'acte de concession du terrain sur lequel est construite l'usine, annexée à la lettre du ministère de l'Intérieur à celui de la Marine du 11 janvier 1853.

309. Sur tout ce qui précède, AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, deux actes du 30 décembre 1864, et procuration annexée du 30 août 1864 ; et le même, 5 avril 1865.

310. En 1868, alors qu'il n'est plus employé chez Cail, il est l'un des fondateurs, et annoncé comme futur directeur général, de la « Sté de l'Usine des Rotours », une CPA au capital de 1 700 000 F qui se propose de créer une usine centrale dans la plaine de Grippon. Il est clair que son seul nom et ses antécédents industriels constituent, dans l'esprit des promoteurs de ce projet, une garantie de compétence et de réussite pour les futurs souscripteurs et adhérents de l'usine, même si, finalement, le projet échoue de peu, pris de vitesse par la modernisation de Blanchet ; Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, pp. 9-10.

311. Sur ces deux personnages, B. Petitjean-Roget, *Mise en place des usines*, pp. 195-198 et 212-217, et surtout E. Eadie, *Emile Bougenot*, pp. 32-85.

et la modernisation de l'économie sucrière antillaise sous le Second Empire et au début de la Troisième République. Bien sûr, d'autres causes que leur formation peuvent être invoquées pour expliquer leur réussite³¹². Mais il demeure qu'au point de départ de celle-ci se trouve d'abord le fait d'avoir été au bon endroit au bon moment avec la bonne réponse. Même si les écoles des Arts & Métiers se situent alors au bas de l'échelle des formations d'ingénieur, ceux qui en arrivent diplômés aux Antilles disposent immédiatement d'un net avantage leur permettant de s'imposer dans un milieu intellectuellement médiocre et que les graves lacunes de sa formation empêche d'accéder avec efficacité et profit à la technologie sucrière nouvelle³¹³.

C'est sans doute parce qu'ils sont conscients de ce handicap que les plus lucides des usiniers créoles (ceux qui le sont déjà et ceux qui aspirent à le devenir) en viennent assez tôt à se préoccuper de donner à leurs fils une formation propre à leur assurer une compétence qu'eux-mêmes n'ont pas, afin que, le jour venu, ils soient en mesure de prendre la relève à la tête de l'entreprise familiale. De ce point de vue, le Dr A. Souques est un pionnier, qui n'hésite pas, dès la décennie 1850, à envoyer son fils Ernest pendant une dizaine d'années en France afin qu'il y acquière les connaissances indispensables dans tous les domaines que doit maîtriser l'usinier moderne : juridique (il obtient sa licence en droit), financier (il exerce une charge d'agent de change à Toulouse) et technique (il fait un stage dans les usines de Cail, à Paris)³¹⁴. Par son âge (il est né en 1831), E. Souques se situe à la jonction entre deux générations d'usiniers, celle des autodidactes et celle qui a fait des études ; par son *cursus studiorum*, par contre, il se rattache nettement à la seconde.

En effet, au cours des années 1850, l'enseignement secondaire connaît une amélioration très sensible en Guadeloupe. L'ouverture du collège diocésain de Basse-Terre permet aux jeunes Créoles de préparer le baccalauréat sur place³¹⁵. Sans doute les bacheliers sont-ils encore très peu nombreux, et la plupart arrêtent d'ailleurs là leurs études, assurés qu'ils sont de trouver un emploi dans l'île, notamment dans la fonction publique coloniale³¹⁶. Mais il est désormais moins difficile pour ceux qui le veulent d'accéder aux études supérieures, même s'il leur faut pour cela aller en France. Bien sûr, ce n'est encore le fait que de quelques rares individualités, mais parmi celles-ci se trouvent un certain nombre de gens qui commencent à prendre des responsabilités dans le secteur sucrier à la fin des années 1860 et au début de la décennie 1870.

312. En particulier, la réalisation d'un « beau » mariage avec la fille d'un Grand-Blanc sucrier, qui leur donne accès à la plantocratie et à ses fortes solidarités ; ainsi E. Bougenot avec Angelina Eustache, la fille du créateur de l'usine du Galion, ou E. Bon avec une cousine des de Retz, les propriétaires de Grande-Anse.

313. A la fin du Second Empire, un bon connaisseur du milieu des sucriers de betterave stigmatise encore l'ignorance des fabricants métropolitains, « qui n'ont pas, pris en masse, la dose de savoir qu'exige leur profession » ; *Sucrierie Indigène*, t. IV, 1869-70, p. 34. *A fortiori* en va-t-il de même des planteurs antillais, handicapés par l'éloignement et par leur isolement géographique et intellectuel.

314. Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 82-83.

315. A. Abou, *L'école*, pp. 60-61.

316. *Ibid.*, pp. 214-215. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, la Guadeloupe ne produit encore qu'une dizaine de bacheliers par an.

Ainsi émerge progressivement une *seconde génération* d'usiniers, composée d'hommes qui n'avaient que quelques années au moment de l'Abolition et ont reçu une formation mieux appropriée à la gestion des affaires industrielles. René Monnerot, associé par son père à la gestion de Blanchet dès 1869, puis seul responsable de celle-ci à partir de 1871, est licencié en droit. Edouard Dubos, à peine terminé ses études d'ingénieur en France, est appelé en 1867 par son frère aîné Paul pour gérer avec lui son usine de Courcelles, où il avait assez mal réussi jusqu'alors³¹⁷. Octave Hayot, le co-fondateur créole de Petit-Bourg, en 1869, a fait des études de droit et de mécanique en métropole. Hippolyte de Retz, qui succède à son père à la tête de Grande-Anse en 1870, Stanley Duchassaing, qui rachète Zévallos à son père en 1871, et A. Braud, le gendre de Quennesson, co-fondateur avec celui-ci de l'usine du Marin, en cette même année 1871, ont tous trois étudié la mécanique, mais nous ignorons à quel niveau. A ce groupe, on peut en outre ajouter E. Souques, bien qu'il soit âgé en gros d'une dizaine d'années de plus qu'eux.

Les usiniers créoles fournissent donc un très gros effort de formation au cours de la décennie 1860³¹⁸. Que cet effort soit couronné de succès est prouvé très clairement par l'arrêt de l'immigration des ingénieurs métropolitains après 1870. Ceux qui sont déjà installés aux Antilles y restent, mais il n'en arrive pratiquement plus de nouveaux, sauf pour des missions ponctuelles à durée limitée n'entraînant pas établissement définitif sur place³¹⁹. Il est vrai que la mort de Cail, en 1871, a pour conséquence de

317. L'habitation-sucrerie Courcelles avait été achetée en 1859 par Paul Dubos, qui l'avait d'abord transformée en usine bourbonnienne grâce à un prêt du Crédit Colonial. Exproprié par le CFC en 1864 pour cause de défaillance dans ses remboursements, il parvient à la racheter trois ans plus tard, nous ne savons comment ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 3 novembre 1861, et *Commercial*, 28 décembre 1864 et 6-9 mars 1867. Il s'associe alors avec son frère Edouard dans une société en nom collectif pour l'exploitation de l'usine. L'analyse des apports des deux frères et de leur rémunération est révélatrice du rapport de forces existant entre eux et de la supériorité de fait que donne à Edouard sa formation technique. Paul apporte l'usine et reçoit 3/5 des parts, Edouard apporte « son industrie et ses connaissances spéciales comme ingénieur-mécanicien », sans aucun apport corporel, et reçoit 2/5 des parts ; AOM, Notaires Gpe, minutes Alexis Léger, 6 juin 1867.

318. La littérature blanche créole du temps reflète bien, d'ailleurs, cette évolution et la prise de conscience du phénomène qui commence à pointer localement. Arthur Duplessis, le héros du « roman de mœurs coloniales » de Rosemond de Beauvallon, un jeune homme plein de talents et de vertus, « dont les ancêtres avaient assisté à l'origine de la colonie », après avoir passé son baccalauréat « avec éclat » au collège diocésain de Basse-Terre, part pour France en 1868 et entre à Polytechnique, dont il sort major (!). Revenu en Guadeloupe en 1871, après avoir décliné « sans hésiter toutes les propositions plus avantageuses les unes que les autres qui lui furent faites par les grandes compagnies de la métropole », il demande la main d'une demoiselle de Téméricourt, descendant de l'ancien seigneur-proprétaire de la Guadeloupe, au XVIII^e siècle (!), mais dont la famille est complètement ruinée. Mais celle-ci, quoique partageant sa flamme, refuse : « On n'épouse pas une Téméricourt sans fortune... quand on est ce que vous êtes... L'ingénieur est le Dieu moderne ; il a la vogue, il a la mode. Il tient le haut du pavé, en ce pays comme ailleurs ». Finalement tout s'arrangera, bien sûr. Pour sa part, le patron de Duplessis, le peu sympathique usinier Fritz Munster, la plus grosse fortune de l'île, sort de l'école des Arts & Métiers de Châlons. R. de Beauvallon, *Hier, aujourd'hui, demain ! Ou les agonies créoles*, Coulommiers, Impr. Brodard et Gallois, 1885, pp. 2-3, 19-20 et 39.

319. Telle celle effectuée à la Martinique en 1882 par A. Jourjon, ingénieur des Ponts & Chaussées, pour y étudier la possibilité de créer un chemin de fer à voie étroite dans l'île ; les deux premières parties de son rapport, conservé dans AOM, Mque 20/180, 3 vol., 1883, constituent une véritable « mine » de renseignements sur l'état de l'économie martiniquaise à la veille du déclenchement de la grande crise sucrière mondiale de la fin du siècle. Autre

tarir la principale source de recrutement, mais tous ceux qui étaient venus au cours des 25 années précédentes n'avaient pas été envoyés par lui. En réalité, si les cadres techniques métropolitains cessent de venir gérer les usines antillaises à partir de 1870, c'est tout simplement parce que les usiniers créoles n'ont plus besoin d'eux et sont désormais capables de diriger eux-mêmes directement leurs affaires. La même situation se retrouve d'ailleurs pour ce qui concerne les ouvriers industriels spécialisés, dont les usines assurent la formation sur place pour remplacer ceux qu'elles faisaient jusqu'alors venir à grands frais de France³²⁰. Désormais, les échecs des usiniers créoles ne peuvent plus être imputés à l'insuffisance de leur formation.

Après 1880, la situation s'améliore encore à cet égard. La création du lycée de Pointe-à-Pitre, en 1881, l'ouverture d'une école de droit à Fort-de-France, à partir de 1882, l'institution par la Colonie de bourses universitaires en métropole³²¹, permettent d'améliorer sensiblement l'accès à l'enseignement supérieur de la jeunesse guadeloupéenne et le niveau général des connaissances de celle-ci, même si ce mouvement ne concerne encore qu'une infime minorité. A la fin du siècle, une *troisième génération* d'usiniers créoles apparaît, celle des fils des créateurs des années 1860, qui bénéficient d'un niveau de formation sans aucune commune mesure avec celui de leurs pères ; Georges Souques est ancien élève de l'Ecole Centrale, Henri de Chazelles sort des Arts & Métiers de Châlons, Adrien Beaupterthuy est ingénieur, Auguste Pauvert a fait des études de mécanique en France. Même les cadres techniques du second niveau, eux-mêmes désormais presque tous créoles, voient leur formation s'améliorer considérablement. Nous connaissons l'origine universitaire de treize directeurs industriels d'usines entre 1887 et 1912. Le groupe le plus nombreux est celui des ingénieurs A & M, qui sont au nombre de sept ; quant aux six autres, ils se répartissent entre un ingénieur des Mines, un centralien, un ingénieur civil (sans autre précision), un diplômé de l'Ecole industrielle de Douai, et deux licenciés ès Sciences. Par contre, la formation scientifique des directeurs des cultures semble laisser beaucoup plus à désirer ; nous n'en avons rencontré qu'un seul ayant fait des études d'agronomie. Le domaine agricole des usines est par excellence celui des anciens propriétaires d'habitations formés « sur le tas » et dont les connaissances sont presque uniquement le fruit d'une longue expérience empirique ; c'est peut-être pour cela aussi (pas seulement, naturellement) que les rendements agricoles sont encore aussi bas à la fin du XIX^e siècle³²².

mission très connue, celle d'Emile Légier, qui passe plusieurs mois dans les deux îles en 1904 pour y étudier les conditions de la production sucrière et rhumière, et dont est tiré son précieux livre sur *La Martinique et la Guadeloupe*, publié l'année suivante.

320. A. Abou, *L'école*, p. 167.

321. *Ibid.*, pp. 222-227.

322. Entre 35 et 45 tonnes à l'hectare, selon les régions et la conjoncture climatique, pendant tout le dernier tiers du siècle, et sans qu'apparaisse la moindre tendance à un accroissement structurel avant la guerre ; E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, pp. 63-68 ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 267, et *Blanchet*, p. 72.

2.2. Le milieu usinier

a) Contours et composantes

Ce que l'on peut appeler le milieu usinier de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XIX^e siècle se compose d'un petit nombre de quelques dizaines de familles blanches, qui se répartissent en trois « cercles » concentriques.

Au centre, viennent naturellement les usiniers eux-mêmes, soit propriétaires des usines assurant directement sur place la gestion de leur entreprise (l'immense majorité des cas à cette époque), soit directeurs généraux des exploitations pour celles appartenant à des sociétés métropolitaines (alors encore très peu nombreuses). Ils constituent en quelque sorte le « noyau dur » du milieu sucrier ; c'est là que se situe le pouvoir de décision concernant l'action d'ensemble de celui-ci en vue de la défense et illustration de l'Usine et de ses intérêts. Ce premier « cercle » comprend un maximum d'une soixantaine de personnes sur l'ensemble de la période 1860 à 1883, pas plus d'une trentaine en même temps à un moment quelconque entre ces deux dates, une vingtaine environ en 1884.

Le second « cercle » est constitué de l'entourage immédiat des usiniers. Le sort de ceux qui en font partie est lié directement au leur et aux résultats de leur gestion. Il s'agit le plus souvent de membres de la parentèle, alliés et collatéraux, généralement associés dans la propriété des usines et parfois même à la gestion de celles-ci. Ainsi, parmi les actionnaires de la CSPAP, la partie de la « tribu » Ruillier avec laquelle est lié E. Souques³²³, ou E. Cabre, son beau-frère et directeur industriel de Darboussier dans les années 1890 ; de même les Girard d'Albissin, Coudroy de Lauréal et Le Terrier d'Equainville, étroitement alliés et associés aux usiniers de l'Est de la Grande-Terre, que l'on rencontre régulièrement tout au long de l'histoire de Marly et de Duchassaing ; ou encore Louis Le Mesle, beau-frère de Rancogne et directeur général de Clugny jusqu'en 1881... Mais on trouve également dans ce groupe des cadres supérieurs des usines qui ne sont pas apparentés aux usiniers, tels les Monroux, qui exercent de hautes responsabilités à Darboussier pendant toute la durée de la CSPAP, de 1867 à 1907³²⁴.

Ces deux « cercles » constituent le milieu usinier *stricto sensu*. En tout, ils rassemblent peut-être une centaine de décideurs et gestionnaires de haut niveau, 500 à 700 personnes au grand maximum en y incluant les familles. A l'échelle de la population blanche de l'île dans son ensemble, qui se monte à environ 12 000 personnes au début des années 1880, le milieu usinier ne représente donc qu'une toute petite minorité ; par rapport aux 180 000 habitants que compte alors la Guadeloupe, il n'est guère plus qu'un groupuscule.

D'où l'importance du *troisième « cercle »*, qui ne se rattache au milieu usinier que *lato sensu*. Il n'est pas directement partie intégrante de celui-ci, mais en constitue plutôt une sorte de « périphérie sociale », qui joue surtout un rôle de force d'appoint numérique. Les membres de ce groupe,

323. Deux de ses sœurs et un de ses frères sont mariés à des Ruillier ; H. Voillaume, « La famille Ruillier et ses alliés. Douze générations en Guadeloupe », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, N° spécial « Filiations », Septembre 1990, pp. 116-118.

324. Trois frères et un fils, sur lesquels voir Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 33-34.

tous Blancs naturellement, n'ont absolument aucune responsabilité dans la gestion des usines, dont ils sont au contraire les obligés. Ils occupent le plus souvent des positions sociales intermédiaires, dans lesquelles ils ne se maintiennent que grâce au bon vouloir des usiniers, qui détiennent sur eux de puissants moyens de pression. Entrent d'abord dans la composition de ce groupe les derniers propriétaires d'habitations encore théoriquement autonomes, mais en fait totalement dépendantes des usines qui leur achètent leurs cannes, leur fournissent des crédits et peuvent à tout moment provoquer leur expropriation. On trouve également dans ce « troisième cercle », plusieurs négociants de Pointe-à-Pitre, tels ceux membres du Conseil de surveillance de la CSPAP, qui réalisent avec les usines l'essentiel de leur chiffre d'affaires et peuvent donc tomber en faillite du jour au lendemain si celles-ci cessent brutalement d'utiliser leurs services. Enfin, au niveau inférieur, vient tout le personnel d'encadrement intermédiaire des usines et de leurs domaines, comme les géreurs d'habitations, qui épousent totalement la cause de l'Usine³²⁵ et dont le salaire, relativement élevé par rapport à la moyenne des revenus guadeloupéens, leur évite de tomber dans la condition de « Petits-Blancs ». Mais au total, l'importance numérique de ce groupe est difficile à connaître faute d'indications quantitatives précises dans les sources ; peut-être 4 000 à 5 000 personnes, familles comprises³²⁶ ?

*

* *

Faut-il aller plus loin, et supposer l'existence, au-delà des trois « cercles » qui précèdent, d'un quatrième que constituerait une vaste zone d'influence sociale du milieu usinier, englobant la totalité de la communauté blanche de la Guadeloupe ?

Il est certain qu'existe des deux côtés la tentation de l'amalgame. Elle repose sur le très fort sentiment d'appartenance raciale, exacerbé souvent jusqu'au racisme, qui unit classiquement les populations d'origine européenne en milieu colonial. Du côté des usiniers, le *Courrier de la Guadeloupe*, leur porte-parole par excellence dans le dernier quart du siècle, n'hésite jamais à se poser en défenseur de la minorité blanche de l'île dans son ensemble³²⁷, en insistant lourdement sur ce caractère minori-

325. Ils sont d'ailleurs souvent les exécuteurs des basses œuvres des usiniers. Ainsi, au moment des grandes luttes politico-raciales de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, ce sont eux qui conduisent en cortège aux bureaux de vote les travailleurs des habitations qu'ils gèrent et les obligent à voter en faveur des candidats de l'Usine ; entre de nombreux exemples, deux cas de fraude de ce type aux Abymes et à Baie-Mahault à l'encontre de salariés agricoles de Darbousier, dans *JO Gpe*, 7 août 1900.

326. Au début des années 1880, il y a, d'après les *Statistiques Coloniales*, environ 600 habitations en canne en Guadeloupe, donc à peu près autant de propriétaires ou de géreurs ; avec leurs familles, celles des agents de maîtrise et celles des négociants qui gravitent dans l'orbite des usines, une « fourchette » de 4 000 à 5 000 personnes paraît constituer une estimation raisonnable.

327. Ainsi quand il fait campagne pour la grâce d'un Blanc condamné à mort pour avoir assassiné un Nègre ; le jugement lui paraît « d'une sévérité inouïe » ; *Courrier de la Gpe*, 21 octobre 1887. Ou dans un article intitulé « Pour des malheureuses », quand il demande que la Colonie accorde un secours « à des personnes âgées blanches tombées dans la misère »

taire³²⁸ et sur les menaces supposées d'« éviction » qui la guettent³²⁹. Ce dont il s'agit ici, c'est de toute évidence de jouer sur la tendance à la solidarité ethnique qui se manifeste naturellement chez les Blancs créoles pour élargir l'assise sociale de l'Usine. Le fait de recruter systématiquement tous les cadres et la plupart des agents de maîtrise des usines et des habitations dans le groupe blanc³³⁰ procède aussi fondamentalement de la même démarche, même s'il est vrai que ce choix ne saurait s'expliquer seulement par l'argument de la préférence raciale, mais également par de plus grandes compétences réunies chez des gens dont les pères n'ont pas eu à subir l'esclavage.

De leur côté, les 7 000 à 8 000 Blancs créoles « ordinaires », ceux qui ne sont pas liés directement aux usiniers et ne dépendent pas d'eux pour vivre, ont également tendance à se ranger derrière la bannière de l'Usine. Depuis 1870, l'ensemble du milieu blanc se sent de plus en plus menacé en Guadeloupe. Idéologiquement et psychologiquement, tout d'abord, il ne s'est jamais tout à fait remis de l'abolition de l'esclavage, et ne cherche d'ailleurs pas à s'en remettre. D'autre part, la montée en puissance de la bourgeoisie mulâtre, principale bénéficiaire de l'établissement des institutions républicaines, en 1870, et des progrès de l'instruction dans l'île, ainsi que sa revendication croissante en faveur de l'égalité, font craindre aux Blancs créoles de perdre leur suprématie politique, comme le montre, d'ailleurs, le succès des théories « anti-évictionnistes » en leur sein³³¹. Économiquement, enfin, la minorité blanche est en voie de paupérisation ; les deux bases sur lesquelles reposait jusqu'alors son niveau de vie sont minées. Les habitations-sucreries, d'une part, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à poursuivre leur activité, dont l'endettement ne cesse de s'aggraver et dont les propriétaires sont progressivement expropriés et réduits à l'émigration ou à la misère³³² ; et le négoce, en second

à la suite de la crise sucrière et de l'expropriation de leurs habitations ; *ibid.*, 12 septembre 1905. Par contre, il ne s'émeut jamais du sort des Nègres condamnés à mort ou tombés dans la misère.

328. *Ibid.*, 24 janvier 1882 : « Ils sont 140 000... et nous ne sommes que 12 000 » (souligné par nous) ; *ibid.*, 6 juin 1899 : les Blancs... « dont la faiblesse numérique en a fait, au regard du suffrage universel, les parias de la société coloniale ».

329. *Ibid.*, 15 novembre 1881, 11 mai 1883, 15 mai 1884, 7 mars, 28 avril et 23-26 mai 1899, 10 janvier 1902, 1^{er} septembre 1905, 30 janvier 1906. Dans le langage des Blancs créoles des deux îles, les expressions de « substitution », « éviction » ou « exclusion », employées comme équivalentes, désignent toute action, politique ou autre, visant à établir dans les faits l'égalité entre tous les citoyens inscrite dans les lois de la III^e République, et tendant donc à rééquilibrer tant soit peu l'exercice du pouvoir local, jusqu'alors entièrement contrôlé par eux, au profit des deux autres groupes raciaux, mulâtres d'abord, dans les années 1870 et 1880, puis Noirs à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Ceux-ci sont alors accusés de vouloir éliminer les Blancs de toutes les positions politiques et économiques qu'ils occupent aux Antilles, afin de prendre le pouvoir à leur place (le spectre de la révolution haïtienne est agité comme un épouvantail). L'expression la plus élaborée, quoique modérée dans la forme, de cette idéologie « anti-évictionniste » se trouve dans les cinq derniers chapitres de G. Souquet-Basiège, *Préjugé de race*, pp. 167-511 (le préjugé de race qu'il dénonce étant celui dont, d'après lui, seraient victimes les Blancs de la Martinique de la part des mulâtres). Sous une forme plus extrémiste, cela peut donner des « perles » comme celle-ci : « A l'heure qu'il est, c'est la race blanche qui est l'esclave de la race noire » ; *Courrier de la Gpe*, 10 août 1883.

330. Ainsi que cela apparaît très nettement à travers les propos de E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 18.

331. Sur cette évolution, voir les bons développements de J. Fallope, *Esclaves et citoyens*, pp. 429-471.

332. Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 273-291.

lieu, qui est très durement frappé par la crise post-abolitionniste et les faillites en cascade de planteurs qui en sont résultées, puis par la disparition du grand commerce de commission au cours de la décennie 1870³³³. Sans doute reste-t-il aux Blancs créoles une large supériorité dans l'administration coloniale, où ils occupent une place hors de proportion avec leur importance numérique réelle dans l'ensemble de la société guadeloupéenne³³⁴, mais même là, ils sont menacés par la revendication des mulâtres et des Noirs à plus d'égalité dans l'accès aux fonctions publiques. Au total, ce qui menace un bon nombre d'entre eux, c'est tout simplement la dégringolade sociale brutale et la chute dans la condition de « Petits-Blancs », à l'image de ces Blancs-Matignon qui leur servent de repoussoir et dont ils veulent absolument éviter de connaître le sort.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que la quasi-totalité des Blancs de la Guadeloupe ait tendance à se tourner vers les usiniers, les seuls parmi eux ayant apparemment réussi depuis 1848, dont ils partagent l'idéologie et les « valeurs », qui leur procurent des emplois et dont le mode de vie constitue plus ou moins un modèle pour eux. C'est donc dire que l'influence des usiniers sur l'ensemble de la population créole d'origine européenne est considérable et s'exerce dans pratiquement tous les domaines de la vie sociale, même dans les milieux et les familles qui n'ont rien à voir avec l'Usine, ni de près, ni de loin.

Pourtant, malgré cette tendance épidermique à la solidarité « tribale » primaire qui rapproche entre eux les Blancs de toutes origines, il n'est pas possible de faire de l'ensemble de ceux-ci une simple annexe, une sorte de « quatrième cercle » du milieu usinier. Malgré tous ses efforts, celui-ci n'est jamais parvenu à attirer dans son orbite la totalité de la population blanche de la Guadeloupe ; il est demeuré limité aux trois groupes que nous avons définis précédemment.

C'est, en effet, que la définition purement raciale d'une *communauté* blanche masque en réalité un singulier manque d'homogénéité. Cette prétendue communauté est divisée, et les intérêts des usiniers s'opposent fréquemment à ceux des autres groupes blancs de l'île.

Un premier point de divergence a pour objet le prix de la canne payé par les usiniers à leurs fournisseurs de matière première. Jusqu'à la fin de la décennie 1870, une sourde confrontation oppose à ce sujet les propriétaires blancs des habitations aux usiniers auxquels ils vendent leurs cannes, qui ne leur en offrent pas un prix considéré par eux comme suffisamment rémunérateur³³⁵. De là des difficultés financières croissantes pour les planteurs dont l'endettement ne cesse de s'aggraver, et finalement leur expropriation et le rattachement de leurs habitations aux domaines fonciers des usines³³⁶. Le combat cesse après 1884 faute de com-

333. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie de cette étude.

334. Voir les différents états de la composition raciale de l'administration locale réunis par J. Fallope, *Esclaves et citoyens*, pp. 446-449. En 1872, sur 788 fonctionnaires, on compte 89 métropolitains, 265 Blancs créoles, 291 mulâtres et 143 Noirs ; en 1879, sur 936, les chiffres correspondants sont de 85, 292, 401 et 158 respectivement. Les Blancs créoles occupent donc 33 et 31 % des emplois alors qu'ils représentent à peine 6 à 7 % de la population totale. Et le décalage en leur faveur est encore accentué par le fait que les fonctions qu'ils occupent sont généralement les plus élevées de la hiérarchie.

335. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 45-49 et 72-73.

336. *Ibid.*, pp. 52-55 et 61-69.

battants, la crise ayant finalement balayé les dernières habitations encore indépendantes, mais il restera pendant longtemps chez les anciens propriétaires de celles-ci le sentiment d'avoir été ruinés et dépouillés par l'Usine, ainsi qu'une grande amertume qui conduira certains d'entre eux à s'engager ouvertement dans les rangs des adversaires politiques de celle-ci³³⁷.

Les usiniers s'opposent, en second lieu, à d'autres membres de la minorité blanche à propos de la répartition des convois d'immigrants indiens à leur arrivée en Guadeloupe entre tous les planteurs en ayant fait la demande. Pendant toute la période d'immigration réglementée, ce problème fait l'objet de multiples discussions entre propriétaires d'habitations et entre ceux-ci et usiniers, parce que la demande de main-d'œuvre immigrée est globalement supérieure aux arrivées. Mais pendant longtemps ce débat reste discret et, malgré les tensions qui en résultent, le problème est résolu par compromis conclus directement entre les intéressés.

Mais en 1879, brutalement, il remonte au grand jour, donnant lieu au premier conflit *ouvert* entre Blancs créoles depuis 1848. Le Conseil Général, chargé d'élaborer un nouveau règlement sur la répartition des convois, se met assez rapidement d'accord sur la proposition de sa commission de l'immigration, attribuant un contingent *annuel* maximum de 30 immigrants aux usines et de 6 à 20 aux habitations, sucreries ou autres, selon l'importance de leur production. C'est alors que E. Souques propose un amendement tendant à faire attribuer aux usines produisant plus de 30 000 qx de sucre un contingent de 20 immigrants *par convoi* ; comme il arrive alors trois à cinq convois par an en Guadeloupe, et comme, d'autre part, les deux usines qu'il gère alors, Darboussier et Beauport, ont produit respectivement 70 200 et 35 800 qx de sucre lors de la campagne précédente, sa proposition est immédiatement accueillie avec suspicion par la majorité de ses collègues, usiniers moins importants et propriétaires d'habitations, qui n'ont pas moins besoin de main-d'œuvre que lui. Il en résulte un débat extrêmement animé, où, pour la première fois, certains Blancs non directement liés à l'Usine n'hésitent pas à faire publiquement état de leur impatience devant les exigences de celle-ci³³⁸. Finalement, l'amendement Souques est repoussé³³⁹.

Au-delà même de ce conflit, l'important réside dans ses possibles conséquences politiques. En effet, trois mois après cet incident, les élections cantonales amènent pour la première fois une majorité républicaine au Conseil Général³⁴⁰, qui ne va pas tarder à mener la vie dure aux usi-

337. Voir à ce sujet la très intéressante lettre signée « Un vieux Blanc, ancien producteur (*de sucre d'habitation*) ruiné par l'usine d'Arboussier », publiée dans *La Vérité*, 13 novembre 1898, et reproduite note 197, *supra*. Voir également dans *Courrier de la Gpe*, 19 septembre 1907, la polémique entre E. Souques et le fils de l'ancienne propriétaire de l'habitation et usine Houëlbourg, qui l'accuse d'avoir ruiné sa mère.

338. Intervention Lignières, le représentant des propriétaires d'habitations en cultures « secondaires » de la région de Basse-Terre : « On ne doit pas nuire à l'usine, mais il ne faut pas non plus que l'usine soit trop absorbante ».

339. Sur tout ce qui précède, *CG Gpe*, SO 1879, pp. 118-131.

340. Résultats de ces élections dans *Echo de la Gpe*, 2 mars 1880. Premières escarmouches entre républicains et usiniers dès l'ouverture de la session extraordinaire du Conseil Général de Juin 1880. A la SO de 1881, un Blanc républicain, Guilliod, est élu président par 15 voix contre 2 à Rollin, le candidat de l'Usine.

niers³⁴¹, même si elle ne parvient pas réellement à remettre en cause leur suprématie. On peut se demander si, en la circonstance, les usiniers, ou tout au moins E. Souques et les plus « durs » d'entre eux, n'ont pas été plus ou moins lâchés par une partie de leurs électeurs blancs au moment du scrutin³⁴², puis par une partie des conseillers généraux blancs dans l'assemblée locale. Même si Souques parvient ensuite très vite à reprendre le contrôle politique du Conseil Général³⁴³, cet incident semble néanmoins prouver l'incapacité du milieu usinier à entraîner en permanence derrière lui la totalité de la population blanche de la colonie.

Le troisième et principal moment de division de la communauté blanche de la Guadeloupe se situe à l'extrême fin du siècle et au début de la décennie 1900, à l'occasion de la « crise de change ». Le Franc guadeloupéen, alors monnaie complètement autonome par rapport à son homologue métropolitain, subit une dévalorisation accélérée de 30 % sur le marché des changes en 1896-97, demeure ensuite à des niveaux très déprimés au cours des années suivantes, et ne retrouve pas sa parité antérieure avec le FF avant 1904. Les causes et les effets de cette brutale « plongée » de la monnaie locale soulèvent un énorme et violent débat, qui oppose les usiniers non plus à un ou quelques groupes limités d'autres Blancs créoles, mais à l'ensemble de la population de l'île, Blancs compris. Les premiers sont partisans du maintien du change à un niveau aussi élevé que possible, qui leur permet d'accroître artificiellement leur chiffre d'affaires en FG³⁴⁴ et donc de pouvoir faire face plus facilement à leurs lourdes charges financières ; mais inversement, cette situation a pour conséquence une très forte augmentation du niveau des prix des biens importés, puis, par contagion inflationniste, de ceux des productions locales, dont souffre toute la population, donc les Blancs créoles aussi, ce qui provoque une demande générale d'abaissement du change. C'est le milieu du grand négoce d'importation, durement frappé par l'appauvrissement de sa clientèle, qui, par l'intermédiaire de la Chambre de commerce de Pointe-à-Pitre, se fait le porte-parole de cette demande et attaque avec virulence les usiniers, accusés d'avoir volontairement provoqué cette situation pour sauver leurs entreprises de la faillite. Et comme la réponse de ceux-ci n'est pas moins « musclée » que la charge des négociants, il

341. En 1880, le Conseil diminue sensiblement la subvention du budget colonial à la Caisse de l'immigration et augmente le montant de la prime à payer par les engagistes bénéficiaires de celle-ci, dans les deux cas par une très large majorité ; en 1881, un buste de Schoelcher est placé dans la salle des délibérations ; *CG Gpe*, SO 1880, pp. 236-303 et SO 1881, pp. 211-220.

342. A cette époque, seul un relativement petit nombre d'électeurs par rapport aux inscrits et, plus encore, par rapport au nombre total de citoyens de l'île, participe effectivement aux différents scrutins politiques en Guadeloupe, et les majorités réunies par les candidats élus sont donc très minces ; ainsi, dans le canton de Port-Louis, E. Souques est élu contre le républicain Sarlat par 270 voix contre 160. Dans ces conditions, un déplacement de quelques dizaines de voix « blanches » peut suffire à faire basculer une majorité.

343. Absent lors des sessions de 1881 et 1882, pour cause de voyage en France pour les affaires de Darboussier, il parvient dès 1883 à faire voter par le Conseil une augmentation de la subvention du budget colonial à l'immigration ; *CG Gpe*, SO 1883, pp. 122-185.

344. Avec un change à 30 %, 100 FF = 130 FG ; une cargaison de sucre vendue 100 000 FF en métropole est donc portée pour 130 000 F dans le compte d'exploitation de l'usine expéditrice.

s'en suit entre les deux groupes une polémique extrêmement brutale, qui dégénère rapidement en affrontement ouvert³⁴⁵.

Cet affrontement contribue à fragiliser encore davantage le groupe des Blancs créoles, par ailleurs déjà très fortement ébranlé par la multiplication des difficultés de tous ordres qui l'assaillent au même moment³⁴⁶. Au début du xx^e siècle, la minorité blanche de l'île explose politiquement ; des membres très proches de l'entourage de E. Souques l'abandonnent et entrent en conflit avec lui³⁴⁷, et les usiniers eux-mêmes finissent par se diviser³⁴⁸. Le milieu usinier est alors complètement isolé socialement, y compris par rapport au reste de la population blanche, même si la conclusion de l'« Entente capital-travail » avec Légitimus, le soutien inconditionnel de l'administration locale et le recours systématique à la fraude électorale « officielle » lui assurent, pour quelques années encore, un semblant de majorité politique³⁴⁹.

En conclusion, il convient donc de se garder de prendre tous les Blancs créoles de la Guadeloupe de la seconde moitié du XIX^e siècle pour des affidés de l'Usine et des soutiens automatiques et inconditionnels de celle-ci, même s'il est vrai aussi que beaucoup d'entre eux le sont et que la puissante attraction qu'exerce sur eux le milieu usinier ait pu, à certains moments et dans certaines circonstances, rendre la confusion possible.

b) Les caractéristiques du milieu usinier : une élite fragile

Par la place qu'ils occupent dans l'économie locale, comme par l'importance de leur fortune et l'abondance de leurs revenus, les usiniers constituent une élite socio-économique qui occupe le sommet de la pyramide sociale guadeloupéenne. Mais cette élite est fragile et menacée.

1. Puissance et richesse

Elite, les usiniers le sont en tout premier lieu par le poids écrasant dont ils pèsent sur l'économie de la Guadeloupe. Au début de la décennie 1880, la canne et le sucre fournissent 87 % des exportations en valeur, assurent 61 % de l'emploi agricole, occupent 59 % de l'espace cultivé³⁵⁰

345. Sur tout ce qui précède, Ch. Schnakenbourg, « La Banque de la Guadeloupe et la crise de change (1895-1904). Loi de l'Usine ou loi du marché ? », 1^{re} partie, *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 87-90, 1991, pp. 31-95, particulièrement pp. 71-83.

346. Notamment les deux crises sucrières de 1895 et 1902, les difficultés financières croissantes des usines, la montée politique de Légitimus et des socialistes « négristes », l'autoritarisme de plus en plus insupportable de Souques...

347. Ainsi Horace Descamps, l'un des principaux rédacteurs du *Courrier de la Guadeloupe*, qui fonde en 1907 son propre journal, *L'Avenir*, dont tous les numéros polémiquent violemment avec E. Souques et le *Courrier*.

348. Lors de l'élection sénatoriale de 1903, Dubos (Courcelles et Gentilly), de Retz (Grande-Anse), Bonnet (Pirogue et Doro), de Gaalon (Capesterre MG) et Borel (La Retraite), se rallient publiquement à la candidature républicaine de Cicéron ; Souques (Darboussier), Clerc (Beauport), Pauvert (Sainte-Marthe) et Couturier (Marquisat et Bonne-Mère) soutiennent May, le candidat de l'Usine ; *La Vérité*, 11 et 18 janvier 1903.

349. Sur tout ce qui précède, Ph. Cherdieu, *La vie politique en Guadeloupe. L'affrontement Boisneuf-Légitimus (1898-1914)*, thèse de doctorat en Sciences Politiques, IEP Paris, 1981, t. I, pp. 358-444 ; Ch. Schnakenbourg, *Crise de change*, pp. 83-95, et *Darboussier*, pp. 165-174 et 209-217.

350. Chiffres de l'année 1882, qui marque l'apogée du mouvement de croissance trentenaire de l'économie antillaise après l'abolition de l'esclavage ; *Statistiques Coloniales*, à leur date.

et procurent 23 % des recettes du budget colonial³⁵¹. Il convient, certes, de déduire de ces chiffres les quelques points provenant des dernières habitations-sucreries autonomes encore fumantes³⁵², mais même ainsi, il reste que les usines constituent, et de très loin, le premier secteur d'activité de l'île, contribuant certainement pour plus de moitié à la formation du produit intérieur brut ; elles donnent à leurs propriétaires une suprématie sociale que nul ne s'avise alors encore de leur contester.

Cette suprématie est même d'autant moins contestée qu'elle se voit *physiquement*. En première analyse, et appréciée seulement en termes bruts³⁵³, la fortune des usiniers écrase la hiérarchie des patrimoines comme leurs usines écrasent les paysages³⁵⁴. En 1874, selon une enquête effectuée directement auprès de leurs propriétaires, le montant du capital immobilisé dans les usines s'élève à plus de 30 MF³⁵⁵, soit 28 % de la « valeur approximative des propriétés rurales » de toutes natures de la Guadeloupe³⁵⁶ ; neuf ans plus tard, la valeur des usines peut être estimée aux environs des 50 MF³⁵⁷, représentant 34 % de la valeur des propriétés rurales³⁵⁸. Pour ce qui concerne plus particulièrement la propriété foncière, qui constitue l'élément le plus symbolique du patrimoine des usiniers, celui qui leur permet de continuer d'apparaître comme les *maîtres* de la société locale, la superficie totale de leurs domaines s'étend, toujours en 1883, sur plus de 26 000 ha³⁵⁹, soit probablement le tiers de l'espace cultivable total de l'archipel guadeloupéen³⁶⁰ et sans doute plus de la moitié de celui de la Grande-Terre, où sont concentrées la majorité des usi-

351. Sous forme d'un droit de sortie perçu à l'exportation par le service des douanes ; *Gouvernement de la Gpe, budget du service local*, 1882. *Nota* : ce pourcentage est calculé par rapport aux seules recettes ordinaires.

352. En 1882, elles ne sont plus que 188, fournissant 22 % de la production sucrière de l'île, mais il s'agit d'un sucre bas de gamme de très médiocres qualité et valeur ; les dernières d'entre elles disparaissent à la fin de la décennie 1880, en conséquence du déclenchement de la crise sucrière mondiale ; Ch. Schnakenbourg, *Disparition*, pp. 286-292.

353. C'est-à-dire déduction non faite de l'endettement.

354. Pensons à Gardel, Zévallos, Duchassaing ou Duval, dont les cheminées se voient à plusieurs km de distance ; Beauport, visible de toutes les routes qui convergent vers Port-Louis ; Marquisat, qui domine le bourg de Capesterre tel un château fort ; Darboussier, dont la haute silhouette sert de point de repère aux navires entrant dans la rade de Pointe-à-Pitre ; Bologne, Bonne-Mère ou Courcelles, perchées sur leur morne ; Blanchet, tel un poste de guet surveillant la plaine de Grippon. S'agit-il seulement des hasards de la convergence de critères objectifs de localisation (Voir *infra*, paragraphe 3) ou d'une mise en scène consciente de puissance ?

355. *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines ; le chiffre porté dans le tableau est de 29,7 MF, mais les renseignements relatifs à trois petites usines ne sont pas parvenues au rapporteur.

356. *Statistiques Coloniales*, année citée ; le chiffre donné est de 106,6 MF.

357. En 1874, 29,7 MF pour 309 000 tonnes de canne manipulées, soit 97 F d'immobilisations par tonne. En appliquant ce ratio aux 453 000 tonnes manipulées en 1883, on arrive à 43,9 MF, mais il faut en outre tenir compte du fait qu'entre ces deux dates les domaines fonciers des usines se sont considérablement accrus.

358. *Annuaire de la Gpe*, année citée ; le chiffre donné est de 144,7 MF.

359. Nous reviendrons plus longuement sur la formation du domaine foncier des usines dans le paragraphe 4.

360. En 1935, plus ancienne estimation disponible à cet égard, la SAU totale de la Guadeloupe s'étendait sur environ 110 000 ha, dont 54 000 cultivés ; L.J. Bouge, *La Guadeloupe du Tricentenaire*, Basse-Terre, Impr. Officielle, 1935, pp. 224-225. Mais elle avait évidemment beaucoup augmenté depuis 1883 ; en supposant que cette augmentation ait été proportionnelle à celle de la population, la SAU serait donc de 82 000 ha environ à cette dernière date, dont 44 000 cultivés.

nes³⁶¹. Autrement dit, une vingtaine d'usinières détiennent, en chiffres ronds, le tiers environ de la richesse productive totale de la Guadeloupe.

Evidemment, leurs revenus sont en rapport avec l'énormité de leur patrimoine. Pour ceux d'entre eux responsables de sociétés par actions³⁶², ces revenus proviennent de quatre sources différentes³⁶³.

1) Un salaire annuel fixe. Son montant est généralement fixé par les statuts. Il se situe le plus souvent dans une « fourchette » comprise entre 10 000 et 16 000 F³⁶⁴, mais peut éventuellement atteindre des chiffres très sensiblement plus élevés³⁶⁵. Il est indépendant des résultats de l'usine³⁶⁶ et constitue en quelque sorte le revenu minimum de l'usinière.

2) Un tantième. C'est une part spécifique des bénéfices attribuée par les statuts au gérant ou au PDG, une fois payé l'intérêt statutaire et provisionnées les réserves. Il est presque toujours de 10 %³⁶⁷.

Ces deux premières formes de revenus rémunèrent spécifiquement le travail de l'usinière, la seconde, qui l'intéresse directement aux résultats, étant plus particulièrement destinée à l'inciter à donner tous ses soins à la gestion de l'usine qui lui est confiée. Par contre, les deux formes suivantes rémunèrent le capital de l'usinière en tant qu'actionnaire, et au même titre que tous les autres associés.

3) L'intérêt statutaire. Fixé, comme son nom l'indique, par les statuts, il a théoriquement pour objet de dédommager les actionnaires de l'im-

361. Les usines de la Grande-Terre possèdent ou contrôlent 20 000 ha en 1883, ce qui représente 37 % de la superficie totale de cette île ; mais il faut déduire de celle-ci les zones impropres aux cultures (régions très sèches de la côte orientale et de l'extrême Nord, zones marécageuses situées le long du Grand Cul-de-Sac et de la Rivière-Salée, certaines parties des Grands-Fonds, etc.)

362. Gérants de commandites par actions ou PDG de SA lorsqu'ils assurent personnellement la gestion de leurs entreprises, directeurs généraux des exploitations pour les sociétés dont le siège et le conseil d'administration sont en métropole. A la Martinique, on désigne tous ces personnages, quel que soit leur statut, par le terme générique d'« Administrateur » (avec une majuscule), mais il est inexact juridiquement et peut en outre prêter à confusion, aussi préférons-nous ne pas l'utiliser ici. Ajoutons enfin que nous n'avons pratiquement aucune information relative à la rémunération des responsables de la gestion des usines relevant d'autres formes juridiques de propriété (commandites simples, SNC, usines « privées »).

363. Sources des développements qui suivent :

Martinique : statuts et rapports aux AG des usines de la Dillon, François, Lamentin, Petit-Bourg, Rivière-Salée, Robert, Sainte-Marie, La Trinité ; AOM, 118 AQ 364, 366, 369, 371, 374, 376, 379, 381.

Guadeloupe, Darboussier : statuts de la CSPAP, reproduits dans ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 273, n° 38 ; P. V. des AG dans AOM, Gpe, minutes Thionville et L. Guilliod, 1870 à 1884 (références exactes publiées dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 299-303). *Beauport* et *Gentilly*, statuts des Stés Sucrières du Port-Louis et de Sainte-Anne, dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, deux actes du 13 août 1877 ; P. V. des AG dans AN, 65 AQ, R 404 et 439. *Blanchet* : statuts initiaux de la Sté « Monnerot jeune & C^{ie} » dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 22 août 1871, et modification postérieure dans *ibid.*, minutes L. Guilliod, 11 mai 1875 ; statuts de la C^{ie} Marseillaise de Sucrierie Coloniale et divers actes annexés dans *ibid.*, le même, 30 janvier 1882 ; dividendes reproduits dans Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, p. 73.

364. *A la Martinique* : 10 000 F à Petit-Bourg, 12 000 à François, la Dillon et Rivière-Salée, 15 000 à Lamentin, Sainte-Marie et la Trinité, 16 000 à Robert ; *en Guadeloupe* : 10 000 puis 15 000 F à Blanchet jusqu'en 1881, 12 000 à Gentilly, 14 000 à Darboussier, 15 000 à Beauport.

365. A Blanchet, 25 000 F à partir de 1882.

366. Il est imputé sur les frais généraux.

367. Sauf à Sainte-Marie et Trinité, où il n'est que de 5 %. A Beauport et Gentilly, il est de 15 %, mais attribués au Conseil d'administration dans son ensemble ; il semble que le

mobilisation de leur capital, alors qu'ils auraient pu le placer à vue ou à court terme et en conserver ainsi la disponibilité. Il est normalement payé en Juin de chaque année, sur le vu des premiers résultats de la campagne, lorsqu'il apparaît que ceux-ci permettront de couvrir toutes les charges et de provisionner les réserves. Il est le plus souvent de 8 % de la valeur nominale de l'action à la Martinique³⁶⁸, mais de 5 % seulement à Blanchet à partir de 1882, 6 % à Darboussier, et aucun intérêt statutaire n'est prévu à Beauport, Gentilly et Blanchet jusqu'en 1881.

4) Dividendes. C'est le bénéfice final distribué aux actionnaires une fois payé tout le reste. La part du gérant est évidemment fonction du nombre d'actions qu'il possède.

Compte-tenu de ce qui précède, essayons maintenant de reconstituer le montant annuel moyen du revenu de quelques usiniers pour lesquels nous sommes suffisamment renseignés.

Commençons par le mieux payé de tous, *Emile Bougenot*, responsable de la gestion de huit usines martiniquaises à divers moments jusqu'en 1883. Les sommes qu'il en retire sont les suivantes :

723 000 F environ au François³⁶⁹ de 1867 à 1883 ; moyenne annuelle = 42 500 F environ.

337 000 F environ à Petit-Bourg³⁷⁰ de 1871 à 1883 ; moyenne annuelle = 26 000 F environ.

108 000 F à la Dillon de 1875 à 1883 ; moyenne annuelle = 12 000 F.

242 318 F à Sainte-Marie de 1875 à 1883 ; moyenne annuelle = 26 924 F.

210 954 F à Rivière-Salée de 1875 à 1883 ; moyenne annuelle = 23 384 F.

179 793 F à Robert de 1875 à 1883 ; moyenne annuelle = 19 977 F.

242 179 F à Trinité de 1876 à 1883 ; moyenne annuelle = 30 272 F.

202 234 F à Lamentin de 1878 à 1883 ; moyenne annuelle = 33 705 F.

Total, 2 245 000 F environ³⁷¹, dont 1 039 000 F de salaires (46,3 %), 869 000 F environ de tantièmes (38,7 %), 176 000 F d'intérêts (7,8 %) et 161 000 F environ de dividendes (7,2 %).

Le revenu annuel moyen global de Bougenot sur l'ensemble de la période se monte à 132 000 F ; il est de 62 000 F entre 1867 et 1874 et de 194 000 F entre 1875 et 1883. Son revenu annuel moyen par usine atteint pour sa part 28 000 F.

En Guadeloupe, les sommes perçues par *Paul Dubos* au titre de sa gestion de Gentilly sont très loin d'atteindre des niveaux aussi élevés. L'usine ne fait aucun bénéfice au cours des trois exercices dont les résultats nous sont parvenus (1878, 79, 80), et compte-tenu de ce que nous

partage se fasse à raison de 5 % pour le PDG, 5 % pour l'administrateur délégué en Guadeloupe, et 5 % à répartir entre les autres administrateurs.

368. A François jusqu'en 1876, Trinité, Rivière-Salée, Robert, Sainte-Marie et Lamentin. Il est de 11 % à Petit-Bourg et passe à 10 % au François à partir de 1877. Pas d'indication pour la Dillon.

369. Résultat reconstitué approximativement par divers moyens pour les années antérieures à 1875, les rapports à l'AG ne nous étant pas parvenus pour cette période.

370. Même observation que note précédente.

371. Ce chiffre n'inclut pas les 21 837 F d'intérêts et dividendes versés par les quatre usines dont E. Bougenot était simplement actionnaire (Simon, Vauclin, Marin et Trois-Rivières), ainsi, naturellement, que d'autres éventuels revenus d'origine non sucrière. Ici, il s'agit seulement d'évaluer ses revenus en tant qu'usinier.

savons de son histoire par la suite, il est douteux que cette situation ait pu changer très sensiblement au cours des années suivantes. Il n'y a donc ni tantièmes, ni dividendes, et les statuts ne prévoient pas le paiement d'un intérêt aux actionnaires. Le revenu annuel de P. Dubos à la fin de la décennie 1870 se limite donc aux 12 000 F de salaire que lui verse la Société Sucrière de Sainte-Anne.

A Blanchet, les revenus d'usiner de *René Monnerot* sont en augmentation régulière au cours des années 1870, pour atteindre finalement des niveaux très élevés en 1882 et 1883. De 1871 à 1873, ils se limitent strictement à ses 10 000 F de salaire annuel de gérant, les statuts de la société « Monnerot jeune & C^{ie} » prévoyant qu'il n'y aura aucune distribution de dividende pendant les trois premiers exercices « pour l'acquittement des dettes et l'accroissement des affaires » de l'entreprise familiale. A partir de l'année suivante, on commence à distribuer des dividendes, mais limités à 3 000 F par associé, quel que soit le niveau de sa participation dans le capital. Le revenu de R. Monnerot se monte donc à 13 000 F en 1874.

En 1875, sa mère et ses frères et sœurs, associés avec lui dans la propriété de Blanchet, décident d'accroître sa rémunération de gérant. Son salaire annuel est porté à 15 000 F, et il lui est en outre attribué spécialement un tantième de 10 % des bénéfices réalisés au-delà des 150 000 F nécessaires pour les réserves et amortissements. Mais ce dernier avantage semble de pure forme ; la société voit son endettement augmenter lentement mais inexorablement au cours de son existence³⁷², et il est très douteux dans ces conditions qu'elle ait pu dégager des profits suffisants pour payer le tantième promis à son gérant. Supposons malgré tout qu'un dividende de 3 000 F ait continué à être payé chaque année aux différents membres de la famille, dont c'était pratiquement la seule source de revenu, et l'on arrive alors pour René à 18 000 F par an entre 1875 et 1881.

En 1882, son salaire est porté à 25 000 F par la Compagnie Marseillaise, qui vient de reprendre Blanchet. Il possède en outre 1 170 actions de la société³⁷³ et 57 parts de fondateur³⁷⁴, et il a droit enfin à une fraction du tantième de 10 % du bénéfice distribuable attribué par les statuts au conseil d'administration dans son ensemble. Nous savons que des dividendes ont été distribués en 1882 et 1883, mais nous en ignorons le montant ; en les supposant de 35 et 25 F par action respectivement³⁷⁵, on peut reconstituer toute la chaîne des bénéfices distribués. R. Monnerot aurait

372. Les dettes de la Sté Monnerot jeune se montent à 224 000 F au moment de sa constitution, en 1871, et à 638 000 F reprises par la Compagnie Marseillaise à sa création, dix ans plus tard.

373. Dont 264 à lui attribuées personnellement par les statuts et 906 au titre de la liquidation de la société Monnerot jeune ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 28 mai 1883.

374. Les 300 parts de fondateur créées par la Compagnie Marseillaise au moment de sa constitution ont droit à 20 % du bénéfice distribuable.

375. En 1888, le dividende par action est de 35 F pour un résultat d'exploitation de 494 000 F ; nous supposons *a minima* que la distribution a été la même en 1882, avec un résultat de 726 000 F. Le dividende est de 25 F en 1887 et 1889 pour un résultat d'exploitation de 329 000 et 206 000 F respectivement ; nous supposons *a minima* que la distribution a été la même en 1883, avec un résultat de 434 000 F. Rappelons que le capital de la Compagnie Marseillaise (2 600 000 F) est divisé en 5 200 actions de 500 F chacune.

ainsi reçu en 1882 : 40 950 F de dividendes, 8 645 F de part de fondateur et 1 895 F de tantième³⁷⁶ ; en 1883 : 29 250, 6 175 et 1 355 F respectivement.

Au total, de 1871 à 1883, les revenus d'usiner de R. Monnerot à Blanchet se montent en tout à 307 270 F au moins, dont 195 000 F de salaires (= 63,4 %) et 112 270 F de participation aux bénéfiques (= 36,6 %). En moyenne annuelle = 23 636 F, ce qui le classe à peu près au niveau du revenu moyen donné par chaque usine martiniquaise à E. Bougenot ; en observant toutefois que cette moyenne est très mal répartie dans le temps, puisqu'elle n'est que de 19 909 F entre 1871 et 1881, avant de bondir à 44 135 en 1882 et 1883.

S'agissant enfin d'*Ernest Souques*, nous ne connaissons parfaitement ses revenus d'usiner que pour Darboussier. De 1869 à 1883, il a reçu pour sa gestion de la CSPAP une somme totale de 805 921 F, dont 210 000 F de salaires (26,1 %), 381 701 F de tantièmes (47,3 %) et 214 220 F de dividendes (26,6 %), mais aucun intérêt statutaire, celui-ci n'ayant jamais pu être payé aux actionnaires. La moyenne annuelle est de 53 728 F, nettement supérieure à celle de toutes les usines de la Martinique, mais il est vrai aussi que la capacité de production de Darboussier est deux à trois fois plus importante que la leur.

D'autre part, à la différence des revenus donnés par les usines martiniquaises gérées par Bougenot, dont l'évolution, quoique non exempte d'oscillations en moyenne période, est à peu près régulière, ceux de Souques à Darboussier sont caractérisés par des fluctuations de grande ampleur, dont les minima se situent aux 14 000 F de salaire fixe en 1869, 1870, 1874, 1875 et 1876, et les maxima à 122 510 F en 1871 et 145 079 F en 1882. Sur le moyen terme, on distingue deux périodes nettement contrastées, 1869-76, où son revenu annuel moyen se monte à 36 246 F, et 1877-83, où il fait plus que doubler, atteignant alors 73 707 F. Les bases de la rémunération du gérant de la CSPAP n'ayant pas été modifiées entre-temps, ces fluctuations sont évidemment liées à celles, plus générales, des résultats de l'usine³⁷⁷.

Les autres revenus usiniers de E. Souques sont plus mal connus. A Beauport, de 1865 à 1875, à l'époque de la société « Souques, J.F. Cail & C^{ie} » dont il est l'un des gérants, son salaire annuel s'élève à 10 000 F. Nous savons d'autre part que, pendant cette même période, la famille Souques dans son ensemble a perçu 986 000 F de part de bénéfiques, dégagés tout à fait artificiellement de l'exploitation de l'usine³⁷⁸ ; sur cette somme Ernest a reçu 10 % en tant que gérant, plus 12,5 % du reliquat jusqu'en 1871 et 14,3 % ensuite, soit au total 214 000 F environ pour l'ensemble de ces onze années, et 324 000 F en y ajoutant son salaire, soit 29 450 F par an. Puis, toujours sur la même usine mais à l'époque de la Société Sucrière du Port-Louis, il reçoit, entre 1877 et 1880, 60 000 F de

376. En supposant ici respectée la règle classique du partage des tantièmes au sein des conseils d'administration du XIX^e siècle : 50 % au PDG, et le reste partagé également entre les autres administrateurs (= six dans le cas de la Compagnie Marseillaise).

377. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 37-41 et 266.

378. Ch. Schnakenbourg, *Beauport*, pp. 84-88. En fait, cette somme n'est pas vraiment disponible pour les Souques qui doivent prioritairement l'affecter au paiement des annuités de remboursement de leur emprunt de 1861 au Crédit Colonial. Mais même ainsi, elle n'en constitue pas moins, tant juridiquement que comptablement, un revenu pour eux.

salaires comme directeur général des exploitations, plus un tiers des 12 155 F de tantièmes payés au conseil d'administration en 1877 ; pas intérêts ni de dividendes. Soit une moyenne de 16 012 F par an. La poursuite des difficultés financières de la société³⁷⁹ interdit de supposer que ce chiffre soit très sensiblement plus élevé au cours des trois exercices suivants, de 1881 à 1883.

Enfin, E. Souques gère encore deux autres usines dont il n'est pas propriétaire : Bellevue, appartenant aux héritiers Cail, qui lui en confie la direction générale entre 1871 et 1883³⁸⁰, et Clugny, à lui louée par le marquis de Rancougne, son propriétaire, à partir de la campagne 1882³⁸¹. Dans les deux cas, nous ignorons ce que Souques se paie à lui-même pour ses services ; faisons l'hypothèse minimale de 10 000 F par usine et par an³⁸².

Faisons maintenant la totalisation des différents revenus perçus par E. Souques pour la gestion des multiples usines dont il dirige l'activité jusqu'en 1883. Il reçoit une moyenne annuelle de 29 450 F au titre de Beauport entre 1865 et 1868, 65 700 F pour Beauport et Darboussier en 1869 et 1870, 75 700 F pour ces deux mêmes usines plus Bellevue de 1871 à 1876, 99 700 F pour les trois mêmes de 1877 à 1881, et enfin 109 700 F pour *idem* plus Clugny en 1882 et 1883. *Total* sur l'ensemble de la période = 1 421 300 F, dont 825 900 F de parts de bénéfiques (= 58 %) et 595 400 F de salaires (= 42 %). C'est probablement à cette époque que, grâce à l'abondance de ses revenus, il peut se constituer l'épargne qui lui permettra, au début des années 1880, d'investir dans la raffinerie de Chanthenay, près de Nantes, et de racheter les parts de Cail à Darboussier³⁸³. La moyenne annuelle sur l'ensemble des années 1865 à 1883 se situe à 74 805 F pour toutes les usines réunies, ce qui est assez largement inférieur à ce que percevait E. Bougenot pour les siennes sur une période sensiblement comparable (132 000 F par an de 1867 à 1883).

*
* *

Il apparaît donc, pour conclure sur tout ce qui précède, que l'éventail des revenus des usiniers dans les années 1870 et au début de la décennie 1880 est très largement ouvert, puisqu'il varie de 12 000 à 132 000 F par an pour des moyennes calculées sur des périodes plus ou moins longues. Prise usine par usine, la « fourchette » est évidemment plus réduite, entre 12 000 et 53 000 F, mais pour des entreprises dont ni la capacité de production, ni la structure financière, ni les problèmes de gestion ne sont

379. *Ibid.*, pp. 94-95.

380. Soit entre la mort de J. F. Cail, qui l'avait lui-même achetée en 1869, et la revente à E. Souques, qui la rachète aux héritiers à la fin de 1883 ; ADG, Hyp. PAP, tr., vol. 458, n° 33, et AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 10 juillet 1889.

381. *Ibid.*, le même, 3 juillet 1882 ; cette location se prolonge jusqu'en 1885, date de l'expropriation de Rancougne à la requête du CFC.

382. Clugny n'a réalisé que des pertes pendant tout le temps où elle appartenait à Rancougne ; et nous faisons l'hypothèse *a minima* que Bellevue n'a pas distribué le moindre franc de bénéfice entre 1871 et 1883. Dans ces deux usines, E. Souques n'aurait donc perçu que son seul salaire de directeur des exploitations.

383. J. Fierain, *Raffineries*, pp. 406-407, et Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 129.

strictement comparables. Dans ces conditions, il est évidemment hors de question de calculer une moyenne générale, qui n'aurait aucune signification ; tout au plus peut-on observer que, sur les douze usines pour lesquelles nous sommes suffisamment renseignés³⁸⁴, sept donnent au responsable de leur gestion un revenu annuel moyen compris entre 23 000 et 33 000 F par an, et trois et deux respectivement en dessous et au-dessus de ces limites.

Pour pouvoir être appréciés à leur juste mesure, les chiffres qui précèdent doivent être comparés à ceux des revenus d'autres catégories professionnelles, tant aux Antilles mêmes qu'en dehors de celles-ci.

La comparaison des revenus des usiniers créoles avec ceux perçus par des agents économiques métropolitains est délicate. Les besoins, les modes de consommation, le train de vie sont différents ; le niveau des prix aux Antilles est à la fois plus bas, pour ce qui concerne les biens et services produits localement, et qui couvrent alors une part encore très importante de la consommation, et plus élevé, pour ce qui est importé. Mais malgré toutes ces réserves, la comparaison avec les capitalistes de l'Hexagone n'est guère favorable à ceux des Antilles. Bien sûr, il n'y a aucune commune mesure entre les revenus de ces derniers, même Bougenot, et ceux des plus grands entrepreneurs métropolitains du Second Empire ou du début de la Troisième République, un Cail, un Péreire, un Schneider, qui gagnent alors jusqu'à 1 500 000 F par an³⁸⁵ ; nous ne sommes pas là dans le même monde. Mais même les entreprises métropolitaines de second rang, en termes de capitaux et de chiffre d'affaires, procurent encore à leurs propriétaires des revenus hors de proportion avec ceux des usiniers créoles ; ainsi les grands banquiers de province³⁸⁶, les principaux raffineurs de sucre des ports³⁸⁷, les grands noms du secteur minier et métallurgique³⁸⁸ ou du textile³⁸⁹. En 1870, 106 sur 398, soit 26 %, des conseillers généraux qualifiés de négociants, banquiers ou manufacturiers et dont le revenu est connu gagnent plus de 50 000 F par an, et 56 plus de 100 000 F³⁹⁰. En fait, pour trouver en France des revenus usiniers comparables à ceux des sucriers coloniaux, il faut descendre jusqu'au troisième niveau des entreprises métropolitaines, celui des filatures ou des sucreries de betterave. Globalement, les usiniers antillais sont donc de petits capitalistes qui, par rapport à leurs homologues métropolitains, se situent dans une honnête moyenne, sans plus³⁹¹.

384. Les huit de la Martinique, plus Darboussier, Beauport, Blanchet et Gentilly.

385. L. Girard, A. Prost, R. Gossez, *Les conseillers généraux en 1870. Etude statistique d'un personnel politique*, Paris, PUF, 1967, p. 81.

386. Justin Durand, banquier à Perpignan, 800 000 F de revenus en 1870 ; Edouard André, dans le Gard, 500 000 F ; Louis Valpinçon, dans l'Orne, 400 000 F ; *ibid.*, pp. 81-82.

387. Joseph Grandval, de Marseille, 400 000 F ; *ibid.*, *id.*^o.

388. Emile Godard-Desmarets, en Lorraine, 400 000 F ; Charles Rambourg, le patron de Châtillon-Commentry, 300 000 F ; Paulin Talabot, le créateur du PLM, et le second Casimir Périer, principal actionnaire des Mines d'Anzin, entre 100 000 et 300 000 F ; *ibid.*, pp. 82-83.

389. Les Alsaciens Jacques Hartmann (500 000 F) et Jean Dollfus (entre 100 000 et 300 000 F) ; Pouyer-Quertier, dans l'Eure, 300 000 F ; *ibid.*, *id.*^o.

390. *Ibid.*, p. 194.

391. En 1870, sur les 398 conseillers généraux qualifiés de négociants, banquiers ou manufacturiers et dont le revenu est connu, 169, soit 42 %, sont compris entre 10 000 et 30 000 F ; *ibid.*, *id.*^o.

Il faut cependant noter que le fait pour certains d'entre eux de diriger plusieurs usines simultanément aboutit à modifier quelque peu cette conclusion, qui repose sur l'hypothèse implicite d'une appréciation individuelle des revenus donnés par les usines prises une à une. Avec près de 200 000 F par an pour huit usines entre 1875 et 1883, E. Bougenot figurerait sans aucun doute dans la partie supérieure du classement des plus importants revenus français de l'époque ; et même avec 100 à 110 000 F « seulement » au même moment pour trois ou quatre usines, E. Souques ne serait pas mal placé non plus.

Mais ce sont là deux personnages hors du commun, dont les performances globales ne sont pas significatives de celles de l'usinier antillais « ordinaire », celui à qui la gestion de son unique usine apporte chaque année entre 12 000 et 25 000 F de revenus. Transposés en France, ces chiffres se situeraient au niveau moyen ou moyen-supérieur sur l'échelle des revenus « bourgeois » dans la décennie 1880. Ils correspondent à peu près à ce que gagnent la plupart des ingénieurs ou aux salaires les plus élevés de la fonction publique ; ils permettent une certaine aisance, mais sans, cependant, autoriser la constitution d'une épargne réellement importante³⁹². La frontière entre une certaine aisance et une aisance certaine semble se situer autour des 35 000 à 40 000 F par an ; à en juger par les résultats dégageés précédemment, c'est un niveau de revenu qui n'est atteint en longue période que sur deux usines seulement parmi les douze pour lesquelles nous sommes renseignés (Darboussier et François).

Il est certain toutefois que le niveau de vie qu'autorise un revenu monétaire annuel de 12 000 à 25 000 F est assez sensiblement plus élevé aux Antilles qu'en France³⁹³, d'autant plus que viennent s'y ajouter diverses prestations gratuites dont le coût est supporté par l'usine et qui constituent autant d'éléments d'un revenu indirect supplémentaire : le logement³⁹⁴ et sans doute la domesticité qui va avec, probablement aussi la nourriture des chevaux et l'entretien des voitures, peut-être même une partie de la consommation de vivres du pays. D'autre part et surtout, ces chiffres ne sauraient être jugés uniquement à l'aune d'une métropole qui se situe à un tout autre niveau de développement économique et que, de toutes façons, bien peu d'Antillais connaissent alors ; c'est aux Antilles mêmes, par référence à d'autres catégories de revenus perçus localement, que se situe d'abord le principal point de référence.

Et là, dans le contexte géographique et sociologique d'origine de leur formation, les revenus des usiniers, tout juste moyens à l'échelle métropolitaine, réapparaissent brutalement comme énormes. Celui de Souques, avec ses 75 000 à 100 000 F par an, est certainement, et de très loin, le plus élevé de tous, un niveau auquel peut seul se comparer le gouverneur, qui reçoit un traitement annuel total de 75 000 F³⁹⁵. Pour ce qui

392. Voir sur ce point A. Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, pp. 103-105 ; ainsi que les développements du même auteur dans F. Braudel et E. Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, Paris, PUF, 1979, t. IV-1, p. 421.

393. AOM, Mque 20/180, rapport Jourjon, 1883, 1^{re} partie, p. 36 : « L'Européen vit facilement et à assez bon compte à la Martinique ».

394. E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 18.

395. *JO Gpe*, 28 mars 1890 ; ce chiffre inclut la « solde d'Europe », le supplément colonial et les frais de représentation.

concerne les autres usiniers, dont les revenus tournent entre 10 à 15 000 et 35 à 40 000 F par an, il n'y a guère qu'une vingtaine de hauts fonctionnaires³⁹⁶ et probablement un petit nombre de grands négociants³⁹⁷ qui se situent dans les mêmes parages. Enfin, comparaison dépourvue de sens mais incontournable, à des années lumières des chiffres qui viennent d'être cités se trouve le pauvre Nègre « de base », ouvrier agricole sur les habitations de ces mêmes usiniers, dont tout le patrimoine se limite à une case en gaulettes posée sur quatre roches, quelques outils et ustensiles, quelques hardes, quelques animaux domestiques³⁹⁸, et qui gagne « royalement » 300 à 500 F par an³⁹⁹.

C'est donc dire que, pour la quasi-totalité de la population de la Guadeloupe, les usiniers possèdent toutes les caractéristiques qui font *visiblement* d'eux une élite : une fortune « colossale », des revenus « fabuleux » et un train de vie « fastueux », ainsi que l'atteste le gigantisme de leurs usines, le volume de leur production de sucre, l'étendue de leurs domaines fonciers, leurs somptueuses maisons de maître⁴⁰⁰, leur abondante domesticité, leurs magnifiques équipages de chevaux et de voitures, leurs consommations ostentatoires et leurs nombreux voyages en

396. Le directeur de l'Intérieur, alors numéro 2 de l'administration locale (18 000 F), le secrétaire général du gouvernement (15 000 F), le TPG de la colonie (18 000 F), le procureur général et le président de la cour d'appel (27 000 et 21 000 F respectivement) ; les conseillers à la cour d'appel, les présidents et procureurs de la République des tribunaux de première instance, les chefs de service du gouvernement colonial et le directeur de la Banque de la Guadeloupe gagnent entre 11 500 et 13 000 F par an. *Ibid.*, id° ; *Budget du service local*, 1883 ; ADG, Banque de la Gpe, Conseil d'administration, registre 15, séance n° 976 du 30 juin 1883. Tous ces chiffres comprennent à la fois la solde d'Europe et le supplément colonial.

397. De Saint-Alary, Beuperthuy, Ruillier, Ch. de la Loge, Lahens & Cottin à Pointe-à-Pitre ; la partie de la famille Monnerot non concernée par Blanchet, à Pointe-à-Pitre et Moule ; Le Dentu à Basse-Terre.

398. Bonne description des conditions de vie des nouveaux libres entre l'Abolition et les années 1870 dans J. Fallope, *Esclaves et citoyens*, pp. 411-417 ; voir également D. Taffin, « Un passager clandestin ? Le choléra à la Guadeloupe (1865-1866) », *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 83-86, 1990, pp. 16-17.

399. Pendant la majeure partie de la décennie 1870, le salaire journalier des travailleurs de la canne sur les habitations se situe autour des 1,25 à 1,50 F ; il augmente lentement pour atteindre les 1,80 à 2 F au début des années 1880 ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 54, note 35. Le nombre de jours de travail dépasse rarement les 250 par an.

400. Telles celle de Zévallos, à Moule, jadis propriété de la famille Duchassaing, ou la « maison Souques », à Pointe-à-Pitre, l'actuel Musée Saint-John Perse, qui constituent deux magnifiques exemples d'architecture coloniale classique de l'époque. A noter toutefois qu'elles ne sont pas parfaitement représentatives des « grand' cases » guadeloupéennes de la fin du XIX^e siècle ; d'après le regretté Jack Berthelot, qui avait effectué des recherches approfondies à leur sujet, elles appartiennent plutôt à un modèle louisianais, commandé en pièces détachées à la Nouvelle-Orléans et remonté ensuite en Guadeloupe. De fait, la plupart des quelques anciennes maisons de maître encore debout aujourd'hui dans l'île relèvent d'un tout autre style, beaucoup plus sobre. Elles sont construites très différemment (pas de fer ni de briques, mais du bois et de la « maçonnerie » créole), leurs dimensions sont moindres et leur luxe est moins tapageur, quoiqu'elles ne soient pas moins très confortables selon les critères locaux de l'époque. Voir les photos de celles des habitations Wonch (BM), Birmingham (BM), Dupuy (BM), Bois-Debout (Cap. BE), Dugay (Cap. MG), Nesmond (Cap. MG), Grande-Anse (Desh.), Bisdary (Gou.), Murat (Gd B), Bourdon (Lam.), L'Ermitage (PB), Beauséjour (Pte N), Grande-Plaine (Pte N), Belost (St Cl.), Beauvallon (St Cl.), Mauduit (St F), L'Ermitage (3 R), Guilliod (Vx H), dans *Le Patrimoine des communes de la Guadeloupe*, Charenton, Eds Flohic, 1998, p. 43, 44, 46, 90, 108, 109, 116, 138, 153, 167, 195, 244, 249, 282, 283, 299, 361, 378.

France⁴⁰¹. Le plus remarquable pour nous, dans cette perception des usiniers, est que les intéressés eux-mêmes ne rejettent pas cette image de « nababs coloniaux » vivant dans le luxe, bien au contraire⁴⁰². Ils l'entretennent même d'autant plus volontiers que leur situation financière réelle est plus dégradée⁴⁰³, non seulement parce qu'elle flatte l'immense orgueil et la vanité sans bornes qui caractérisent alors si fortement l'ensemble des Blancs créoles⁴⁰⁴, mais surtout parce qu'elle constitue, maintenant que l'esclavage est aboli, un élément essentiel de leur statut social et de leur position dominante. Cette élite s'assume et se revendique ouvertement comme telle, ainsi que le montre la propension constante des usiniers à proclamer, dès que leurs intérêts sont menacés, que « c'est l'Usine qui fait vivre le pays »⁴⁰⁵. C'est seulement à l'extrême fin du siècle, au moment des grandes luttes socio-politiques pour le contrôle du pouvoir local, que, devant la violence des attaques de leurs adversaires⁴⁰⁶, les « Grands-Blancs » producteurs de sucre seront amenés à changer de discours et à faire valoir que leur fortune n'est qu'apparente, que leurs usines et leurs habitations sont invendables, qu'elles sont surchargées de dettes, qu'elles ne leur rapportent rien, que tous leurs biens sont hypothéqués, qu'ils n'ont plus rien qui soit véritablement à eux, bref, qu'ils sont ruinés⁴⁰⁷; mais on est alors sorti depuis bien longtemps de la période des origines et de la création des usines.

2. Une classe menacée

A ce moment-là en effet, la situation de l'industrie sucrière guadeloupéenne est tellement catastrophique, qu'il est bien vrai que les usiniers sont globalement ruinés. A l'exception des Monnerot, qui ont su se dé-

401. Souques seul en aurait effectué plus de quarante dans toute sa vie ; et pour ce qui concerne R. Monnerot, nous avons pu en relever huit au moins en douze ans.

402. Ainsi cette présentation de l'usinier Munster, l'un des personnages du roman de Rosemond de Beauvallon : il était devenu « le plus riche industriel de la Guadeloupe. Il y faisait, comme on dit, la pluie et le beau temps pendant les six mois qu'il y passait, car chaque année il allait en France, d'où il revenait en rapportant les modes les plus nouvelles, les excentricités les plus délirantes. En un mot, il était le roi du *chic...*, (de) l'élégance et (de) la mode » ; R. de Beauvallon, *Agonies créoles*, p. 39. L'intéressant est ici qu'avant d'être édité en livre, ce roman avait d'abord été publié en feuilleton par le *Courrier de la Guadeloupe*, le propre journal de Souques, et que si celui-ci avait laissé passer une telle description, c'est bien parce qu'elle correspondait à la vision qu'il avait de lui-même et de son milieu.

403. A. Corre, *Nos Créoles*, Paris, A. Savine, 1890, p. 65, note que depuis « que la gêne a envahi les familles (blanches), l'ostentation n'a guère fléchi. Au contraire, la chute se dissimule sous un redoublement de prétentions dépitées ». La famille de Téméricourt, héroïne du roman de Rosemond de Beauvallon, quoique ruinée, continue de mener « un train princier » ; R. de Beauvallon, *Agonies créoles*, p. 6.

404. A. Corre, *Nos Créoles*, pp. 65-67.

405. *Courrier de la Gpe*, 1^{er} septembre 1885, 21 février, 28 et 31 mars, 5 mai 1893, 20 et 23 février 1894, 19 février et 11 juin 1895, 22 février 1898, 3-6 janvier, 13 et 16 juin 1899, 11 décembre 1903, 15 mars 1904. *CG Gpe*, SO 1886, p. 134 et 183-184 ; SO 1887, pp. 571-574 ; SO 1892, p. 206 ; SO 1893, p. 26 ; SO 1894, p. 75 ; SO 1900, p. 101 ; SO 1904, p. 78, diverses interventions Souques.

406. Qui les accusent d'extorquer « le sang et la sueur du peuple » pour vivre dans le luxe et d'« amasser des millions » sur le dos de leurs ouvriers ; *La Vérité*, 1^{er} janvier 1893, 28 septembre 1895, 26 décembre 1902, 3 janvier 1904, 11 février 1905 ; *CG Gpe*, SO 1894, p. 84, et SO 1900, pp. 93-96, interventions Dorval.

407. *Ibid.*, SO 1894, p. 59 ; SE Mai 1897, p. 57 et 62 ; SO 1900, pp. 93-96, interventions Souques ; *Courrier de la Gpe*, 10 novembre 1903.

sengager à temps de Blanchet juste avant la crise sucrière⁴⁰⁸, et de quelques autres familles qui, au prix d'énormes difficultés, sont parvenues à survivre comme par miracle⁴⁰⁹, tous les autres propriétaires d'usines de 1884 ont disparu un quart de siècle plus tard, balayés par la crise. Rancogne à Clugny, Lacaze-Pouñcou à Marquisat, Iphigénie à Bonne-Mère, G. Descamps à La Retraite, Barzilay à Duquerry, A. Dormoy à Capesterre de M-G sont expropriés par le CFC au milieu des années 1880, et Le Dentu à Bologne doit fermer en catastrophe avant de l'être à son tour ; les Duchassaing à Zévallos et Duchassaing, les de Chazelles à Marly, Brumant & Beaupertuy à Duval perdent la propriété de leurs usines dans les toutes premières années du xx^e siècle, de même que Souques à Beauport (1901), après qu'il ait déjà dû fermer Bellevue dix ans plus tôt et avant de devoir également céder Darboussier en 1907⁴¹⁰. Encore ce dernier ne s'en tire-t-il pas trop mal, puisqu'il récupère malgré tout 2 600 actions et 5 200 parts de fondateur de la SIAPAP, la nouvelle société qui reprend son usine⁴¹¹, mais tous les anciens usiniers de la Guadeloupe n'ont pas cette chance ; certains parviennent à se rétablir dans des activités de services⁴¹², d'autres réussissent à retrouver une situation hors de la Guadeloupe⁴¹³, mais la plupart d'entre eux sont définitivement ruinés, au sens propre, après avoir littéralement tout perdu⁴¹⁴.

La crise seule ne suffit pas à expliquer comment a pu se produire un tel effondrement d'ensemble de toute une classe. A la Martinique aussi les usiniers doivent affronter la crise, et pourtant la grande majorité d'entre eux en ressortent intacts. Sur les 21 usines en activité dans l'île au début de la décennie 1890, douze, dont pratiquement toutes les plus grosses, conservent le même propriétaire quinze ans plus tard et leur situation financière demeure satisfaisante, trois seulement disparaissent pour cause de faillite⁴¹⁵, outre celle de Saint-Pierre détruite en 1902 par l'éruption de la Pelée, et les cinq dernières changent de propriétaire⁴¹⁶, mais tout en demeurant néanmoins à l'intérieur du groupe béké⁴¹⁷ ; à la veille de la guerre, le capital métropolitain ne contrôle qu'une seule usine sur

408. En s'associant en 1881, en position minoritaire mais néanmoins influente, avec un groupe important de capitalistes marseillais au sein de la Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale ; Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, pp. 23-26.

409. Les Pauvert à Sainte-Marthe, de Saint-Alary à Gardel, Dubos à Courcelles et Gentilly, de Retz à Grande-Anse, Blanchet aux Mineurs ; leur situation financière est d'ailleurs extrêmement fragile au début du xx^e siècle et leur propriété menacée, mais la reprise survient juste à temps pour leur éviter la faillite.

410. Voir sur ce point le tableau synoptique du devenir des usines pendant la crise sucrière mondiale dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 278-279.

411. *Ibid.*, p. 245 ; mais cela ne compense toutefois pas les 2 350 000 F d'avances faites par lui à l'ancienne CSPAP sur ses ressources personnelles et définitivement perdues.

412. Descamps et Iphigénie, dont les noms réapparaissent périodiquement derrière diverses entreprises de négoce et de transport jusqu'à la guerre.

413. Le Dentu, avocat à Alger ; Dormoy, chef du pilotage à Rouen ; *Courrier de la Gpe*, 10 novembre 1903.

414. Lacaze-Pouñcou, Barzilay, les Duchassaing, les de Chazelles ; *ibid.*, id°, et *CG Gpe*, SE Mai 1897, p. 57, interventions Souques.

415. Trois-Rivières, Pointe-Simon, Saint-Jacques.

416. Marin, Dillon, Vauclin, Simon, Lorrain.

417. Sur tout ceci, voir AN, 118 AQ 364 à 382, rapports aux AG, et E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, p. 81 et 96.

17, fournissant 6 % de la production, à la Martinique, contre 8 sur 16 et 75 % de la production en Guadeloupe⁴¹⁸.

On a beaucoup, beaucoup trop et trop facilement, justifié cette différence entre les deux îles par le fait que la cohésion et la solidarité serait sensiblement plus grande à l'intérieur du groupe Blanc créole en Martinique qu'à la Guadeloupe. Très connue à cet égard est la fameuse phrase par laquelle le géographe E. Revert explique comment les Békés martiniquais sont parvenus à préserver leur propriété foncière et usinière pratiquement de toute intrusion extérieure :

*« Quand, par malchance, on ne pouvait éviter la mise en vente d'une propriété, on en organisait le rachat en dessous pour l'empêcher de tomber entre des mains considérées comme impures. Plus souvent encore, directeurs et actionnaires d'usine préférèrent renoncer à tout bénéfice et même obérer leur exploitation pour ne pas avoir à poursuivre le recouvrement de leurs créances contre les planteurs qui étaient leurs parents, leurs amis, leurs alliés ».*⁴¹⁹

Généralement reprise par les auteurs ayant abordé postérieurement la question⁴²⁰, cette phrase, à supposer même qu'elle reflète parfaitement la réalité martiniquaise⁴²¹, n'explique de toutes façons rien s'agissant de la Guadeloupe. Pourquoi les Blancs créoles de cette île, qui ne sont, après tout, pas moins imbus de préjugés contre les mains « impures »⁴²² ni moins désireux de conserver intact leur patrimoine que ceux de la colonie voisine, se montreraient-ils *a priori* moins solidaires ou moins soucieux de maintenir eux aussi leur cohésion face à des menaces extérieures de dépossession ?

En réalité, cette quasi-explosion du groupe des usiniers créoles guadeloupéens sous l'impact de la crise sucrière mondiale de la fin du XIX^e siècle ne fait que refléter l'extrême précarité de sa position dominante avant même le déclenchement de celle-ci, et constitue l'aboutissement d'un processus de longue période de dégradation de sa situation financière, qui débute au lendemain de l'Abolition mais dont les prémices remontent, nous le verrons⁴²³, beaucoup plus haut dans le temps, pratiquement

418. Calculs d'après AOM, Gua. 222/1374, rapport annuel d'ensemble du gouverneur pour 1913 ; et 1 Aff. Éco. 874, rapport d'inspection de la mission Saurin, 1919.

419. E. Revert, *La Martinique*, p. 263.

420. G. Lasserre, *La Guadeloupe*, t. I, p. 405 ; J. Benoist, *Types de plantations*, p. 141.

421. J. Benoist, *ibid.*, id^o, en doute manifestement, qui note à ce propos que « la réalité n'est peut-être pas aussi simple... Les changements de sort que connurent certaines familles (blanches) témoignent que la lutte put être féroce » au sein même du groupe béké. Il ne faut pas oublier que E. Revert a préparé sa thèse dans les années 1930, alors qu'il était chef du service de l'Instruction Publique de la Martinique. Il n'est pas douteux qu'il ait subi l'influence discrète mais persévérante des Blancs locaux, auxquels il avoue lui-même dans son avant-propos devoir beaucoup d'informations et leur exprimant pour cela sa gratitude. Cette phrase correspond trop bien à l'image d'une société unie et patriarcale que voulaient alors donner d'eux-mêmes les Békés de la Martinique pour ne pas avoir été plus ou moins inspirée par eux.

422. C'est-à-dire, bien évidemment, d'abord noires ou bronzées, mais également blanches « de seconde zone », autrement dit métropolitaines ; M. Leiris, *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe* (1955), Paris, UNESCO-Gallimard, rééd. 1971, p. 127.

423. Dans la seconde partie de cette étude, paragraphe 3.

jusqu'au début du XVIII^e siècle. Faute de disposer de suffisamment de moyens pour financer eux-mêmes la création de leurs usines sur ressources propres, les usiniers de la Guadeloupe doivent s'engager dès le début dans la voie d'un endettement lourd dont ils ne pourront plus se sortir par la suite. Au contraire, cet endettement ne cesse d'augmenter au cours des années suivantes jusqu'en 1883, en raison principalement de l'engagement croissant des usines dans la voie de l'intégration foncière et de la constitution de grands domaines, destinés en principe à consolider leur approvisionnement en canne mais dont l'exploitation structurellement déficitaire pèse de plus en plus lourdement sur les résultats de l'activité proprement industrielle. Quand éclate la crise, ils sont déjà happés dans un engrenage dont ils ne peuvent plus se dégager et qui, l'effondrement du prix du sucre venant s'y ajouter, les conduit inexorablement au naufrage vingt ans plus tard⁴²⁴.

Bien sûr, diverses erreurs de gestion plus ou moins graves accentuent encore les conséquences négatives de cette évolution catastrophique, mais, fondamentalement, celle-ci est d'abord et avant tout la conséquence du manque initial d'argent. Ainsi si le prix de la canne payé par les usines à leurs fournisseurs est insuffisant pour leur permettre de couvrir leurs coûts⁴²⁵, ce n'est pas seulement pour instaurer à leur encontre un processus de domination, mais surtout parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire autrement et de leur payer, par exemple, une « majoration » au prix de base (le prix « de la mercuriale »), à l'instar de ce que font au même moment les usiniers de la Martinique, et qui évite finalement à ceux-ci de devoir s'embarquer dans une activité agricole de production de leur matière première, de plus en plus lourde et coûteuse⁴²⁶. Mais il est vrai aussi, et nous retombons alors sur le point de départ de tout ce raisonnement, que la création des usines de cette île a été financée essentiellement sur les ressources propres de leurs propriétaires, ce qui rend leur situation financière beaucoup plus saine, leur permet d'être plus généreuses avec leurs fournisseurs, et les met en bien meilleure position pour résister à la crise quand celle-ci éclate.

Concluons finalement les (trop ?) longs développements qui précèdent sur la première caractéristique structurelle du milieu usinier guadeloupéen entre 1860 et 1884 : il s'agit sans doute d'une élite, mais cette élite est fragile et menacée, car les bases mêmes de son statut et de sa puissance sont minées pratiquement dès les premiers temps de son aventure industrielle.

c) Les caractéristiques du milieu usinier : conservatisme et fermeture

Le caractère très fermé du milieu patronal dans la seconde moitié du XIX^e siècle n'est évidemment pas propre aux seuls usiniers antillais. Il se

424. Pour deux cas concrets de cette évolution vers le naufrage, voir l'exemple des usines de Souques dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier et Beauport, passim*.

425. Ceux-ci accumulent alors envers elles des dettes de plus en plus lourdes, jusqu'à ce qu'ils soient expropriés ou obligés d'abandonner, et les usines doivent alors impérativement reprendre leurs habitations et dépenser beaucoup d'argent pour les remettre en état de produire, sous peine de risquer de manquer de cannes à manipuler.

426. Sur le sens de ces différentes expressions et sur le mode de fixation du prix de la canne dans la seconde moitié du XIX^e siècle, voir E. Legier, *La Martinique et la Guadeloupe*, pp. 27-28 et 58-63, et Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 45-46.

retrouve dans tous les pays alors industrialisés, où les grands industriels constituent une sorte d'« aristocratie bourgeoise » vivant dans l'isolement par rapport au reste de la société⁴²⁷. La fermeture est à la fois sociale, patrimoniale et idéologique.

1. Fermeture sociale

La nature même, multicolore, de la société antillaise porte le milieu usinier à se refermer doublement sur lui-même, à la fois racialement, contre les autres groupes ethniques locaux, et socialement *stricto sensu*, à l'intérieur même du groupe blanc.

Pour ce qui concerne tout d'abord leurs relations avec les mulâtres et les Nègres, les usiniers ne sont pas différents des autres Blancs créoles. Ils sont profondément racistes, fixistes, inégalitaristes, et viscéralement hostiles à tout ce qui pourrait, non pas même remettre en cause la suprématie du groupe blanc, mais seulement risquer éventuellement de toucher à celle-ci⁴²⁸. Il ne paraît pas nécessaire de nous appesantir longuement sur cette question, qui a déjà fait l'objet d'abondants développements par ailleurs⁴²⁹. De toutes façons, les relations entre usiniers et gens de couleur dans la seconde moitié du XIX^e siècle ne peuvent être qu'inégalitaires, des relations de capitalistes à prolétaires, et ces deux mots sont à prendre dans le sens le plus « dur » et le plus marxien du terme. Dans les conditions économiques du temps, et compte-tenu des bouleversements de tous ordres introduits dans la société créole par l'abolition de l'esclavage, quelques Nègres et mulâtres, généralement descendants des anciens libres de couleur d'avant 1848, sont parvenus à se glisser subrepticement dans le groupe des propriétaires d'habitations en cultures d'exportation⁴³⁰, mais il est par contre impensable qu'aucun d'eux soit matériellement en mesure de devenir usinier, faute de pouvoir disposer des sommes énormes nécessaires à la création d'un établissement industriel moderne de grandes dimensions ; ils ne peuvent être dans les usines que comme salariés. L'isolement du milieu usinier par rapport au reste de la population est tout autant social que racial.

A preuve, d'ailleurs, le fait que cette attitude de fermeture et de repli sur soi se retrouve également dans ses relations avec les autres Blancs.

427. Sur cette attitude du milieu patronal français d'alors en général, voir A. Daumard, dans Braudel-Labrousse, *Hist. éco. soc. de la F*, t. III-2, pp. 946-950, et L. Bergeron, *Les capitalistes en France (1780-1914)*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 141-213 ; pour un exemple précis, Cl. Fohlen, *L'industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956, pp. 82-90.

428. Voir par exemple le cas de Souques dans Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 139-146 ; précisons d'ailleurs que Souques n'était certainement pas le pire à cet égard (voir en particulier *ibid.*, p. 141, note 424).

429. J. Fallope, *Esclaves et citoyens*, pp. 471-489 ; R. Acheen, *Conflit des institutions républicaines*, pp. 37-59 ; M. Leiris, *Contacts de civilisations*, pp. 117-168.

430. Le tableau des habitations publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861, en vue de la répartition future des convois d'immigrants entre planteurs en ayant fait la demande comprend 286 habitations-sucreries. Sur ce total, 24 seulement appartiennent à des propriétaires pour lesquels divers documents consultés par ailleurs permettent de savoir qu'ils sont noirs ou mulâtres ; en observant d'ailleurs que leur production est nettement plus petite que pour celles appartenant à des Blancs : la plus importante n'a produit que 135 tonnes en 1860 (Bologne, appartenant à Amé-Noël, l'un des quatre seuls propriétaires dont nous sommes certain qu'ils sont des Nègres) et leur moyenne se situe à 47 tonnes, contre 76 pour l'ensemble de celles listées dans le document. A côté, ce tableau compte également 91 habitations en café ou cacao, dont 26 appartiennent à des Nègres ou des mulâtres (28 %, contre 8 % pour les sucreries).

Pas plus que leurs homologues métropolitains, les usiniers antillais ne fréquentent ni n'épousent « n'importe qui »⁴³¹. Le milieu n'est certes pas totalement imperméable à l'accueil d'éléments extérieurs, pourvu qu'ils lui apportent un plus ; ainsi, il s'agrège assez volontiers des métropolitains plus ou moins récemment arrivés de France si ceux-ci amènent avec eux des capitaux⁴³² ou des connaissances techniques⁴³³ susceptibles de sortir l'industrie sucrière de ses difficultés. Mais il s'agit malgré tout, sinon d'exceptions, du moins de cas individuels ; globalement, le petit groupe de Blancs créoles qui constituent la grande majorité des usiniers guadeloupéens limite son horizon social presque uniquement au « dessus du panier » de la population blanche locale.

C'est au sein de cette très mince couche sociale que sont mises en œuvre les stratégies de reproduction du milieu et de préservation de son patrimoine. La principale de ces stratégies est évidemment le mariage. Comme tous les milieux socialement dominants⁴³⁴, celui-ci est très largement endogame. Mais l'extension de ce terme doit toutefois être précisée ; il n'existe pas un seul type de mariage au sein des familles usinières, mais deux.

Le premier concerne des unions conclues pratiquement en circuit fermé, à l'intérieur d'un périmètre géographique et humain extrêmement restreint ; c'est l'endogamie au sens le plus étroit du terme. Nous en connaissons quelques exemples, tous situés dans l'Est de la Grande-Terre. Une forte tradition de stricte endogamie entre « Grands-Blancs sucriers » semble régner depuis longtemps dans la région, bien avant que les usines modernes soient créées. Ainsi, à chaque génération pendant toute la première moitié du XIX^e siècle, des membres de la famille Duchassaing de Fontbressin épousent ceux de deux autres lignées d'habitants-sucriers de Moule, les Coudroy de Lauréal et les Sergent-Alléaume⁴³⁵. Ces alliances

431. Très significatif à cet égard le « roman de mœurs coloniales » de R. de Beauvallon, *Agonies créoles*. Non seulement il n'y a *aucun* mulâtre et pratiquement pas de Nègres dans le récit (à l'exception d'un seul, nommé Malendure, dont l'unique fonction est manifestement de servir de faire-valoir au jeune Arthur Duplessis, le héros de l'histoire, et montrer combien celui-ci a l'esprit ouvert), mais même il n'y a pas non plus de Petits-Blancs. Toute l'histoire se déroule au sein d'un très petit monde d'usiniers et de descendants de grandes familles aristocratiques, qui se fréquentent exclusivement entre eux. C'est un peu le même sentiment que l'on retire de la lecture du livre de souvenirs familiaux de A. Blandin-Pauvert, *Au temps des Mabos*, qui renvoie jusqu'à des temps remontant au Second Empire. On n'y rencontre pratiquement que des grands noms de l'histoire de la colonisation française en Guadeloupe : Pauvert, Cabre, Rollin, de Retz, Bon, Rools de Gourselas de Laubièrre, et naturellement Ernest Souques lui-même ; plus quelques Nègres et mulâtres pour la couleur locale. Ces deux livres constituent un précieux témoignage sur l'éducation des jeunes filles blanches aux Antilles dans la seconde moitié du XIX^e siècle ; confinées dans un milieu socialement très limité, il était quasiment impossible qu'elles puissent se marier en dehors de celui-ci.

432. Paul Daubrée, créateur d'Acomat et Duval ; F. Vassort, reprenneur de cette dernière ; le marquis de Rancougne, marié en outre à une Créole, fondateur de Clugny ; F. Lacaze-Pouñcou à Marquisat...

433. Emile Bougenot à la Martinique et Félix Bon à Marie-Galante, envoyés par Cail pour diriger le montage d'usines à lui commandées. Tous deux finissent par s'installer aux Antilles après avoir épousé la fille du propriétaire.

434. L. Bergeron, *Capitalistes*, pp. 204-206.

435. La grand-mère paternelle de Jph-A. Duchassaing, le fondateur de l'usine du même nom et acquéreur de celle de Zévallos, né en 1821, était une Coudroy de Lauréal, et sa mère une Sergent-Alléaume ; lui-même épouse (1846) une autre fille Sergent-Alléaume, tandis que sa sœur se marie avec un Coudroy de Lauréal. ADG, Matricules du Moule, reg. 21, n° 12 et 367, et reg. 15, n° 884.

à répétition au sein d'un même groupe traduisent fondamentalement une volonté de ne pas se marier « en dessous de sa condition », une motivation dont on ne saurait sous-estimer l'importance dans le milieu blanc créole de cette époque, même si elle n'est sans doute pas la seule⁴³⁶.

Cette tradition d'endogamie se poursuit ensuite après l'Abolition entre enfants des fondateurs des usines modernes de la région. Alphonse de Chazelles (Marly) est le beau-père à la fois de St. Auguste Duchassaing (Zévallos et Duchassaing) et d'Amédée II Pauvert (Sainte-Marthe), puis ce dernier épouse en secondes noces Louisa Duchassaing, sœur du précédent⁴³⁷. Outre les différents facteurs explicatifs déjà invoqués, une autre cause apparaît manifestement dans les années 1880 et 1890 : éviter la dispersion des derniers éléments encore disponibles du patrimoine des de Chazelles et des Duchassaing et essayer de sauver ce qui peut l'être avant la débâcle⁴³⁸ ; en quelque sorte, une stratégie matrimoniale de désespoir pour faire face à une situation patrimoniale de catastrophe⁴³⁹.

Tout le milieu usinier de la Guadeloupe n'est pas aussi étroitement refermé sur lui-même que cette « aristocratie sucrière de l'Est », qui fait l'objet d'appréciations négatives jusque dans son propre camp⁴⁴⁰. D'ailleurs, compte-tenu de ses dimensions numériques très étroites, de tels comportements ne peuvent être maintenus bien longtemps sous peine de se heurter rapidement à la barrière de la consanguinité. La stratégie matrimoniale très largement dominante chez les usiniers de la Guadeloupe de la seconde moitié du XIX^e siècle consiste donc à sortir de son milieu géographique et/ou humain d'origine pour aller chercher son conjoint (ou plus exactement, la famille va chercher un conjoint) à l'autre extrémité de l'île, voire même à l'extérieur de celle-ci, à condition toutefois qu'il soit d'un niveau comparable ou amène quelque chose de nouveau au groupe. Ainsi Ernest Souques, originaire du Nord de la Grande-Terre, et Amédée III Pauvert, le premier de la dynastie à sortir de sa région, épousent-ils

436. Le relatif isolement géographique de la région, le petit nombre de familles « bien » susceptibles de fournir des conjoints « acceptables » et les plus ou moins bonnes relations entre elles, des problèmes patrimoniaux divers, l'appartenance ou non à la noblesse, réelle ou supposée, etc.

437. Indications données dans ADG, Banque de la Gpe, Conseil d'administration, registre 16, séance n° 1303 du 9 avril 1886 ; et AOM, Notaires Gpe, minutes Michelon, 26 novembre 1894.

438. Au moment de la seconde phase de la crise sucrière, après une série de péripéties traduisant une dégradation sans cesse plus profonde de leur situation et s'achevant par une double expropriation forcée à la requête du CFC, les deux familles parviennent, grâce à la complicité illégale et coupable de la Banque de la Guadeloupe, à racheter leurs anciennes propriétés, qu'elles regroupent dans deux sociétés *ad hoc*, respectivement la SNC « Duchassaing frère et sœurs », dont A. Pauvert est le gérant non associé, et Sté Agricole de Sainte-Anne, une SA regroupant toutes les habitations de Marly, dont le même A. Pauvert est directeur général. Ces deux sociétés bénéficient en outre du soutien de toutes les dernières familles blanches de la région, qui mobilisent leurs ultimes ressources pour empêcher qu'elles s'effondrent. Sur tout ceci, voir AOM, Notaires Gpe, minutes Michelon, 26 novembre 1894 et 1^{er} juillet 1895, et minutes L. Guilliod, 11 décembre 1894 ; ADG, Banque de la Gpe, Conseil d'administration, registre 20, séance n° 2233 du 14 novembre 1894, et registre 21, séances n° 2263 et 2271 des 8 février et 1^{er} mars 1895 ; et Ch. Schnakenbourg, « Crise de change », 2^e partie, *Bull. Sté d'Hist. Gpe*, n° 104-105, 1995, pp. 44-49.

439. Tentative bien dérisoire, d'ailleurs, et rapidement vouée à l'échec ; en 1901, les deux sociétés sont expropriées, et les familles anciennement propriétaires définitivement et totalement ruinées ; *ibid.*, p. 82.

440. A. Blandin-Pauvert, *Au temps des Mabos*, p. 27.

deux petites-filles du marquis (de) Cabre, propriétaire de l'habitation-sucrerie Bélost à Basse-Terre⁴⁴¹. C'est dans ce contexte là que les jeunes métropolitains célibataires peuvent éventuellement faire un « beau » mariage créole s'ils parviennent à se faire accepter par la plantocratie, tels Emile Bougenot à la Martinique ou Félix Bon à Marie-Galante⁴⁴². Cela permet à la fois d'élargir le milieu usinier et de renouveler le groupe blanc.

2. Fermeture patrimoniale

Ici aussi, la tendance à la fermeture se manifeste dans deux directions, concernant à la fois la protection et la composition du patrimoine usinier.

La volonté du milieu usinier de protéger son patrimoine et d'empêcher toute intrusion extérieure dans la propriété de ses entreprises passe évidemment d'abord, nous venons de le voir, par la mise en œuvre de stratégies matrimoniales tendant à confiner le plus possible les alliances à l'intérieur du groupe ou à des éléments non issus de celui-ci mais susceptibles de s'agréger à lui de façon « satisfaisante ». Mais elle apparaît également à travers les modalités juridiques de création des usines et de contrôle de leur propriété. Usines « privées », entrant directement dans le patrimoine de leurs propriétaires, et sociétés dites « de personnes », en nom collectif et commandites simples, fermées par leur nature même et à contrôle familial étroit, dominant ici très largement⁴⁴³, et il est impossible d'entrer dans leur capital sans l'accord du propriétaire ou de la famille contrôlaire. Même les sociétés par actions, pourtant *a priori* beaucoup plus largement ouvertes, puisque toute personne disposant des capitaux nécessaires peut y souscrire librement des titres, dissimulent en fait la propriété d'un seul homme ou d'un petit groupe de gens ayant fait alliance en vue d'assurer son contrôle sur l'entreprise ; ainsi Ernest Souques, les membres de sa famille et quelques cadres dirigeants dans la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre, la commandite par actions propriétaire de Darboussier⁴⁴⁴, ou Emile Le Dentu et l'élite blanche de la région de Basse-Terre derrière la société de même nature fondée pour l'établissement d'une usine à Bologne⁴⁴⁵. En tout état de cause, quelle que soit la formule juridique retenue, il est toujours possible d'écartier les éléments « indésirables » de la propriété usinière et du milieu qui lui est associé⁴⁴⁶.

Le second aspect de la fermeture patrimoniale du milieu réside dans la composition de son patrimoine. Les usines et les domaines fonciers

441. H. Voillaume, *Famille Ruillier*, p. 117 ; A. Blandin-Pauvert, *Au temps des Mabos*, p. 29.

442. Qui épousent respectivement la fille unique du propriétaire de l'usine du Galion, et une cousine des de Retz, propriétaires de Grande-Anse.

443. Nous reviendrons plus longuement sur cette question dans le troisième paragraphe.

444. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 28-29, et 129.

445. Ch. Schnakenbourg, *Bologne*, p. 41.

446. Rappelons les chiffres précédemment cités de la part du capital détenu par les mulâtres dans les sociétés par actions propriétaires d'usines : 4 % à Darboussier au moment de sa création (1867-68), 5,8 % pour l'ensemble de celles de la Martinique en 1883 ; la valeur nominale de ces actions est dans tous les cas de 500 F, un montant habituel dans le capitalisme français du milieu du XIX^e siècle, mais qui, aux Antilles, crée manifestement un effet de seuil à l'encontre des gens de couleur et des Blancs moyens et petits.

qui leur sont rattachés forment presque toujours la quasi-totalité de celui-ci. Dans leur immense majorité, les usiniers ne sont que cela, même quand les profits retirés de la production de sucre leur permettraient largement de se diversifier dans d'autres activités⁴⁴⁷. Même ceux d'entre eux provenant du négoce et y ayant préalablement accumulé les capitaux nécessaires à leur investissement sucrier n'y demeurent généralement pas très longtemps une fois leur usine construite ou achetée. Dans la plupart des cas, la reconversion se fait du vivant même du créateur de celle-ci, qui abandonne très vite toutes ses autres activités pour ne plus se consacrer qu'à la production de sucre⁴⁴⁸. Au plus tard la séparation entre le négoce et l'industrie intervient-elle à la génération suivante ; le fondateur de l'usine poursuit encore dans les deux domaines jusqu'à sa mort, puis ses héritiers se partagent les activités familiales et la production de sucre s'autonomise alors par rapport au reste⁴⁴⁹.

Le seul cas apparemment un peu original par rapport au schéma général qui précède est celui de Souques. A côté de Darboussier, son « enfant chéri », auquel il consacre l'essentiel de son temps et de son argent, et de Beauport, l'usine familiale, il s'engage également dans diverses autres affaires situées hors du secteur sucrier guadeloupéen : raffinage du sucre brut à Paris de 1884 à 1888 et près de Nantes (Chantenay) entre 1886 et 1896, culture du cacao à Vieux-Habitants (habitation La Grivelière) et négoce de gros à Pointe-à-Pitre (Compagnie Commerciale de Quincaillerie) à la fin du siècle. Encore faut-il noter que les deux plus importantes de ces opérations, Paris et Chantenay, portent sur une activité située dans la même filière que ses usines guadeloupéennes, et complémentaire de leur production, et relèvent donc bien davantage de l'intégration que de la diversification. De toutes façons, tous les intérêts extra-usiniers que détient Souques représentent relativement peu de choses dans son patrimoine par rapport à l'ampleur de son implication financière dans Darboussier et Beauport⁴⁵⁰. Ce contre-exemple n'en est donc pas véritablement un ; au contraire, il confirme à son tour cette primauté de l'Usine et la fermeture du milieu usinier à tout ce qui n'est pas directement lié à l'industrie sucrière.

Il ne faudrait toutefois pas trop exagérer cette tendance. Outre que l'on ne peut totalement exclure que ce manque d'intérêt des usiniers gua-

447. C'est notamment le cas d'Emile Bougenot et des principales familles usinières de la Martinique au XIX^e siècle ; E. Eadie, *Emile Bougenot*, pp. 267-277 ; en dehors des usines et des habitations, leur patrimoine se limite uniquement à des placements financiers et fonciers. C'est seulement après 1960, dans le cadre d'une stratégie de désengagement, que ces familles commenceront à investir hors du secteur sucrier.

448. Dubos, Beauperthuy, Le Dentu, Barzilay.

449. Ainsi en est-il pour les Monnerot ; à la mort de Solange, leur père, qui était à la fois important négociant à Pointe-à-Pitre et Moule et propriétaire de Blanchet, Louis, le fils aîné, reprend la maison de commerce, et René, le cadet, l'usine. *Idem* pour les deux fils de Saint-Alary, à la mort de leur mère, veuve d'Evremont I : à Armand le négoce et à Evremont II Gardel.

450. Son engagement dans le raffinage à Paris se termine très mal pour lui, puisqu'il perd plus d'un million de F dans l'affaire ; par contre, il réalise une plus-value de 2 200 000 F à Chantenay ; le capital de la SA La Grivelière est de 300 000 F, et celui de la C^{ie} Commerciale de Quincaillerie de 350 000 F ; mais tous ces chiffres n'ont aucun rapport avec le montant des immobilisations de ses deux usines, qui représentent près de 10 millions de F à Darboussier et 3 millions au moins à Beauport à la fin de la décennie 1890. Sur tout ce qui précède, Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 96-97.

deloupéens pour une possible diversification puisse également s'expliquer aussi par le manque de moyens⁴⁵¹, cette « étroitesse des horizons » du patronat que stigmatisent les historiens du XIX^e siècle n'a rien de spécifiquement créole⁴⁵². D'autre part, le repli des usiniers antillais sur eux-mêmes et sur leurs seules sucreries n'empêche pas que se manifeste par ailleurs chez eux une ouverture et une curiosité techniques certaines pour tout ce qui peut contribuer à améliorer leur production et à abaisser leurs coûts ; nous avons vu précédemment que ceux de la première génération, fondateurs des usines aux Antilles, n'hésitent pas à envoyer leurs fils en métropole pour qu'ils y acquièrent une formation, et le *Courrier de la Guadeloupe*, journal de l'Usine par excellence, tient très régulièrement ses lecteurs au courant des multiples innovations réalisées dans l'île et hors de l'île en matière de culture de la canne et de fabrication du sucre, afin que ceux d'entre eux qui sont concernés puissent s'en inspirer dans leurs entreprises⁴⁵³. Ce milieu est certes fermé, mais il n'est pas pour autant complètement borné.

3. Fermeture idéologique et politique

Le milieu usinier est massivement et profondément conservateur ; il n'y a là rien de bien surprenant, c'est une caractéristique commune à tous les milieux patronaux du XIX^e siècle⁴⁵⁴, pour nous en tenir ici à celui-ci seulement. L'analyse de sa presse et des interventions de ses membres au Conseil Général permet de déceler deux grands axes idéologiques.

En premier lieu, la défense de « l'Ordre ». Voici l'éditorial-programme du premier numéro de l'*Echo de la Guadeloupe*, une feuille qui se proclame « journal des intérêts coloniaux » : « Notre drapeau sera celui de l'ordre, basé sur les principes de la religion, de la famille et de la propriété... comme les entendaient et les pratiquaient nos pères » ; dans cette perspective, il se déclare notamment favorable au développement d'une couche sociale de petits planteurs, qui constituent à ses yeux « un élément d'ordre et de moralisation » de la société créole⁴⁵⁵. Ce thème de l'ordre revient très fréquemment dans la presse usinière, que ce soit dans l'*Echo*⁴⁵⁶ ou dans le *Courrier de la Guadeloupe*, qui lui succède en 1880.

451. Rappelons que la plupart d'entre eux s'endettent lourdement pour construire leur usine, ou mettent dans celle-ci toute leur fortune ; ils n'ont plus guère alors la possibilité, ni d'ailleurs le temps, de se consacrer à autre chose. Et E. Souques, le seul qui ait vraiment essayé de se diversifier, doit revendre ses actions de Chantenay en 1896 pour pouvoir continuer l'exploitation de Darboussier sur ses ressources personnelles, à un moment où il ne parvient plus à trouver aucun crédit. Le fait que les usiniers martiniquais, qui avaient les moyens de le faire, ne l'aient pas fait n'emporte pas automatiquement la même conclusion pour leurs homologues guadeloupéens. On note d'ailleurs à ce propos que E. Souques, le seul en Guadeloupe qui ait eu la possibilité de se diversifier, a au moins essayé de le faire.

452. Ainsi le même comportement se retrouve-t-il chez les industriels métropolitains du textile étudiés par Cl. Fohlen, *Industrie textile*, p. 89.

453. Voir sur ce point les diverses références citées dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 150 et 181.

454. L. Bergeron, *Capitalistes*, pp. 164-181 ; Cl. Fohlen, *Industrie textile*, pp. 82-83.

455. *Echo de la Gpe*, 31 juillet 1872.

456. *Ibid.*, 3 et 6 septembre 1873 : il anime un « Comité conservateur de la Guadeloupe », qui soutient le bonapartiste Paul de Cassagnac, « candidat du parti conservateur », à l'élection législative partielle du 7 de ce mois. *Ibid.*, 6 septembre 1878 : « Les conservateurs... veulent relever la patrie de l'abaissement où la Révolution l'a plongée, lui donner la stabilité

A travers ce nouveau titre, dont la principale originalité par rapport à son prédécesseur est d'être désormais clairement et ouvertement le journal de l'Usine, c'est la même ligne éditoriale conservatrice qui est poursuivie, et pratiquement dans les mêmes termes ; aussi n'est-il pas surprenant qu'il se fasse, lui aussi, le porte-parole officieux de l'Église et de ses intérêts en Guadeloupe, notamment en matière scolaire⁴⁵⁷, ni qu'il défende avec chaleur la propriété individuelle lorsqu'il estime celle-ci menacée⁴⁵⁸.

En fait, l'idée-force qui sous-tend cette conception politique est qu'il existe un ordre social « naturel », dans lequel chacun a « sa place » et doit s'y tenir⁴⁵⁹ ; dans une société coloniale récemment délivrée de l'esclavage, cet ordre ne peut évidemment être que d'essence raciale⁴⁶⁰, même s'il est vrai que le discours public ne s'avoue pas toujours ouvertement raciste⁴⁶¹ et cherche au contraire à s'abriter derrière des arguments plus neutres⁴⁶². Par conséquent, tous ceux qui, par leurs propos ou leurs actes, contestent l'ordre établi et veulent remettre en cause les hiérarchies « naturelles » de la société antillaise doivent être combattus : démagogues et « mauvais bergers » de tous poils qui s'amusent à exciter la population⁴⁶³, notamment en remuant continuellement le souvenir de l'esclavage⁴⁶⁴, politiciens

incompatible avec les principes révolutionnaires..., et l'asseoir... sur le trépied fondamental de toute société bien organisée : le religion, la famille, la propriété ».

457. Voir sur ce point les développements et références de Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 138-139.

458. *Courrier de la Gpe*, 8 septembre 1893, art. « Sens politique », exposant les raisons qui ont conduit le « parti conservateur » à soutenir Auguste Isaac, pourtant un mulâtre républicain jusqu'alors adversaire acharné de l'Usine, lors du deuxième tour de la récente élection législative. Isaac se réclame de la Révolution française, « mais... il ne menace pas ce droit imprescriptible, la propriété » ; au contraire, Légitimus, son adversaire socialiste qui sera finalement battu, « est l'ennemi déclaré de cette organisation, œuvre des siècles... il se réclame d'une doctrine dont le crédo est la suppression de la propriété individuelle ».

459. *Ibid.*, 20 janvier 1882 : « Les sociétés... où l'homme des champs ne connaît que son sillon, le magistrat que la justice, l'homme public que l'accomplissement loyal et généreux de son mandat, l'ouvrier que son travail, l'homme, quel qu'il soit, que son devoir, ... sont les plus affermies, l'ordre y règne, la paix y domine, le commerce y prospère, tout y gravite dans le calme et le respect des lois ».

460. Les Blancs au sommet, et les usiniers au sommet du sommet. Voir sur ce point, outre les références citées *supra* note 429, relatives aux Blancs créoles en général, les développements de Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 140-146, qui concernent plus particulièrement E. Souques et les usiniers.

461. A ce sujet, remarquable analyse de l'ouvrage-manifeste de Souquet-Basiège, *Préjugé de race*, dans R. Acheen, *Conflit des institutions républicaines*, pp. 42-48, qui met excellemment en lumière toute l'habile perversité de ce livre.

462. *Echo de la Gpe*, 14 mars 1874 : dans les colonies, le pouvoir devrait être confié à « une assemblée sage, éclairée et patriotique » ; *Courrier de la Gpe*, 17 janvier 1882 : il ne devrait appartenir « qu'au mérite, à l'expérience et à l'honnêteté » ; *CG Gpe*, SO 1888, p. 199, intervention Souques : qu'à la seule « population éclairée ». Nulle part il n'est parlé de Blancs, bien sûr, mais il est clair que pour les auteurs de ces phrases, seuls ceux-ci répondent réellement à ces critères. Pour Souquet-Basiège, cité par R. Acheen, *Conflit des institutions républicaines*, p. 43, la « supériorité notoire des Blancs créoles » est fondée sur « le mérite, les talents, les services rendus à la chose publique, les vertus privées, la moralité, la générosité », et non pas sur la race (mais il est évident que ni les Nègres ni les mulâtres ne possèdent ces qualités).

463. *Echo de la Gpe*, 10 septembre 1873, 20 mai et 23 décembre 1876 ; *Courrier de la Gpe*, 8 mars 1892, 10 mars 1899, 30 mars 1900, 18 février 1902.

464. *Ibid.*, 23 octobre 1883 : il faut oublier le passé et ne plus en parler ; *ibid.*, 1-4 janvier 1884 : il faut cesser d'évoquer cette question, qui pourrait, « dans une heure d'effervescence, ranimer de mauvais souvenirs ».

« perturbateurs »⁴⁶⁵, Nègres et mulâtres revendicatifs et « évictionnistes »⁴⁶⁶, fonctionnaires trop zélés⁴⁶⁷, conseillers généraux républicains⁴⁶⁸, et d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent de trop près aux problèmes politiques et sociaux⁴⁶⁹.

Le pire de tous ces démagogues perturbateurs est évidemment Victor Schoelcher, dont le nom seul suffit à déclencher chez les Blancs créoles des réflexes pavloviens de haine, qui dans certains cas tournent littéralement à la schizophrénie⁴⁷⁰. A la longue toutefois, à mesure que s'éloigne 1848, ce sentiment de détestation finit, sinon par s'atténuer, du moins par être exprimé avec moins de violence ; mais il demeure toujours à son encounter une vive agressivité⁴⁷¹, et six ans encore après sa mort, le journal de l'Usine n'hésite pas à évoquer sa mémoire en le qualifiant d'*ennemi*⁴⁷².

Ce n'est d'ailleurs pas seulement en tant qu'abolitionniste que Schoelcher suscite de telles réactions, mais aussi comme républicain et comme démocrate. Car l'hostilité à la République constitue le second grand axe idéologique de la pensée politique usinière. Elle se manifeste soit direc-

465. *Ibid.*, 20 janvier 1882.

466. On sait que Nègres et mulâtres n'occupent pas dans la vie politique ni dans l'administration antillaises de la seconde moitié du XIX^e siècle une place en rapport avec leur nombre ni avec la montée de leur influence dans la société locale. Mais leurs revendications sur ce point et leur volonté de jouer un rôle plus important dans celle-ci se heurte à l'intransigeance des Blancs, qui monopolisent pratiquement le pouvoir, les accusent de propager la « haine des races » et de vouloir les éliminer, les évincer (d'où « évictionnisme »), non seulement du pouvoir, mais plus largement des Antilles elles-mêmes. Voir sur ce point note 329, *supra*, ainsi que Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 145-146, et les diverses références à des articles du *Courrier* qui y sont citées.

467. Comme le directeur de l'Intérieur Alexandre Isaac et le procureur général Darrigand, dénoncés comme les fossoyeurs de l'industrie sucrière pour avoir voulu faire appliquer strictement par les propriétaires les règlements sur l'immigration et essayé de protéger les immigrants indiens contre les excès de leurs engagistes ; *Courrier de la Gpe*, 13 et 17 mai, 30 août et 9 septembre 1881.

468. Voir sur ce point les diverses interventions de Souques, dans *CG Gpe*, SO 1892, pp. 204-212 ; SO 1894, pp. 56-63 et 87-91 ; SO 1904, pp. 74-75.

469. *Courrier de la Gpe*, 1^{er} avril 1884, réaction de mauvaise humeur à l'annonce de la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats ; *ibid.*, 20 mars 1894, violente attaque contre les instituteurs laïques et l'école publique, « infectée du virus de la politique » ; *ibid.*, 27 juin 1899, s'interrogeant sur les causes de la différence de comportement de la population des deux principales îles de l'archipel guadeloupéen, il note que la Basse-Terre reste calme parce qu'elle « ne s'intéresse pas aux questions sociales », alors que la Grande-Terre s'agite beaucoup parce qu'elle « ne s'intéresse que trop aux questions sociales ».

470. *Echo de la Gpe*, 23 décembre 1876 : c'est un « faux philanthrope », payé par les Anglais pour ruiner l'économie antillaise (en combattant l'immigration indienne et en dénonçant tous les excès auxquels elle donne lieu) ; *ibid.*, 2 et 9 novembre 1877 : c'est un « sectaire », un « énergumène en délire », un « fou furieux », qui fait « œuvre de haine » ; il soutient « les assassins des otages et les incendiaires » de la Commune en demandant l'amnistie des anciens condamnés et proscrits ; il cherche à « aiguïser les poignards aux Antilles », c'est un « fanatique », un « incorrigible du passé », qui cherche à « raviver l'antagonisme des races » en soutenant un candidat mulâtre aux élections législatives ; *ibid.*, 6 septembre 1878 : sa lutte contre le racisme est qualifiée d'« élucubration ».

471. *Courrier de la Gpe*, 13 septembre 1881 : « Parmi les corrupteurs de l'esprit public en matière coloniale... nul n'égale... l'importance, le talent, le génie délétère de M. Schoelcher » ; *ibid.*, 27 février 1883 : c'est « un homme néfaste ».

472. *Ibid.*, 11 juillet 1899 : il s'oppose à ce qu'une statue à Schoelcher (décédé en 1893) soit élevée aux frais du budget colonial ; selon lui, « une statue qui est faite pour manifester les sentiments de gratitude d'une race à l'égard d'un homme qu'elle considère comme son bienfaiteur doit être payée par les individus appartenant à cette race, et non par ceux qui le considèrent comme un ennemi » (souligné par nous).

tement, par des attaques plus ou moins violentes contre le régime républicain⁴⁷³ et ceux qui le soutiennent localement⁴⁷⁴, soit indirectement, par l'appui apporté à ceux qui le combattent⁴⁷⁵. Au-delà même de la République, d'ailleurs, c'est au principe démocratique lui-même que s'en prennent les usiniers. A preuve leur horreur du débat politique, à leur sens synonyme d'agitation stérile et facteur de divisions dangereuses, et plus encore leur aversion pour les hommes politiques, considérés par eux comme des démagogues et des perturbateurs⁴⁷⁶. A preuve surtout leur hostilité constante envers cette base fondamentale du régime républicain et de la démocratie que constitue alors le suffrage universel, dont l'extension aux colonies constitue à leurs yeux une « monstruosité » et une « imbecillité »⁴⁷⁷. Et à l'extrême fin du siècle, quand les électeurs envoient au Conseil Général une majorité nouvelle mettant (provisoirement) sa suprématie politique et économique en danger, E. Souques n'hésite pas à mener contre l'assemblée locale, contre le suffrage universel et contre la démocratie une exécrable campagne de désinformation dans laquelle l'ignominie la plus vile le dispute constamment au racisme le plus bas⁴⁷⁸.

Il est vrai que Souques ne représente pas à lui seul la totalité du milieu usinier. Celui-ci est indiscutablement beaucoup moins monolithique que les interventions souvent particulièrement « musclées » de son principal représentant et porte-parole pourraient le laisser croire. Ainsi tous les usiniers ne le suivent-ils pas aveuglément dans son cléralisme « de choc » et ses attaques contre l'enseignement public⁴⁷⁹. Tous non plus ne se proclament pas ouvertement monarchistes et réactionnaires ; deux

473. *Echo de la Guadeloupe*, 28 octobre 1879 : très violentes attaques contre la République ; *Courrier de la Gpe*, 11 octobre 1881 : « Nous avons déclaré dans notre numéro-programme (du 1^{er} juillet 1880, non conservé) que... nous ne nous dirions jamais républicains. La déclaration d'alors nous la renouvelons aujourd'hui » ; *CG Gpe*, SO 1893, p. 325, intervention Souques : « Je suis réactionnaire, et je le serai tant que la République sera notre gouvernement. Je ne me rallierai pas ».

474. *Echo de la Gpe*, 19 avril 1876 : il attaque les manifestations de joie des supporters de la liste républicaine aux élections municipales de Pointe-à-Pitre après leur victoire ; *ibid.*, 20 mai 1876 : il tourne en ridicule une proposition de loi du député républicain Lacascade tendant à la suppression du décret du 13 février 1852 sur la police du travail dans les colonies ; *Courrier de la Gpe*, 16 janvier 1883 : protestation contre la décision de la municipalité de Pointe-à-Pitre de donner le nom de Gambetta à une rue de la ville ; *CG Gpe*, SO 1888, p. 277, intervention Souques : il combat une proposition d'affecter un petit crédit (5 800 F) à la célébration du centenaire de la Révolution.

475. *Echo de la Gpe*, 28 octobre 1879 : éditorial ultra-royaliste à l'occasion de l'anniversaire du comte de Chambord, prétendant au trône de France ; *Courrier de la Gpe*, 27 juillet 1883 : long article en première page sur la mort du comte de Chambord ; *ibid.*, 27 septembre 1887 : publication d'un manifeste du comte de Paris ; *CG Gpe*, SO 1885, p. 330, intervention Souques : il se déclare royaliste.

476. *Echo de la Gpe*, 31 juillet 1872 ; *Courrier de la Gpe*, 20 janvier 1882, 20 mars 1894, 7 et 24 mai 1901, 2 octobre 1903.

477. Selon les forts propos du béké martiniquais Souquet-Basiège, rapportés par R. Acheen, *Conflit des institutions républicaines*, p. 49. Virulentes attaques ouvertes contre le suffrage universel dans *Echo de la Gpe*, 14 janvier, 14 mars et 17 juin 1874 ; plus discrètes dans *Courrier de la Gpe*, 17 janvier 1882.

478. Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 110-115.

479. En 1880, lors du grand débat sur le principe de la création d'un lycée public à Pointe-à-Pitre, il est le seul conseiller général à voter contre ; tous les autres représentants de l'Usine à l'assemblée locale (Dubos, Le Dentu, Rollin, Sergent-Alléaume) approuvent le projet ; *CG Gpe*, SO 1880, pp. 647-659. Quant à S. Monnerot, le fondateur de Blanchet, il était franc-maçon ; il meurt en 1871 à Pointe-à-Pitre, à la Loge de la Paix, « où il demeurerait passagèrement » ; ADG, Etat-civil de Pointe-à-Pitre, acte de décès n° 329 du 25 juillet 1871.

d'entre eux au moins, A. Duchassaing et S. Monnerot, se situent dans la mouvance républicaine modérée dès 1870⁴⁸⁰, et René Monnerot, fils du précédent, n'hésite pas, pendant les six années où il est conseiller général (1874 à 1879), à mêler sa voix avec celles des mulâtres républicains minoritaires quand les intérêts de l'Usine ne sont pas directement concernés, ce qui, dans l'atmosphère étouffante de racisme régnant alors en Guadeloupe, témoigne tout de même d'un certain courage politique. Rappelons également que, dans les toutes premières années du XX^e siècle, le milieu usinier dans son ensemble explose politiquement, en conséquence des excès en tous genres et des multiples attentats contre la démocratie dont s'est rendu coupable Souques depuis 1898 pour sauvegarder son pouvoir et sa propriété de Darboussier ; ne restent plus à ses côtés que les éléments les plus réactionnaires, tandis que les autres rejoignent le camp républicain⁴⁸¹. Enfin, Souques lui-même évolue au cours de sa longue (1864-1907) carrière usinière et politique. Il n'a pas toujours été hostile au suffrage universel⁴⁸² et à la fin de sa vie, il en vient apparemment, quoiqu'il ait pu dire antérieurement, à se rallier à la République ; sans doute est-ce par pur opportunisme politique, parce qu'il réalise alors que, mieux qu'une improbable restauration monarchiste, une république conservatrice constitue désormais le meilleur régime capable de maintenir « l'Ordre »⁴⁸³.

Mais il s'agit malgré tout là de comportements et de réactions tardives, résultant de près d'un quart de siècle de crise et de la situation désespérée des usines qui en est la conséquence. A l'époque de la création de celles-ci et jusqu'en 1884, qui nous retient essentiellement ici, ce qui unit les usiniers est largement plus fort que ce qui les divise, et tous se retrouvent à l'unisson derrière Souques lorsque les intérêts de l'Usine sont en jeu, même si, par ailleurs, ils peuvent diverger sur la forme constitutionnelle du gouvernement de la France ou sur le meilleur régime politique applicable à la Guadeloupe⁴⁸⁴. Dans le troisième quart du XIX^e siècle, le milieu usinier, complètement refermé sur lui-même à tous égards, fait preuve à l'encontre de tout ce qui lui est extérieur d'une mentalité et d'un comportement de reclus assiégés par les barbares !

480. A l'élection législative de 1871, A. Duchassaing se présente sous l'étiquette républicaine aux côtés de Schoelcher lui-même, et S. Monnerot figure, avec une quinzaine d'autres Blancs créoles, parmi les 60 signataires d'un manifeste de soutien à ces deux candidatures ; O. Lara, *La Guadeloupe dans l'histoire* (1921), rééd. L'Harmattan, Paris, 1979, pp. 268-270.

481. A l'élection sénatoriale de Janvier 1903, seuls Clerc (Beauport), Pauvert (Sainte-Marthe) et Couturier (CFC) soutiennent le candidat de Souques ; par contre Dubos (Courcelles et Gentilly), de Retz (Grande-Anse), Bonnet (Pirogue et Dorot), de Gaalon (Capesterre de MG) et Borel (La Retraite) se rallient publiquement au candidat républicain, qui sera finalement élu ; *La Vérité*, 11 et 18 janvier 1903.

482. En 1869, il cosigne au Conseil Général une proposition de motion demandant au gouvernement de rétablir le suffrage universel dans les vieilles colonies ; *CG Gpe*, SO 1869, p. 152.

483. Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, p. 135.

484. Sur les relations entre Souques et R. Monnerot au Conseil Général, voir Ch. Schnakenbourg, *Blanchet*, pp. 15-16.

2.3. L'action du milieu usinier

Pour défendre leurs intérêts sociaux et professionnels, les usiniers s'organisent évidemment en groupe de pression. Leur action en la matière passe par la mise en place de deux formes d'organisation de leurs interventions : création de moyens propres d'une part, et entrisme dans les centres de décision d'autre part.

a) *Les moyens propres de l'action usinière*

Ce sont ceux créés par les propriétaires d'usines eux-mêmes, spécifiquement pour se constituer en groupe de pression et faire valoir leur point de vue sur les problèmes les concernant, tant dans l'opinion qu'au près des pouvoirs publics. Ils sont au nombre de trois.

En premier lieu, le rassemblement de tous les usiniers au sein d'une association professionnelle, sur le modèle des organisations patronales établies dans les différentes branches de l'industrie métropolitaine depuis les années 1840⁴⁸⁵, en particulier dans la sucrerie de betterave⁴⁸⁶. C'est en 1866 qu'est créé, avec l'autorisation de l'administration, le *Comité des Usines de la Guadeloupe*, dont le marquis de Rancougne est le président, E. Souques le secrétaire et S. Monnerot le trésorier⁴⁸⁷. Comme pour ses homologues métropolitains, ce titre de « Comité » a été retenu pour pouvoir tourner l'interdiction des syndicats, baptisés alors « coalitions », introduite dans le droit français par la célèbre loi Le Chapelier de Juin 1791⁴⁸⁸. Destiné surtout à empêcher la constitution d'associations ouvrières, ce texte s'appliquait théoriquement aussi aux associations patronales au nom du libéralisme, mais les pouvoirs publics fermaient volontiers les yeux sur son non-respect par celles-ci, pourvu que le mot « syndicat » n'apparaisse pas ouvertement. Il en va ainsi jusqu'à la grande loi du 21 mars 1884 sur la liberté d'association, en conséquence de laquelle l'ancien Comité se transforme en 1887 en *Syndicat des Fabricants de Sucre de la Guadeloupe*⁴⁸⁹.

Nous sommes très mal renseignés sur l'organisation de ce syndicat⁴⁹⁰. Il semble que Souques en soit, sinon toujours le président⁴⁹¹, du moins l'inspirateur et principal animateur jusqu'à sa mort (1908). La personnalité puissante et parfois dévastatrice de celui-ci explique d'ailleurs en grande partie l'histoire interne de l'association, ainsi que l'évolution de sa représentativité. Jusqu'à la fin des années 1890, celle-ci n'est pas douteuse ; toutes les usines sauf deux (Les Mineurs et Gardel) en sont mem-

485. Comité des Forges, Comité des Houillères, Comité des Industries Cotonnières, etc ; Braudel-Labrousse, *Hist. éco. soc. de la F*, t. III-2, pp. 608-611.

486. Les premiers groupements locaux se créent dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie au début de la décennie 1840 pour défendre la sucrerie « indigène » (= métropolitaine de betterave) alors menacée d'interdiction dans le cadre du grand débat sur la « question des sucres » ; en 1867, ils se réunissent au sein d'un Comité central des Fabricants de Sucre de France, ancêtre de l'actuel SNFS ; *Sucrerie Française*, n° 98, Octobre 1985, pp. 517-518.

487. Autorisation gubernatoriale et statuts dans *GO Gpe*, 17 juillet 1866.

488. Braudel-Labrousse, *Hist. éco. soc. de la F*, t. III-1, p. 12.

489. AOM, Gua. 11/130, gouverneur Le Boucher à ministère, 13 août 1887.

490. Du moins à en juger par le très petit nombre de documents le concernant qui nous est parvenu (Quelques communiqués de presse, quelques allusions dans les journaux ou dans divers documents administratifs, etc.).

491. Fonction dans laquelle il alterne de temps à autre avec E. Dubos.

bres. Puis la situation semble se dégrader sensiblement à cet égard pendant la décennie 1900, au cours de laquelle le Syndicat devient progressivement un simple instrument au service de Souques tout seul. Ainsi lors des campagnes 1902 et 1903, ce n'est plus lui qui fixe le prix d'achat des cannes aux planteurs mais chaque usine prise individuellement⁴⁹², faute probablement d'accord entre elles. Puis les diverses décisions de 1904 et 1905 relatives à ce même prix ainsi qu'aux salaires agricoles sur les habitations sont prises complètement en dehors de lui, par un accord conclu directement entre Souques et Légitimus dans le cadre de « l'Alliance capital-travail »⁴⁹³. Progressivement, l'institution se vide de sa substance, un nombre croissant d'usinières l'abandonnent et ceux qui restent malgré tout semblent totalement dépourvu de moyens de peser sur ses orientations et son action⁴⁹⁴. Mais il s'agit là des derniers excès de Souques en vue de sauver Darboussier, et ces ultimes moments de folie sont certainement pas caractéristiques de toute la vie et l'action antérieures du Syndicat.

Les statuts du Syndicat ne nous sont malheureusement pas parvenus, mais il est douteux que ses objectifs soient très sensiblement différents de ceux du Comité des Usines de 1866 : « Organiser en les rapprochant les éléments épars de (l')industrie » sucrière, « s'attacher aux idées qui méritent le plus sérieux examen, en faire suivre et approfondir l'étude, en saisir l'opinion publique, en même temps que les administrations métropolitaine et coloniale »⁴⁹⁵. Comme toutes les organisations patronales, celle-ci remplit donc une triple fonction, au moins jusqu'à la fin des années 1890.

C'est tout d'abord un lieu de concertation, où sont définis les intérêts communs à l'ensemble des entreprises concernées, ainsi que les décisions à prendre et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur défense. Le Syndicat intervient donc dans l'organisation du financement du dernier convoi d'immigrants indiens introduits en Guadeloupe, en 1888-89, pour lequel les usinières se sont engagés à prendre en charge tous les frais⁴⁹⁶. De même est-ce juridiquement lui qui fixe et annonce jusqu'en 1901 le prix d'achat de la canne aux planteurs lorsque celui-ci est différent du prix « de la mercuriale »⁴⁹⁷. C'est lui enfin qui, au plus bas de la crise

492. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 195.

493. A. Salinière, *Origines et causes du mouvement gréviste du mois de Février 1910. Les petits planteurs (Réclamations et incidents divers)*, Basse-Terre, Impr. du Gouvernement, 1910, pp. 39-40 et 104-105.

494. Voir sur ce point les deux lettres de Ch. Laurent, directeur général des exploitations, à J. Micard, PDG de la toute nouvelle SIAPAP, qui vient de reprendre Darboussier, 29 mars et 9 avril 1908 ; citées dans Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, p. 216, note 260. Le Syndicat ne regroupe plus alors que Darboussier, Beauport, les deux établissements du CFC (Marquisat et Bonne-Mère), Courcelles et Gentilly, sur 16 usines encore en activité dans l'archipel guadeloupéen.

495. *GO Gpe*, 17 juillet 1866.

496. Voir les divers avis du service de l'Immigration publiés dans *JO Gpe*, 31 janvier et 28 février 1888. Rappelons qu'en 1885, le Conseil Général avait supprimé toute subvention au budget colonial à l'immigration. Le coût de celle-ci devait donc désormais être supporté par les seuls bénéficiaires. En 1887, quand les usinières avaient demandé à l'administration l'organisation d'un nouveau convoi, celle-ci n'avait accepté qu'en échange d'un engagement formel de leur part de prendre en charge tous les frais. C'est le Syndicat qui avait été chargé du montage financier de l'opération et de la répartition de son coût entre ses membres.

497. Voir ses divers communiqués sur ce point, reproduits ou référencés dans AOM,

sucrière, organise la baisse des salaires agricoles sur les habitations appartenant aux usines⁴⁹⁸.

Le Syndicat assure, en second lieu, la représentation et la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Il agit en justice en leur nom lorsque ceux-ci s'estiment injuriés ou diffamés⁴⁹⁹. Il rend publiques leurs prises collectives de position sur tous les problèmes touchant directement ou indirectement à l'avenir de leurs entreprises⁵⁰⁰. Enfin, on peut supposer que ses dirigeants rencontrent régulièrement les qualités des principaux responsables politiques et administratifs de la colonie⁵⁰¹, ce qui serait somme toute assez logique compte-tenu du rôle de premier plan que joue l'industrie sucrière dans l'économie guadeloupéenne ; mais nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence de tels contacts dans les documents⁵⁰².

Enfin, le Syndicat agit sur et en direction de l'opinion publique. Et ceci nous conduit au *second grand moyen de l'action usinière : la presse*.

Deux publications locales se font successivement le porte-parole de l'Usine, l'*Echo de la Guadeloupe*, publié de Juillet 1872 à Juin 1880, et le *Courrier de la Guadeloupe*, de Juillet 1880 à Juin 1908. Le premier possède avec elle de nombreux liens et points de convergence⁵⁰³ et n'hésite pas à prendre vigoureusement la défense de ses intérêts⁵⁰⁴, mais il n'est pas à proprement parler le journal de l'Usine. Par contre, c'est très exactement ce qu'est le second. Créé et contrôlé par les usiniers pour y exposer et y défendre leurs intérêts, il est le journal pratiquement officiel du Syndicat

Gua. 12/131, gouverneur Le Boucher à ministère, 29 février 1888, et *Courrier de la Gpe*, 25 janvier 1895, 24 janvier 1896, 5 février 1901. En guise de rapide approximation, on peut dire que le prix de la mercuriale représente celui du marché ; pour payer aux fournisseurs un prix différent, il faut bien évidemment l'accord de toutes les usines.

498. Diminution du salaire à la journée en 1901 et 1902, puis passage au salaire à la tâche en 1902 et 1903 ; Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 184-186.

499. Contre le journal républicain *La Vérité* en 1895 qui accuse les usiniers de « grappillage » sur le prix de la canne et de ne pas payer aux planteurs tout ce qui devrait leur revenir ; *ibid.*, p. 193.

500. Cette publicité est assurée sous la forme de communiqués publiés dans le *Courrier de la Gpe*, et parfois dans le *Journal Officiel* de la colonie. Jusqu'au milieu des années 1890, ces communiqués n'abordent, en termes mesurés et essentiellement techniques, que des questions purement professionnelles ayant une influence directe sur la gestion et les résultats des usines : prix de la canne, détaxe de distance, baisse des droits de sortie, législation sucrière métropolitaine, problème du change, etc. A partir de 1898 commencent les dérapages. Le Syndicat s'engage de plus en plus ouvertement dans des problèmes de plus en plus purement politiques et en des termes de plus en plus violents ; voir par exemple, *Courrier de la Gpe*, 21 mars 1899, violente attaque contre la Chambre de commerce de Pointe-à-Pitre qui a demandé la baisse du change ; *ibid.*, 13 et 16 juin 1899, sur le change, la sécurité et la réforme administrative (= diminuer les pouvoirs du Conseil Général). Ces excès se poursuivent pendant près d'une dizaine d'années.

501. Gouverneur, directeur de l'Intérieur, président du Conseil Général, députés...

502. Il est probable qu'ils passaient par d'autres voies que des rencontres protocolaires et formelles, dont la correspondance officielle et la presse auraient forcément rendu compte.

503. Son principal animateur et bailleur de fonds semble être le marquis de Rancougne, propriétaire de Clugny. Dès sa création, il annonce clairement que « nos sympathies sont pour l'usine centrale » et que son objectif « sera le développement illimité des forces productives du pays au double point de vue moral et matériel », de façon à obtenir « la confiance des capitaux » ; *Echo de la Gpe*, 31 juillet 1872.

504. *Ibid.*, id° : il réclame une accentuation de la politique d'immigration, qui constitue alors l'une des principales revendications des grands planteurs en général et des usiniers en particulier. *Ibid.*, 14, 18 et 21 mai 1880, trois articles pour défendre les usines précédemment attaquées par le journal républicain *Le Progrès*.

des Fabricants de Sucre, qui y publie régulièrement tous ses communiqués ; E. Souques en devient très vite le seul « patron », tant sur le plan rédactionnel que financier⁵⁰⁵.

Le *Courrier* est un organe de combat, voué au service exclusif de l'Usine. Par son intermédiaire, Souques organise de véritables campagnes de presse, qui informent parfois, désinforment souvent, et intoxiquent même quelquefois, sur les différents problèmes concernant les fabricants de sucre et dont la solution peut éventuellement alourdir ou au contraire alléger leurs coûts selon qu'elle s'oriente dans telle ou telle direction⁵⁰⁶. Ces campagnes visent essentiellement l'administration. Jusqu'au début des années 1890, elles n'ont rien que de très normal, s'agissant d'un journal qui représente et défend des intérêts économiques importants ; compte-tenu des sommes en jeu et de l'ampleur des conséquences possibles pour eux, il est logique que les usiniers utilisent ce moyen pour faire pression sur les politiques, afin d'obtenir de leur part tel ou tel avantage, ou inversement l'annulation de telle ou telle mesure défavorable.

Au-delà de cette époque, le *Courrier*, jusqu'alors discret sur les problèmes politiques, s'engage ouvertement dans l'arène électorale, avant de verser carrément, à partir de 1898, dans la violence, la haine et le racisme⁵⁰⁷. Mais même si l'objectif final de tous ces dérapages est évidemment de sauver les usines en général et Darboussier en particulier de la faillite, nous ne sommes plus là dans le cadre de l'activité normale d'un journal à vocation professionnelle.

Quelque important que puisse être leur rôle localement, le Syndicat et le *Courrier* atteignent toutefois assez rapidement leurs limites si le problème posé à l'Usine ne peut être résolu en Guadeloupe même. Quand la solution à celui-ci se situe en France, les deux précédents moyens de pression sont, pour l'essentiel, impraticables et inefficaces, et les usiniers doivent alors recourir à un *troisième mode d'action* pour faire prévaloir leur point de vue : *trouver des appuis métropolitains* susceptibles de relayer leurs revendications et de les faire prendre en compte dans le déroulement du processus législatif. C'est de cette façon que les producteurs de sucre coloniaux parviennent à obtenir plus ou moins complètement satisfaction lors de l'élaboration des trois grandes lois concernant directement l'avenir de leurs entreprises, celles des 29 juillet 1884 et 13 juillet 1886 leur accordant « l'égalité de traitement » avec le sucre de betterave en matière de subventions publiques⁵⁰⁸, et celle du 7 avril 1897 leur octroyant une détaxe de distance pour leurs sucres expédiés en France⁵⁰⁹.

Le moyen le plus immédiatement praticable d'influencer les décideurs métropolitains est évidemment l'intervention des parlementaires

505. Voir sur ce point développements plus complets et références dans Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, p. 98.

506. Sur le problème de l'immigration, entre 1881 et 1884, sur la législation sucrière métropolitaine, de 1884 à 1886, sur l'abaissement des droits de sortie sur le sucre et l'extension de la garantie coloniale au CFC, à la même époque, sur la détaxe de distance en faveur des sucres coloniaux, entre 1892 et 1897, de nouveau sur les droits de sortie, en 1893, sur la réalisation de grands travaux d'infrastructure, dans les toutes premières années du xx^e siècle, etc. Voir sur tout ceci, *ibid.*, pp. 99-101.

507. *Ibid.*, pp. 102-117.

508. Ch. Schnakenbourg, *Darboussier*, pp. 157-161.

509. *Ibid.*, pp. 197-202.

locaux. Leur soutien aux demandes de l'Usine est automatique et déterminé ; même après 1892, alors que les relations entre les deux hommes sont devenues détestables en Guadeloupe, le député Gerville-Réache n'hésite pas à appuyer Souques dans sa grande campagne sur la détaxe de distance. Par leur intermédiaire, s'ils font partie de la majorité gouvernementale à la Chambre, les usiniers peuvent accéder aux ministres et aux très influents membres des commissions parlementaires, dont dépend fréquemment le sort des projets de loi⁵¹⁰. D'autre part, même s'il est vrai que la représentation parlementaire guadeloupéenne est très restreinte (deux députés et un sénateur sous la Troisième République), ses membres peuvent compter sur la solidarité de leurs collègues des autres colonies ; cet intergroupe colonial, dont le fonctionnement est régi fondamentalement par le principe « du renvoi d'ascenseur », est numériquement insignifiant, certes (seize députés sur 630), mais procure souvent un appoint décisif lors de scrutins particulièrement serrés qui se jouent à quelques voix près⁵¹¹.

Ce soutien des députés coloniaux ne serait toutefois pas toujours suffisant si les usiniers n'exerçaient également des pressions en amont même du Parlement, directement sur les milieux politiques et économiques métropolitains susceptibles d'intervenir en leur faveur auprès de leurs propres représentants à la Chambre et au Sénat. Tel est notamment le but des diverses délégations envoyées en métropole au moment de la discussion des projets débouchant sur les trois lois précédemment citées⁵¹² ; leur action consiste à distribuer brochures et rapports présentant la position des producteurs de sucre coloniaux, multiplier les articles dans la presse métropolitaine et les conférences devant les auditoires les plus divers, et effectuer intervention sur intervention auprès des ministères, des parlementaires, des chambres de commerce et même des milieux sucriers betteraviers afin de « soulever une agitation utile » et créer un courant d'opinion⁵¹³.

Combinés, tous ces différents moyens d'action (syndicat, presse, interventions et démarches diverses) permettent de répandre les revendications usinières dans tous les cercles de pouvoir et d'habituer les décideurs à leur permanence et leur récurrence. Il ne reste plus alors qu'à obtenir de ceux-ci qu'ils prennent la « bonne » décision.

510. Voir par exemple le récit des démarches faites fin 1902 par Souques, grâce à l'entregent de « son » député, Gérault-Richard, au sujet de la mise en application dans les colonies de la Convention sucrière internationale de Bruxelles du 5 mars précédent, dans *ibid.*, p. 202, note 208.

511. Voir à ce sujet, J. Binoche, « Les élus d'outre-mer au Parlement de 1871 à 1914 », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LVIII, 1971, pp. 82-113.

512. Souques, Monnerot et Al. Isaac, ancien directeur de l'Intérieur, en 1884, au moment de la préparation de la première loi sur les sucres ; Monnerot en 1886, lors de la discussion de la seconde ; Souques et le président du Conseil Général en 1895, pour obtenir le vote d'une détaxe de distance.

513. Voir par exemple le compte-rendu régulier que donne le *Courrier de la Gpe*, 8 et 12 janvier, 9 et 16 février, 16 et 23 mars, 11 et 25 mai 1886, de l'activité de R. Monnerot lors de la seconde délégation sur le régime des sucres ; et *ibid.*, 2, 12 et 16 avril, 10, 24 et 31 mai, 7, 11 et 25 juin, 5 et 9 juillet, 10, 13 et 17 septembre 1895, sur E. Souques lors de la délégation sur la détaxe de distance. Toutes ces démarches sont commodément résumées dans ADG, Mss J. Ballet, respectivement t. VI, pp. 160-162 et 174-196, et t. VIII, pp. 53-60.

b) *L'entrisme dans les centres de décision*

Pour être sûr de parvenir à cet objectif, il ne suffit pas toujours d'exercer une influence sur les décideurs ; le plus efficace est encore de se trouver soi-même là où se prennent les décisions et de participer directement à leur élaboration.

1. *L'action du « parti usinier » au Conseil Général*

Dans les Antilles de la seconde moitié du XIX^e siècle, le lieu essentiel du pouvoir pour ce qui concerne l'environnement politico-administratif de l'industrie sucrière n'est pas, comme les développements immédiatement précédents pourraient le laisser croire, le Parlement à Paris (même si, naturellement, celui-ci peut éventuellement jouer ponctuellement un rôle parfois très important en la matière), mais, localement, le Conseil Général⁵¹⁴.

En vertu du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, relatif à la constitution politique des vieilles colonies, la Guadeloupe jouit alors d'une quasi-autonomie budgétaire, et le Conseil Général dispose dans ce cadre de pouvoirs considérables qui le rendent presque totalement maître des finances locales. C'est de lui que dépend l'exécution et l'extension de la convention conclue en 1863 entre la Colonie et le CFC⁵¹⁵, c'est lui qui attribue la subvention annuelle du budget colonial à l'immigration, c'est lui qui établit en partie le tarif douanier local jusqu'en 1892, c'est lui enfin qui fixe le montant des droits de sortie frappant les productions locales d'exportation. Ses décisions dans ces différents domaines peuvent donc avoir sur l'ensemble de l'économie de la Guadeloupe, et en particulier sur les coûts et les résultats des usines, des effets déterminants ; c'est donc dire l'impérieuse nécessité qu'il y a pour les usiniers, non seulement d'y être représentés, mais surtout d'y détenir la majorité afin d'orienter ses décisions dans le sens le plus favorable à leurs intérêts⁵¹⁶.

Cette nécessité est à l'origine de l'apparition de ce que l'on appelle, à partir de 1880 environ, le « parti usinier ». Celui-ci n'a évidemment rien à voir avec nos partis politiques modernes, structurés, disciplinés, organisés autour d'une doctrine et d'un programme. Il consiste tout simplement dans le regroupement au sein de l'assemblée locale de tous les conseillers que la *vox populi* qualifie d'« élus de l'Usine ». Cette expression recouvre des origines sociales et raciales multiples, et le « parti usinier » se présente en fait comme une sorte de pyramide.

Au sommet se trouve naturellement E. Souques, le principal usinier de la Guadeloupe, qui siège sans interruption de 1864 à 1906. Sa double qualité de chef et de porte-parole apparaît clairement incontestée dès que les procès-verbaux des délibérations indiquent les noms des interve-

514. Sauf indication contraire, tout ce qui suit ne fait, pour l'essentiel, que reprendre des développements antérieurs de Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 104-106 ; nous y renvoyons globalement pour plus de détails ainsi que pour les références des sources utilisées.

515. Voir sur ce point précis, A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 249-253.

516. On prête à Souques cette parole : « Je laisse aux Nègres de la colonie la représentation politique et les fonctions publiques, mais je me réserve le Conseil Général » ; *La Vérité*, 28 février-8 mars 1892.

nants⁵¹⁷ ; c'est normalement lui qui, à travers ses multiples interventions, défend les positions de l'Usine et dépose les propositions de résolution soumises au vote. Autour de lui gravite un petit groupe d'usiniers blancs, en nombre d'ailleurs variable mais qui dépasse rarement les cinq⁵¹⁸. C'est probablement à leur niveau que se définissent les grandes orientations stratégiques du « parti », mais leurs interventions ne se contentent pas pour autant de démarquer celles de Souques, et s'il est vrai qu'ils défendent généralement les mêmes positions que lui, ils font souvent preuve d'une originalité certaine dans le choix des arguments ; il peut même se produire, rarement toutefois, qu'ils soient en désaccord avec lui quand les intérêts immédiats de l'Usine ne sont pas directement concernés.

Il est donc évident que, quelle que puisse être par ailleurs leur influence, les usiniers ne sont pas assez nombreux pour détenir à eux seuls la majorité dans une assemblée qui compte 24 membres dans les années 1870 et 36 puis 38 au-delà. Ils doivent donc trouver des auxiliaires qui les soutiennent sans trop poser de questions. Quelques-uns parmi ceux-ci sont des propriétaires blancs d'habitations, plus ou moins étroitement liés aux usines ; ils n'interviennent que rarement, et presque uniquement lorsque l'objet du débat les concerne directement, se contentant généralement d'approuver par leurs votes les propositions de Souques et des autres « ténors » usiniers du Conseil. Enfin, au niveau inférieur du « parti usinier » viennent une dizaine à une douzaine d'élus nègres et mulâtres qui lui permettent d'être majoritaire. Ce sont le plus souvent des petits propriétaires planteurs de canne, donc très dépendants des usines auxquelles ils vendent leur récolte, et qui ont généralement bénéficié de leur appui et de leur argent au moment des élections ; sur les problèmes mineurs, ils peuvent éventuellement bénéficier d'une certaine latitude au cours des débats et des votes, mais sur les problèmes essentiels par contre, ceux qui touchent directement aux intérêts de l'Usine, ils ne sont guère là que pour « faire l'appoint » en voix.

Le « parti usinier » ne se définit pas par rapport aux grands problèmes politiques qui, en France, agitent les premières décennies de la Troisième République⁵¹⁹, sauf dans la mesure où ils pourraient éventuellement avoir des répercussions en Guadeloupe. Globalement, certes, tous ses membres sont des hommes de droite, conservateurs bon teint, nous l'avons vu, mais il existe tout de même en son sein des nuances et des divergences qui, dans le contexte politique français de l'époque, sont loin

517. A partir de 1877. Jusqu'alors, ils étaient anonymes (« un membre »...), sauf pour les noms des signataires de motions soumises au vote.

518. Le maximum se situe en 1880, avec sept conseillers généraux propriétaires d'usine : Beuperthuy, Dubos, Duchassaing, Le Dentu, Monnerot, Pauvert et Souques. La plupart d'entre eux ne siègent que pendant une ou deux mandatures ; en dehors de Souques, il n'y a guère que Duchassaing, De Retz et Beuperthuy qui se représentent régulièrement aux élections cantonales, où ils sont d'ailleurs tout aussi régulièrement réélus. La composition du Conseil Général est publiée chaque année dans *Annuaire de la Gpe*.

519. *Courrier de la Gpe*, 13 novembre 1903 : « Je suis ministériel... Nous sommes trop loin de la métropole, trop isolés d'elle pour que nous puissions prendre une part efficace à ses luttes politiques... En France, je (serais) ministériel ou antiministériel, mais ici je ne puis être que ministériel ». Et de fait, ce journal est remarquablement discret sur les grandes « affaires » politiques de son temps, crise boulangiste, scandale de Panama, affaire Dreyfus, qui ne concernent pas directement la Guadeloupe ; peu d'informations et pas de commentaires, telle est la règle dans ces cas.

d'être négligeables, comme celles qui séparent Souques et Pauvert d'une part, réactionnaires et fiers de l'être, de Monnerot et Duchassaing de l'autre, républicains modérés. Cela ne nuit pas pour autant à la solidité et à cohésion du « parti », parce que celui-ci se détermine uniquement en fonction des intérêts de l'Usine, ce mot résumant à lui seul tout son programme. Et toute son action consiste à orienter les décisions du Conseil Général dans le sens d'une réduction des coûts de l'industrie sucrière.

Jusqu'en 1897, le « parti usinier », allié éventuellement à quelques républicains conservateurs mulâtres, conserve une maîtrise à peu près totale du Conseil Général et de ses délibérations. Ses défaites sont rares et ne surviennent d'ailleurs que lorsqu'il se divise⁵²⁰. En temps normal, lorsqu'il s'agit vraiment de défendre les intérêts de l'Usine, tous les usiniers et autres propriétaires blancs font bloc dans une majorité sans faille, et ils ne manquent pas par ailleurs de moyens de pression sur les membres nègres et mulâtres du « parti ». Aussi n'est-il pas surprenant que les usiniers obtiennent satisfaction dans tous les grands débats les concernant directement : subvention de l'immigration indienne jusqu'en 1885 (alors qu'à partir de 1875, celle-ci ne profite pratiquement plus qu'aux seules habitations des usines), rejet d'un projet d'alourdissement spécifique des droits de sortie sur les sucres d'usine (1878-1880), inversement deux abaissements successifs de ces mêmes droits, en 1886 et 1893, extension, en 1886, de la garantie de remboursement accordée au CFC par le budget colonial (pour des prêts qui, à partir de 1880, ne sont pratiquement plus accordés qu'aux seules usines), prise en charge par les finances de la Colonie des frais d'envoi en métropole d'une délégation usinière conduite par Souques pour intervenir dans les milieux *ad hoc* afin d'obtenir une détaxe de distance (1895), rejet d'une motion demandant l'abaissement du change (1897). C'est seulement en 1898 que l'Usine en général et Souques en particulier perdent le contrôle de l'assemblée locale, et encore n'est-ce que très provisoirement, puisqu'ils en récupèrent l'essentiel dès l'année suivante et la totalité deux ans plus tard. Mais on est alors là au cœur d'une énorme crise politique qui, même si elle concerne très directement l'Usine, soulève des questions de fond dont l'enjeu va bien au-delà de celle-ci et concerne en réalité tout l'avenir même de la société guadeloupéenne⁵²¹.

2. Les autres lieux de pouvoir

Compte-tenu de la position éminente du Conseil Général dans l'ensemble des institutions coloniales et du rôle déterminant qui est le sien dans la vie locale, les autres lieux de pouvoir en Guadeloupe sont nettement moins importants. Les usiniers y sont malgré tout présents si la défense de leurs intérêts l'exige.

520. Ainsi en 1879, sur le problème de la répartition des convois d'immigrants indiens, quand les usiniers *stricto sensu* sont lâchés par les autres Blancs. Ou deux ans plus tard, lorsque Souques se retrouve seul à voter contre le principe de la création d'un lycée public en Guadeloupe ; encore faut-il noter ici que cette question ne concerne pas vraiment l'Usine en tant que telle. Quant à l'arrêt des subventions du budget colonial à l'immigration, en 1885, il est bien davantage une conséquence de la crise sucrière et des difficultés financières de la Colonie qu'à proprement parler une victoire des adversaires des usiniers.

521. Ph. Cherdieu, *Vie politique*, t. I, pp. 234-444 ; Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 106-127.

C'est tout d'abord le cas pour ce qui concerne *l'administration municipale* dans les communes sucrières. Au début de la Troisième République, les usiniers, leurs parents, alliés et obligés y occupent des positions de force⁵²². Certes, les communes en tant que telles n'ont guère la possibilité d'influencer, positivement ou négativement, la gestion des usines⁵²³, ce qui explique sans doute que les propriétaires de celles-ci se retirent progressivement des conseils municipaux⁵²⁴, mais y détenir le pouvoir permet tout de même d'exercer un certain contrôle sur la population, surtout au moment des élections, quand il s'agit de l'« inciter » par divers moyens à « bien » voter ; il est vrai aussi que les usiniers ont suffisamment d'affidés et d'obligés pour remplir cette détestable tâche à leur satisfaction sans qu'ils soient pour autant contraints de s'exposer eux-mêmes en première ligne⁵²⁵.

Autre institution essentielle par laquelle passe puissamment l'influence des usiniers : *la Chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre*. Créées en 1852 et plusieurs fois réorganisées par la suite, les trois Chambres d'agriculture de la Guadeloupe, siégeant respectivement à Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Marie-Galante, ne sont pas à proprement parler des centres de décision, puisqu'elles n'ont qu'un rôle consultatif, mais elles ne constituent pas moins des lieux de pouvoir, dans la mesure où elles sont chargées de conseiller et d'éclairer l'administration, soit à la demande de celle-ci, soit de leur propre mouvement, sur tous les problèmes relatifs directement ou indirectement aux intérêts et activités agricoles⁵²⁶. Les usiniers se désintéressent de celles de Basse-Terre et de Marie-Galante, par contre ils ont littéralement colonisé celle de Pointe-à-Pitre, dont le ressort (communes de la Grande-Terre et du Nord de la Basse-Terre) coïncide exactement avec le pays sucrier du « continent » guadeloupéen⁵²⁷. Leur action en son sein est extrêmement simple : toutes les fois qu'ils lancent une campagne pour telle mesure qui leur est favorable ou contre telle autre qui les défavorise, la Chambre se saisit de la question, puis

522. *En 1875* : 5 maires (Monnerot à Morne-à-l'Eau ; Le Dentu à Basse-Terre ; Auguste Souques, le frère, à Port-Louis ; Barzilay à Petit-Bourg ; Descamps à Baie-Mahault), 3 adjoints (A. Boureau, grand planteur fournisseur de canne à Darboussier et actionnaire de la CSPAP, aux Abymes ; de Chazelles à Sainte-Anne ; Botreau-Roussel à Grand-Bourg MG), et un conseiller municipal (Duchassaing à Moule). *En 1880* : 3 maires (de la Roncière, grand planteur fournisseur de canne à Darboussier et actionnaire de la CSPAP, aux Abymes ; A. Souques et Barzilay, respectivement toujours à Port-Louis et Petit-Bourg), et 4 conseillers municipaux (Monnerot à Morne-à-l'Eau, de Chazelles à Sainte-Anne, Duchassaing à Moule, Pauvert à Saint-François). La composition des conseils municipaux de toutes les communes de la colonie est publiée chaque année dans *Annuaire de la Gpe*.

523. Pas même par le biais de la fiscalité. La quasi-totalité de leurs ressources provient de l'octroi de mer et des centimes additionnels aux droits principaux votés par le Conseil Général ; jusque'en 1946, il n'y a pratiquement pas de fiscalité communale spécifique en dehors de quelques taxes très peu importantes (ex. droits de marché).

524. *En 1890*, ils ne sont plus que deux maires (Duchassaing à Moule et Pauvert à Saint-François) et un conseiller municipal (Dubos à Sainte-Anne) ; *Annuaire de la Gpe*, à sa date.

525. Voir quelques indications sur le rôle joué par le personnel d'encadrement des usines en matière de fraude électorale, dans Ch. Schnakenbourg, *Grand industriel*, pp. 136-137.

526. Voir sur tout ceci l'intéressante notice publiée dans H. Bangou, *Histoire de la Guadeloupe*, t. II, *Les aspects de la colonisation, 1848-1939*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 62.

527. *En 1880*, sur 15 membres titulaires, 8 sont usiniers ou étroitement liés à eux ; *en 1890*, 10 sur 20. La liste des membres des trois Chambres d'agriculture est publiée chaque année dans *Annuaire de la Gpe*.

rend un avis évidemment conforme à la position de l'Usine, et cet avis, après communication au gouverneur, est ensuite publié au *Journal Officiel* ainsi que dans la presse usinière, contribuant ainsi à renforcer et à donner un tour plus solennel à la campagne en cours.

Enfin, les usiniers exercent une influence certaine sur les deux principales *institutions financières* alors en activité dans l'île, la Banque de la Guadeloupe et le Crédit Foncier Colonial, dispensatrices des crédits dont ils ont besoin pour la marche, et parfois pour la survie, de leurs affaires.

Pendant longtemps, cette influence ne passe pas, ou pratiquement pas, par leur présence en force dans les organes de direction des deux établissements. Le premier usinier n'apparaît dans la commission coloniale du CFC qu'en 1881⁵²⁸ et au Conseil d'administration de la Banque qu'en 1892⁵²⁹ ; antérieurement, négociants, fonctionnaires et praticiens du droit (avocats, avoués, notaires) détiennent ensemble un quasi-monopole dans ces deux instances⁵³⁰. Mais il est vrai aussi que, pendant longtemps, l'Usine n'a pas absolument besoin d'y être représentée. Les choses marchent, pour ainsi dire, « toutes seules » pour elle ; étant en effet, et de très loin, le meilleur client de ces deux établissements de crédit, ceux-ci n'hésitent pas un instant à lui donner entière satisfaction, tant est unanime le consensus dont elle bénéficie alors dans l'ensemble des milieux dirigeants et des décideurs guadeloupéens⁵³¹.

Pour ce qui concerne tout d'abord le CFC, toutes les demandes de prêts antérieures à 1880 émanant des usiniers sont accordées pratiquement sans discussion, dans la mesure où elles ont alors encore essentiellement pour but de financer des investissements, dont on peut présumer qu'ils produiront eux-mêmes les moyens de leur remboursement. Ce n'est qu'à partir des premières années de la décennie 1880 que, en raison de la crise sucrière, des difficultés croissantes des usines et de celles du CFC lui-même, les demandes de prêts sont examinées plus sérieusement⁵³², et ce n'est sans doute pas un hasard si Souques se fait nommer membre de la commission coloniale à ce moment-là.

Quant à la Banque de la Guadeloupe, ses relations avec les usines jusqu'au milieu des années 1890 sont frappées au double sceau du laxisme et de la complaisance. Les prêts sur récolte, qui assurent le financement à court terme de la culture de la canne sur les habitations, sont accordés sans discussions et sans conditions, à des taux préférentiels et en des volumes qui, le plus souvent, excèdent très largement la limite légale et statutaire du tiers de la valeur prévisible de la production ainsi financée ;

528. Il s'agit, bien sûr, d'E. Souques. Composée de neuf membres, le directeur de l'agence locale, quatre conseillers généraux et quatre nommés par la société, la commission coloniale (ou spéciale) du CFC est chargée d'examiner les demandes de prêts adressés à celui-ci, de les instruire et de faire les propositions adéquates au Conseil d'administration de la société, qui décide en dernier ressort.

529. A. Beauperthuy.

530. La liste de leurs membres est publiée chaque année dans *Annuaire de la Gpe.*

531. Ch. Schnakenbourg, *Crise de change*, 2^e partie, pp. 15-18 et 51.

532. Sur tout ce qui précède, voir A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 245-248, 278-281 et 309-311 ; ainsi que les quelques dossiers de prêts qui nous sont parvenus plus ou moins complets, épars à travers de très nombreuses sources dont il serait trop long de donner la liste ici.

quant aux autres divers types de crédits, ils sont octroyés les yeux fermés, quelle que soit la situation financière réelle des emprunteurs⁵³³.

C'est seulement à partir de la décennie 1890 que les usiniers vont se préoccuper de renforcer leur présence au sein de la commission coloniale du CFC⁵³⁴ et du Conseil d'administration de la Banque⁵³⁵, sans doute parce que le temps de la facilité est désormais terminé pour eux. Mais cette tentative échoue. Mis en liquidation judiciaire en 1892, le CFC continue certes de fonctionner tant bien que mal sous le régime du concordat et le contrôle de ses créanciers, mais uniquement pour assurer le suivi des prêts en cours et sans pouvoir en accorder de nouveaux⁵³⁶. Quant à la Banque, après la catastrophe financière de 1895 qui manque de peu de l'emporter, l'Etat se décide enfin à rétablir son contrôle sur sa gestion et à mettre un terme aux anciens errements, ce qui passe inévitablement par une très nette perte d'influence des usiniers sur ses décisions⁵³⁷. Mais on est alors bien loin de la période des origines, et à ce moment-là, ce n'est plus seulement la Banque qui est « malade de l'Usine », mais l'ensemble de la société guadeloupéenne. En réalité, pendant toute l'époque de modernisation de l'industrie sucrière jusqu'en 1884, les usiniers ont pratiquement obtenu tout ce qu'ils voulaient des décideurs locaux sans que personne parmi ceux-ci trouve à y redire*.

533. Ch. Schnakenbourg, *Crise de change*, 2^e partie, pp. 28-53.

534. En 1890, outre Souques lui-même, trois autres membres de celle-ci peuvent être considérés comme liés directement ou indirectement à l'Usine ; *Annuaire de la Gpe*, année citée.

535. Ch. Schnakenbourg, *Crise de change*, 2^e partie, p. 13.

536. A. Buffon, *Monnaie et crédit*, pp. 311-318.

537. Ch. Schnakenbourg, *Crise de change*, 2^e partie, pp. 53-89.

* La deuxième partie de cette étude sera publiée dans un prochain numéro du Bulletin.